MICHIGAN

Quatre-vingt-quatrième année. — N° 1. Le Numéro : 35 francs. Mardi 1er Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer . .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.600	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu in extenso des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-1482 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères) (p. 3).

Loi n° 51-1483 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — II: Service des affaires allemandes et autrichiennes) (p. 4).

Loi n° 51-1484 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — III: Services français en Sarre) (p. 5).

Loi n° 51-1485 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture) (p. 6).

Loi n° 51-1486 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 8).

Loi n° 51-1487 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale) (p. 10).

Loi n° 51-1488 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Etats associés) (p. 13).

Loi n° 51-1489 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II: Services financiers) (p. 14).

Loi n° 51-1490 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques) (p. 16).

Loi n° 51-1491 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (France d'outre-mer) (p. 17).

Loi n° 51-1492 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie) (p. 18).

Loi n° 51-1493 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur) (p. 20).

Loi n° 51-1494 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Justice) (p. 23).

Loi n° 51-1495 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Marine marchande) (p. 24).

Loi n° 51-1496 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Présidence du conseil) (p. 25).

Loi n° 51-1497 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Reconstruction et urbanisme) (p. 28).

Loi n° 51-1498 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population) (p. 30).

Loi n° 51-1499 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travail et sécurité sociale) (p. 31).

Loi n° 51-1500 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme) (p. 32).

Loi n° 51-1501 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale) (p. 34).

Loi n° 51-1502 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Imprimerie nationale) (p. 36).

Loi n° 51-1503 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération) (p. 37).

Loi n° 51-1504 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Monnaies et médailles) (p. 39).

Loi n° 51-1505 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Caisse nationale d'épargne) (p. 40).

Loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones) (p. 42).

Loi n° 51-1507 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Radiodiffusion et télévision françaises) (p. 45).

Loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952 (p. 46).

Loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952 (p. 57).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Tableaux d'avancement:

Magistrats du siège des cours et des tribunaux (p. 58).

Juges de paix (p. 62).

Magistrats du parquet (p. 63).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 65).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 65).

Successions en déshérence (p. 66).

Liste des conseillers généraux élus les 7 et 14 octobre 1951 (p. 67).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 75).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 76).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 77).

Annonces (p. 78).

DEBATS PARLEMENTAIRES

[PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT]

N° 90 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 31 décembre 1951. — Questions écrites (p. 3549).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 31, 32, 33 et 34 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

LOI n° 51-1482 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services des affaires étrangères, des crédits s'élevant à la somme totale de 14.517.369.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1482. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 977 ;
Rapports de M. Corniglion-Molinier, au nom de la commission des finances, n°s 1368 et 1629 ;
Discussion et adoption le 22 novembre 1951.

Conseil de la République :

Rapport de M. Maroger, au nom de la commission des finances, n° 794, année 1951 ;
Discussion et adoption le 20 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Rapport de M. Corniglion-Molinier, au nom de la commission des finances, n° 2200 ;
Adoption le 26 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	1e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	286.882
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	34.880
1020	Administration centrale. — Indemnités résidentielles	69.999
1030	Services à l'étranger. — Rémunérations principales	2.480.000
1040	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	314.560
1050	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	799.006
1060	Tenue à Paris de la 6e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. — Dépenses de personnel	19.999
	Total pour la 1e partie	4.005.326
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	15.427
3010	Administration centrale. — Matériel	92.258
3020	Achat, entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	10.556
3030	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	11.690
3040	Services à l'étranger. — Remboursement de frais	410.768
3050	Services à l'étranger. — Matériel	870.000
3060	Loyers et indemnités de réquisition	212.063
3070	Remboursement à diverses administrations	172.391
3080	Frais de correspondance, de courriers et de valises	272.000
3090	Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales	247.889
3100	Tenue à Paris de la 6e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. — Dépenses de matériel et de travaux	200.000
3110	Tenue à Paris de la 6e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. — Remboursement à diverses administrations	9.000
	Total pour la 5e partie	2.524.042
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	45.058
4010	Prestations et versements facultatifs	9.342
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	300
	Total pour la 6e partie	54.700
	7e partie. — Subventions.	
5000	Œuvres françaises à l'étranger. — Enseignement et œuvres	2.782.870
5010	Œuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels	670.499
5030	Allocations à la famille d'Abd-El-Kader	8.700
5040	Subvention au comité international de la Croix-Rouge	6.000
	Total pour la 7e partie	3.468.069
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale	120.000
6010	Participation de la France à des dépenses internationales	3.616.857
6020	Assistance à la Libye	200.000
6030	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'office des biens et intérêts privés.	165.000
6040	Frais d'assistance aux réfugiés étrangers en France	360.000
6050	Frais de résidence d'ambassades étrangères	2.875
6060	Réparations civiles	500
6070	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.465.232
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	4.005.326
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.524.042
	6e partie. — Charges sociales	54.700
	7e partie. — Subventions	3.468.069
	8e partie. — Dépenses diverses	4.465.232
	Total pour les services des affaires étrangères	14.517.369

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1482 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1483 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — II: Services des affaires allemandes et autrichiennes) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services (II. — Services des affaires allemandes et autrichiennes) des crédits s'élevant à la somme totale de 2.689.481.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1483. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 978 ;
Rapport de M. Leenhardt, au nom de la commission des finances, n° 1419 ;
Discussion et adoption le 22 novembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 732, année 1951 ;
Rapport de M. Maroger, au nom de la commission des finances, n° 795, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 20 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 21 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	II. — SERVICES DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	4e partie. — Personnel.	
4000	Services centraux. — Rémunérations principales	27.496
4010	Services centraux. — Indemnités et allocations diverses	1.191
4020	Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.468.806
4030	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	60.414
4040	Indemnités résidentielles	166.177
	Total pour la 4e partie	1.724.084
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services centraux. — Remboursement de frais.	750
3010	Services centraux. — Matériel	7.285
3020	Services extérieurs. — Remboursement de frais	73.726
3030	Services extérieurs. — Matériel	30.007
3040	Achat et entretien de matériel automobile	108.821
3050	Remboursements à divers services	149.407
	Total pour la 5e partie	369.996
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	344.362
4010	Prestations et versements facultatifs	1.147
	Total pour la 6e partie	345.509
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions	73.455
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Services centraux. — Fonds spéciaux	18.050
6010	Services centraux. — Frais de justice et de contentieux. — Réparations dues à des tiers.	3.700
6020	Services centraux. — Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Services centraux. — Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
6040	Services extérieurs. — Fonds de souveraineté.	35.000
6050	Services extérieurs. — Dépenses diverses	89.687
6060	Services extérieurs. — Frais de justice et de contentieux. — Réparations dues à des tiers.	18.000
6070	Services extérieurs. — Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Services extérieurs. — Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
6090	Missions et services rattachés. — Représentation française à l'office tripartite de circulation	42.000
	Total pour la 8e partie	176.437
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.724.084
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	369.996
	6e partie. — Charges sociales	345.509
	7e partie. — Subventions	73.455
	8e partie. — Dépenses diverses	176.437
	Total pour les services des affaires allemandes et autrichiennes	2.689.481

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1483 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1484 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — III. Services français en Sarre) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services français en Sarre, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.226.098.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1484. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 979 ;
Rapport de M. Massot, au nom de la commission des finances, n° 1322 ;
Discussion et adoption le 8 novembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 719, année 1951 ;
Rapport de M. Maroger, au nom de la commission des finances, n° 759, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 20 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 21 décembre 1951.

ETAT ANNEXE

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	III. — SERVICES FRANÇAIS EN SARRE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	256.850
1010	Indemnités et allocations diverses	57.070
1020	Emoluments du personnel sarrois	127.122
1030	Indemnités résidentielles	117.982
	Total pour la 4e partie	559.024
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	16.911
3010	Matériel	111.103
3020	Dépenses de locations et de réquisitions	66.690
3030	Achat et entretien du matériel automobile	20.250
3040	Remboursements à diverses administrations	28.592
3050	Célébrations et commémorations	2.000
	Total pour la 5e partie	248.876
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	53.663
4010	Prestations et versements facultatifs	6.652
	Total pour la 6e partie	60.315
	7e partie. — Subventions.	
7000	Subventions diverses	295.883
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	40.000
6010	Presse, information et documentation	110.000
6020	Frais de justice, de contentieux et de réparations dues à des tiers	2.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	152.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	559.024
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	248.876
	6e partie. — Charges sociales	60.315
	7e partie. — Subventions	295.883
	8e partie. — Dépenses diverses	152.000
	Total pour les services français en Sarre	1.226.098

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1484 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1485 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils, pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme de 12.146.163.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1485. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 960;
Rapports de M. Abelin, au nom de la commission des finances, n°s 1323 et 1627;
Discussion et adoption le 21 novembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 741, année 1951;
Rapport de M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, n° 790, année 1951;
Discussion et adoption le 14 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 2043;
Rapport de M. Abelin, au nom de la commission des finances, n° 2146;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Pensions et bonifications des pensions de retraite des préposés communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés	3.041
	Total pour la 2e partie	3.041
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	325.353
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	27.210
1020	Inspection générale des courses et du pari mutuel. — Rémunérations principales	Mémoire.
1030	Inspection générale de l'agriculture. — Rémunérations principales	11.016
1040	Inspection générale de l'agriculture. — Personnel chargé de la liquidation des comptes spéciaux	3.239
1050	Inspection générale de l'agriculture. — Indemnités et allocations diverses	97
1060	Rémunérations de personnel divers relevant de la direction de la production agricole	1.265
1070	Services, laboratoires et écoles nationales vétérinaires. — Rémunérations principales	198.986
1080	Services, laboratoires et écoles nationales vétérinaires. — Indemnités et allocations diverses	2.716
1090	Service des haras. — Rémunérations principales	321.395
1100	Service des haras. — Indemnités et allocations diverses	11.692
1110	Services agricoles. — Rémunérations principales	611.946
1120	Services agricoles. — Indemnités et allocations diverses	9.646
1130	Directions départementales des services agricoles. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	8.149
1140	Service de la protection des végétaux. — Salaire du personnel ouvrier	3.061
1150	Etablissements d'enseignement agricole. — Rémunérations principales	375.471
1160	Etablissements d'enseignement agricole. — Indemnités et allocations diverses	61.845
1170	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunérations principales	265.681
1180	Institut national de la recherche agronomique. Indemnités et allocations diverses	2.265
1190	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Rémunérations principales	Mémoire.
1200	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités et allocations diverses	Mémoire.
1210	Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales	123.221
1220	Service de la répression des fraudes. — Indemnités et allocations diverses	4.679
1230	Service de la répression des fraudes. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	4.243
1240	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations principales	562.056
1250	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Indemnités et allocations diverses	50.902
1260	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur les bases du commerce et de l'industrie.	24.371
1270	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	1.985.907
1280	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités et allocations diverses	25.302
1290	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	471.959
1300	Indemnités résidentielles	900.000
	Total pour la 4e partie	6.396.672
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	54.445
3010	Administration centrale. — Travaux d'entretien	3.000
3020	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.598
3030	Mérite agricole et médailles agricoles	944
3040	Fonctionnement du secrétariat technique du comité de liaison avec l'O. N. U. pour l'alimentation et l'agriculture	460
3050	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques.	51.314
3060	Indemnités pour frais de mission à l'étranger.	2.400

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
3070	Matériel de l'inspection générale des courses et du pari mutuel	Mémoire.
3080	Inspection générale des courses et du pari mutuel. — Remboursement de frais	Mémoire.
3090	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture	750
3100	Inspection générale de l'agriculture. — Remboursement de frais	5.183
3110	Direction de la production agricole. — Remboursement de frais	2.021
3120	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux. — Matériel	1.200
3130	Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	270
3140	Matériel des services et laboratoires vétérinaires	11.700
3150	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	808
3160	Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais	30.000
3170	Matériel du service des haras	326.600
3180	Service des haras. — Travaux d'entretien	15.000
3190	Service des haras. — Remboursements de frais	17.872
3200	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	2.200
3210	Matériel des directions départementales des services agricoles	35.431
3220	Directions départementales des services agricoles. — Travaux d'entretien	3.619
3230	Services agricoles. — Remboursement de frais	103.500
3240	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles	55.000
3250	Matériel des services agricoles de la protection des végétaux	6.188
3260	Service de la protection des végétaux. — Remboursement de frais	19.836
3270	Service de la protection des végétaux. — Fonctionnement et dépenses exceptionnelles nécessitées par l'organisation de la lutte contre les grands fléaux des cultures	62.175
3280	Matériel des établissements d'enseignement agricole	118.269
3290	Apprentissage agricole et horticole	120.000
3300	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'entretien	39.400
3310	Etablissements d'enseignement agricole. — Remboursement de frais	12.628
3320	Direction des affaires professionnelles et sociales. — Remboursement de frais	3.355
3330	Matériel du contrôle des lois sociales en agriculture	Mémoire.
3340	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Remboursement de frais	Mémoire.
3350	Direction des affaires professionnelles et sociales. — Frais de fonctionnement de diverses commissions	11.329
3360	Chambres d'agriculture. — Frais d'élections générales	15.000
3370	Direction des affaires professionnelles et sociales. — Calamités agricoles	Mémoire.
3380	Matériel du service de la répression des fraudes	73.780
3390	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien	2.000
3400	Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais	57.709
3410	Matériel de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole	69.048
3420	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Remboursement de frais	119.612
3430	Dépenses de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	19.046
3440	Dépenses d'études d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	78.799
3450	Police et surveillance des eaux non domaniales	2.960
3460	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	87.816
3470	Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	345.435
3480	Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais	456.365
3490	Chasse	5.567
3500	Pisciculture	6.800
3510	Remboursements à diverses administrations	90.987
3520	Loyers et indemnités de réquisition	27.039
3530	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	76.935
	Total pour la 5e partie	2.610.426
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	1.208.600
4010	Prestations et versements facultatifs	23.946
4020	Bourses	99.634
4030	Bonifications d'intérêts mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 avril 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes de la guerre	Mémoire.
4040	Bonifications pour naissances d'enfants accordées aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de prêts d'installation	20.000
4050	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine retraite	180
4060	Subventions aux caisses d'assurances accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	98.476
	Total pour la 6e partie	1.450.836
	7e partie. — Subventions.	
	A. — Subventions.	
5000	Institut national de la recherche agronomique. — Subvention de fonctionnement	283.263
5010	Ecoles nationales vétérinaires. — Subventions de fonctionnement	70.000
5020	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	13.012
5030	Subventions pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale	33.000
5040	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture	1.000
5050	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducative	37.760
5060	Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	8.200
5070	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	1.000
5080	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche vétérinaire. — Indemnités pour abatage d'animaux	324.999
5090	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire. 294.999
5100	Vulgarisation	98.750
5110	Encouragements à la sélection animale	60.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
5120	Concours général agricole	50.000
5130	Primes à la reconstitution des oliveraies. — Frais de contrôle. — Matériel	9.500
5140	Propagande en faveur du vin	Mémoire.
5150	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	3.000
5160	Subvention pour l'organisation des migrations rurales	50.000
	B. — Charges économiques.	
5170	Dégrèvements des carburants agricoles	Mémoire.
5180	Subventions pour la limitation du prix du pain à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane	Mémoire.
5181	Encouragement à l'emploi des engrais azotés et des superphosphates	Mémoire.
5190	Subventions aux céréales secondaires importées	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	1.287.605
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers	90.833
6010	Impositions sur les forêts domaniales	300.000
6020	Remboursements sur produits divers des forêts	6.750
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	397.583
	RECAPITULATION	
	2e partie — Dette viagère	3.041
	4e partie. — Personnel	6.396.672
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.610.426
	6e partie. — Charges sociales	1.430.836
	7e partie. — Subventions:	
	A. — Subventions	1.287.605
	B. — Charges économiques	Mémoire.
	8e partie. — Dépenses diverses	397.583
	Total pour l'agriculture	12.146.163

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1485 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1486 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Anciens combattants et victimes de la guerre) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme globale de 67.054.669.000 F et répartis par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — L'article 256 L du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de la guerre est remplacé, à compter du 1er janvier 1952, par les dispositions suivantes:

« Pour tous les militaires ayant servi dans l'armée française, le montant de la retraite est fixé:

« De cinquante à cinquante-cinq ans, à..... 530 F.
« De cinquante-cinq à soixante ans, à..... 1.272
« De soixante à soixante-cinq ans, à..... 3.500
« Au delà de soixante-cinq ans, à..... 4.500

« Il est également fixé à 4.500 F pour les intéressés, âgés de soixante ans au moins, bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés dans les conditions prévues à l'article 2, paragraphe 2, de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés. »

La disposition ci-dessus s'applique également aux bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux ainsi qu'aux bénéficiaires des dispositions de la loi du 14 juillet 1905 ou de la loi du 2 août 1949.

Art. 3. — Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est complété par un article 31 *bis* L ainsi conçu:

« *Art.* 31 bis L. — Il est alloué, à compter du 1er janvier 1952, aux invalides titulaires d'une pension d'invalidité égale à 60 p. 100 et inférieure à 85 p. 100 ou régulièrement proposés pour une pension de cette nature, les allocations spéciales soumises au rapport constant aux taux ci-après:

« Invalides de 60 et 65 p. 100..... 6.000 F.
« Invalides de 70 et 75 p. 100..... 7.000
« Invalides de 80 p. 100..... 8.000

« Ces allocations peuvent se cumuler avec l'allocation aux grands invalides n° 7 ».

Art. 4. — Le taux des pensions de veuves visées aux articles 50 à 52 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sera majoré de 12,5 p. 100.

Le taux des pensions d'ascendant et de la majoration allouée pour chaque enfant décédé, à partir du second inclusivement,

Loi n° 51-1486. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 981;
Lettres rectificatives nos 1736-1960;
Rapports de M. Darou, au nom de la commission des finances, nos 1592-1737-1961;
Discussion les 27, 29 novembre et 13 décembre 1951;
Adoption le 13 décembre 1951.

Conseil de la République:

Transmission n° 820, année 1951;
Rapport de M. Chapalain, au nom de la commission des finances, n° 857, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 27 décembre 1951.

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République n° 2226;
Rapport de M. Darou, au nom de la commission des finances, n° 2273;
Adoption le 30 décembre 1951.

fixé par les articles 72 à 74 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, sera majoré de 10 p. 100.

Les dispositions du présent article prendront effet du 1er juillet 1952.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Retraite du combattant	6.674.499
701	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	18.353.636
702	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides	11.963.857
703	Allocations spéciales prévues par la loi du 22 mars 1935, modifiée par décret-loi du 17 juin 1938. — Allocation spéciale aux aveugles enrôlés dans la résistance (loi du 8 juillet 1948)	6.661.404
704	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	7.152.209
705	Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire	Mémoire.
706	Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi	Mémoire.
	Total pour la 2e partie	50.805.605
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	597.701
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	110.106
1020	Institution nationale des invalides. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses	29.565
1030	Services extérieurs. — Rémunérations principales	1.001.729
1040	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	139.080
1050	Personnel des missions de recherches	1.079
1060	Service des transports et des transferts de corps. — Rémunérations et indemnités	64.041
1070	Indemnités résidentielles	446.666
	Total pour la 4e partie	2.389.967
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	62.880
3010	Remboursements à diverses administrations	71.400
3020	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	27.115
3030	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	75.335
3040	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.889
3050	Institution nationale des invalides. — Matériel et dépenses diverses	24.296
3060	Institution nationale des invalides. — Remboursement de frais	599
3070	Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	84.624
3080	Services extérieurs. — Remboursement de frais	41.960
3090	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	207.907
3100	Services des transports et des transferts de corps. — Matériel, dépenses diverses et remboursement de frais	179.582
3110	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français	664.998
3120	Centres de rapatriement et d'étrangers. — Remboursement de frais	150
3130	Habillement	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	1.446.735
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	284.824
4010	Prestations et versements facultatifs	21.047
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	1.500
4030	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	4.999.999
4040	Appareillage des mutilés	841.000
	Total pour la 6e partie	6.148.370
	7e partie. — Subventions.	
5000	Office national des anciens combattants et victimes de la guerre	4.139.989
5010	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre	99
5020	Fêtes nationales et cérémonies publiques	1.398
	Total pour la 7e partie	4.141.486
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause	26.600
6010	Réparation de dommages, accidents du travail, frais de justice	95.910
6020	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques	999.997
6030	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la résistance.	Mémoire.
6040	Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause	999.999
6050	Indemnités aux rapatriés	Mémoire.
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.122.506
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	50.805.605
	4e partie. — Personnel	2.389.967
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.446.735
	6e partie. — Charges sociales	6.148.370
	7e partie. — Subventions	4.141.486
	8e partie. — Dépenses diverses	2.122.506
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	67.054.669

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1486 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1487 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme de 203.280.575.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est autorisé à engager en 1952, par anticipation, sur les crédits qui lui seront alloués pour l'exercice 1953, des dépenses s'élevant à la somme totale de 1.381.600.000 de francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 3. — Les crédits demeurés disponibles à la clôture de l'exercice 1951 sur l'article 1er du chapitre 4010: « Bourses nationales » du budget de l'éducation nationale pourront, par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'éducation nationale, être reportés sur le chapitre correspondant du budget de l'exercice 1952.

Art. 4. — Les écoles nationales de perfectionnement sont des établissements publics de l'Etat dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Ces établissements sont créés ou supprimés par décret, pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'éducation nationale.

Art. 5. — Le centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise est un établissement public de l'Etat doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1487. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 982;
Lettres rectificatives n°s 2038-2111-2115;
Rapport de MM. Simonnet et David, au nom de la commission des finances, n° 2007;
Discussion les 18 et 19 décembre 1951;
Adoption le 19 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 836, année 1951;
Rapport de MM. Auberger et Debû-Bridel, au nom de la commission des finances, n° 871, année 1951;
Discussion et adoption le 20 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 2300;
Rapport de MM. Simonnet et Marcel David, au nom de la commission des finances, n° 2308;
Adoption le 30 décembre 1951.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Education nationale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	488.182
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	15.198
1020	Personnel du compte spécial d'achat et session des matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	96.586
1030	Inspection générale et administration académique. — Rémunérations principales	1.771.818
1040	Inspection générale et administration académique. — Indemnités et allocations diverses	32.720
1050	Universités. — Observatoires et Institut de physique du globe. — Rémunérations principales	2.797.479
1060	Universités et observatoires. — Indemnités et allocations diverses	234.258
1070	Ecoles normales supérieures. — Rémunérations principales	212.893
1080	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Institut de France et académie de médecine. — Rémunérations principales	292.194
1090	Grands établissements d'enseignement supérieur, écoles normales supérieures, Institut de France et académie de médecine. — Indemnités, allocations diverses	74.885
1100	Personnels techniques des établissements d'enseignement supérieur. — Rémunérations principales	101.060
1110	Lycées et collèges. — Rémunérations principales	21.429.127
1120	Lycées et collèges. — Indemnités et allocations diverses	1.156.909
1130	Ecoles normales primaires. — Rémunérations principales	2.749.893
1140	Ecoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses	170.935
1150	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	76.053.484
1160	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses	160.906
1170	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunérations principales	110.154
1180	Ecoles nationales de perfectionnement. — Indemnités et allocations diverses	7.091
1190	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunérations principales	121.262
1200	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier	18.217
1210	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses	8.647
1220	Etablissements publics d'enseignement technique. — Rémunérations principales	12.960.603
1230	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités et allocations diverses	683.000
1240	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Personnel pédagogique et technique. — Rémunérations principales	2.404.237
1250	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Indemnités et allocations diverses	156.345
1260	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunérations principales	144.720
1270	Inspection des arts et des lettres. — Rémunérations principales	13.106
1280	Académie de France à Rome. — Rémunérations principales	10.353
1290	Académie de France à Rome. — Indemnités et allocations diverses	1.710
1300	Ecole nationale supérieure des beaux-arts et école nationale supérieure des arts décoratifs. — Rémunérations principales	75.180
1310	Ecole nationale supérieure des beaux-arts et école nationale supérieure des arts décoratifs. — Indemnités et allocations diverses	3.882
1320	Ecoles nationales d'art des départements. — Rémunérations principales	43.615

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1330	Ecoles nationales d'art des départements. — Indemnités et allocations diverses	2.302
1340	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Rémunérations principales	133.276
1350	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	14.528
1360	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Indemnités et allocations diverses	5.578
1370	Musées de France. — Rémunérations principales	217.145
1380	Musées de France. — Indemnités et allocations diverses	3.813
1390	Conservatoire national de musique et conservatoire national d'art dramatique. — Rémunérations principales	102.933
1400	Conservatoire national de musique et conservatoire national d'art dramatique. — Indemnités et allocations diverses	15.130
1410	Bibliothèques de France. — Rémunérations principales	414.873
1420	Bibliothèques de France. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	13.055
1430	Bibliothèques de France. — Indemnités et allocations diverses	10.228
1440	Direction des archives de France. — Rémunérations principales	124.881
1450	Direction des archives de France. — Indemnités et allocations diverses	8.800
1460	Services d'architecture. — Rémunérations principales	349.773
1470	Services d'architecture. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	7.308
1480	Services d'architecture. — Indemnités et allocations diverses	20.183
1490	Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social	505.882
1500	Indemnités résidentielles	19.202.790
1510	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions	3.715
	Total pour la 4e partie	145.929.685
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	74.382
3010	Administration centrale. — Remboursements de frais	11.264
3020	Ateliers de mécanographie. — Dépenses de fonctionnement	27.000
3030	Dépenses de locations et de réquisitions	218.734
3040	Achat et entretien de matériel automobile	67.789
3050	Remboursements à diverses administrations	107.199
3060	Service des relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Matériel	6.250
3070	Service des relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Remboursements de frais	36.969
3080	Ecoles normales supérieures. — Matériel	67.450
3090	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Matériel	20.400
3100	Institut de France et académie de médecine. — Matériel	28.660
3110	Enseignement supérieur. — Remboursement de frais	59.930
3120	Enseignement du second degré. — Formation pédagogique du personnel	137.163
3130	Enseignement du second degré. — Remboursements de frais	131.191
3140	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire	130.000
3150	Lycées. — Dépenses de fonctionnement. — Matériel	1.700.000
3160	Enseignement du premier degré. — Remboursements de frais	396.714
0,16	Enseignement du premier degré. — Matériel	294.689
3180	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement	Mémoire.
3190	Ecoles nationales de perfectionnement. — Matériel	49.303
3200	Enseignement technique. — Inspection. — Dépenses de fonctionnement et travaux d'entretien	25.447
3210	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Centres d'apprentissage. — Dépenses de fonctionnement	2.514.902
3220	Collèges techniques. — Matériel	600.000
3230	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage	9.500
3240	Enseignement technique. — Examens et concours	105.800
3250	Enseignement technique. — Remboursement de frais	114.588
3260	Enseignement technique. — Bourses de voyage	9.350
3270	Centres d'apprentissage. — Achat de matériel	115.000
3280	Conseil d'administration des établissements publics d'enseignement technique. — Payement d'indemnités pour frais de déplacements et perte de salaire aux membres salariés	16.200
3290	Enseignement technique. — Fonctionnement des commissions nationales professionnelles. — Travaux de documentation professionnelle	2.500
3300	Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel et fonctionnement des services	123.000
3310	Hygiène sociale et universitaire. — Remboursement de frais	65.505
3320	Documentation. — Bibliothèques et cinémathèques pédagogiques	101.414
3330	Entretien des élèves professeurs de l'enseignement	1.224.405
3340	Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	232.693
3350	Jeunesse et sports. — Examens et concours	23.340
3360	Jeunesse et sports. — Matériel et fonctionnement des services	179.554
3370	Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations	216.300
3380	Contrôle médical des activités physiques et sportives. — Rééducation physique	78.706
3390	Arts et lettres. — Remboursements de frais	22.836
3400	Célébrations et commémorations officielles	7.999
3410	Ecoles nationales d'art des départements. — Matériel	7.495
3420	Mobilier national, manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais et manufacture nationale de Sèvres. — Matériel	46.522
3430	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Acquisitions d'ensembles mobiliers	35.901
3440	Travaux de décoration	8.000
3450	Musées de France. — Matériel	88.089
3460	Bibliothèques de France. — Remboursements de frais	6.321
3470	Bibliothèques de France. — Matériel	107.999
3480	Bibliothèques de France. — Achats exceptionnels	6.300
3490	Archives de sécurité pour les bibliothèques	3.000
3500	Direction des archives de France. — Remboursements de frais	3.433
3510	Direction des archives de France. — Matériel. — Amélioration des locaux des archives nationales et réorganisation du musée de l'histoire de France	25.560
3520	Services d'architecture. — Matériel	86.911
3530	Services d'architecture. — Remboursements de frais	77.917
3540	Monuments historiques. — Opérations de conservation et de remise en état	1.499.998
3550	Monuments historiques. — Travaux d'entretien et de grosses réparations	603.781
3560	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'entretien courant et de grosses réparations	1.138.854
3570	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'aménagement et de restauration	1.044.000
3580	Palais nationaux. — Travaux de conservation et de restauration	580.000
3590	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	123.000
3600	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	118.697
3610	Participation aux travaux dans les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire	12.300
	Total pour la 5e partie	15.038.204

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	13.114.987
4010	Prestations et versements facultatifs	369.034
4020	Bourses nationales	6.183.718
4030	Bourses de l'enseignement supérieur. — Prêts d'honneur et remboursements aux universités et aux facultés du montant des exonérations de droits accordées par l'Etat	2.827.850
4040	Œuvres sociales en faveur des étudiants	1.064.220
4041	Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants	570.604
4050	Ecoles nationales de perfectionnement. — Enfance inadaptée. — Entretien et trousseaux des élèves	127.500
4060	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	4.943.370
4070	Enseignement technique. — Prêts d'honneur	43.778
4080	Jeunesse et sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	43.379
4090	Bibliothèques. — Bourses	400
4100	Arts et lettres. — Bourses	73.633
	Total pour la 6e partie	29.302.503
	7e partie. — Subventions.	
5000	Centre national de la recherche scientifique	3.162.399
5010	Service des relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Subventions	21.315
5020	Subventions aux universités et aux observatoires pour frais généraux, travaux d'entretien et renouvellement du matériel des laboratoires de travaux pratiques et subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoires et de travaux	2.886.978
5030	Subventions au palais de la découverte et à la fondation nationale des sciences politiques. — Subvention pour l'aménagement de nouvelles chambres de pensionnaires à la fondation Thiers	114.299
5040	Subventions aux grands établissements d'enseignement supérieur et aux fondations de l'Institut de France	181.890
5060	Subventions aux services de documentation et d'orientation scolaire et universitaire	46.178
5070	Subventions aux établissements privés du second degré	61.110
5080	Enseignement du second degré. — Aide aux internats	400.000
5090	Enseignement du premier degré. — Œuvres complémentaires de l'école	157.186
5100	Subventions transitoires accordées en application de l'article 9 de la loi du 21 février 1949 aux centres d'apprentissage visés par les articles 7 et 8 de cette loi	130.000
5110	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	48.904
5120	Subvention aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs	25.000
5130	Rémunération du personnel de l'orientation professionnelle et subvention en faveur de l'orientation professionnelle	600.000
5140	Subventions aux cours professionnels	410.000
5150	Subventions à l'école supérieure d'électricité, aux instituts spécialisés et aux écoles techniques privées reconnues par l'Etat	78.500
5160	Subvention à l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique pour couvrir les frais de fonctionnement des écoles professionnelles et des centres d'apprentissage de l'aéronautique	300.000
5170	Organismes pour l'amélioration de la qualité du travail par la promotion et pour la sélection des meilleurs ouvriers. — Exposition du travail. — Accueil des délégations	15.200
5180	Subventions aux instituts de techniques comptables pour la formation professionnelle des experts comptables	450
5190	Subventions de l'Etat aux écoles et cours d'enseignement ménager familial	8.950
5200	Apprentissage artisanal. — Subventions aux chambres de métiers	70.000
5210	Enseignement technique. — Aide aux internats en régie directe	50.000
5220	Subventions aux établissements de cure, postcure, prévention et aux associations médico-sociales	9.000
5230	Hygiène scolaire et universitaire. — Subventions aux centres médico-scolaires	27.259
5240	Subventions aux instituts d'éducation physique et à l'office du sport scolaire et universitaire	64.524
5250	Auberges de la jeunesse et relais	27.000
5260	Camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants, activités de jeunesse. — Accueil international	750.000
5270	Subventions aux fédérations et associations sportives	250.000
5280	Subventions pour l'organisation d'épreuves de masse	4.633
5290	Œuvres péri et postscolaires. — Maisons de jeunes. — Activités culturelles et éducatives des mouvements de jeunesse. — Activités d'éducation populaire dans les milieux du travail	246.750
5300	Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses	58.224
5310	Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions	49.879
5320	Théâtres nationaux	4.327.590
5330	Activité musicale et théâtrale	270.000
5340	Service des lettres. — Subventions diverses	1.000
5350	Subvention à l'Union centrale des arts décoratifs	34.397
5360	Musées de France. — Subventions diverses	28.802
5370	Subventions pour le fonctionnement des bibliothèques	247.600
5380	Subventions et encouragements aux sociétés savantes et à l'école d'anthropologie	1.700
5390	Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	11.685
5400	Services d'architecture. — Subventions diverses	2.720
	Total pour la 7e partie	12.181.152
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de réparations civiles	59.350
6010	Participation de l'Etat aux dépenses d'impression des thèses de doctorat	36.500
6020	Enseignement technique. — Prix et récompenses. — Outillage individuel des élèves	45.000
6030	Application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique et des centres d'apprentissage	43.225
6040	Subventions au cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière et professionnelle (encouragements tendant à augmenter la qualité dans le travail)	340.000
6050	Etudes, information, documentation concernant la jeunesse et les sports. — Protection de l'enfance	35.250
6060	Activités de plein air	30.000
6070	Centre d'initiation sportive scolaire	7.786
6080	Education physique. — Activités physiques et sportives dans les milieux du travail	50.000
6090	Préparation et participation aux jeux olympiques	125.000
6100	Fonds national sportif	Mémoire.
6101	Règlement de frais de transport à la Société nationale des chemins de fer français. — Tarifs réduits	50.000
6110	Commandes et acquisitions d'œuvres d'art à des artistes	53.120

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
6120	Prix de cession d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	1.500
6130	Fêtes nationales et cérémonies publiques	12.300
6131	Protection de trésors artistiques et historiques nationaux	Mémoire.
6140	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.
6150	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6160	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6170	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	829.031
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	145.929.685
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	15.038.204
	6e partie. — Charges sociales	29.302.503
	7e partie. — Subventions	12.181.152
	8e partie. — Dépenses diverses	829.031
	Total pour l'état A	203.280.575

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des autorisations d'engagement par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1953.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations.
		milliers de francs.
	Education nationale.	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3540	Monuments historiques. — Opérations de conservation et de remise en état	750.000
3570	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux d'aménagement et de restauration	491.000
3580	Palais nationaux. — Travaux de conservation et de restauration	110.000
3590	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	30.000
	Total pour l'état B	1.381.000

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1487 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1488 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Etats associés) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre chargé des relations avec les Etats associés, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme de 7.902.240.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1488. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 963;
Rapport de M. Buriot, au nom de la commission des finances, n° 1936;
Discussion et adoption le 13 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 818, année 1951;
Rapport de M. Lieutaud, au nom de la commission des finances, n° 840, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 26 décembre 1951;

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 2227;
Rapport de M. Buriot, au nom de la commission des finances, n° 2232;
Adoption le 28 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Etats associés.	
	I. — DEPENSES CIVILES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	61.280
1010	Haut commissariat de France et services rattachés. — Rémunérations principales	1.271.211
1020	Juridictions françaises et mixtes. — Rémunérations principales	265.659
1030	Services de l'enseignement. — Rémunérations principales	700.168
1040	Services techniques. — Rémunérations principales	159.557
1050	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	7.963
1060	Haut commissariat de France et services rattachés. — Indemnités et allocations diverses	85.996
1070	Juridictions françaises et mixtes. — Indemnités et allocations diverses	58
1080	Services de l'enseignement. — Indemnités et allocations diverses	17.890
1090	Services techniques. — Indemnités et allocations diverses	13.606
1100	Indemnités résidentielles	1.135.881
	Total pour la 4e partie	3.722.302

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	19.924
3010	Haut commissariat de France et services rattachés. — Matériel	491.932
3020	Juridictions françaises et mixtes. — Matériel.	18.646
3030	Services de l'enseignement. — Matériel	206.446
3040	Services techniques. — Matériel	68.826
3050	Administration centrale. — Remboursement de frais	10.172
3060	Haut commissariat de France et services rattachés. — Remboursement de frais	148.113
3070	Juridictions françaises et mixtes. — Remboursement de frais	26.293
3080	Services de l'enseignement. — Remboursement de frais	138.037
3090	Services techniques. — Remboursement de frais	26.740
3100	Remboursements à diverses administrations	10.768
3110	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	83.285
3120	Travaux immobiliers	214.506
3130	Loyers	32.949
3140	Travailleurs indochinois. — Rapatriement des travailleurs et dépenses diverses	30.000
	Total pour la 5e partie	1.529.631
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	259.202
4010	Prestations et versements facultatifs	50
	Total pour la 6e partie	259.252
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions. — Interventions politiques et administratives	765.807
5010	Subventions. — Action éducative et culturelle.	490.500
5020	Subventions. — Action économique, encouragements et interventions	10.000
5030	Subventions. — Action sociale, prévoyance	1.002.048
	Total pour la 7e partie	2.268.355
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	9.700
6010	Dépenses d'apurement de comptes spéciaux définitivement clos	113.000
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	122.700
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	3.722.302
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.529.631
	6e partie. — Charges sociales	259.252
	7e partie. — Subventions	2.268.355
	8e partie. — Dépenses diverses	122.700
	Total pour les Etats associés	7.902.240

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1488 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1489 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II: Services financiers) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et au ministre du budget, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952 (II. — Services financiers) des crédits s'élevant à la somme totale de 120.179.736.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1489. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 985;
Lettre rectificative n° 1609;
Rapports de M. Abel Gardey, au nom de la commission des finances, n°s 1511-1615;
Discussion et adoption le 23 novembre 1951.

Conseil de la République:

Transmission n° 755, année 1951;
Rapport de M. Pauly, au nom de la commission des finances, n° 803, année 1951;
Discussion les 21 et 22 décembre 1951;
Adoption de l'avis le 22 décembre 1951;

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République n° 2176;
Rapport de M. Abel Gardey, au nom de la commission des finances, n° 2220;
Adoption le 28 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Finances.	
	SECTION II. — SERVICES FINANCIERS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	1.633.255
1010	Corps de contrôle spécialisés. — Rémunérations principales	104.431
1020	Inspection générale des finances. — Rémunérations principales	87.995
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	269.858
1040	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	2.199
1050	Cour des comptes et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Rémunérations principales	226.286

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1000	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités	11.640
1070	Services financiers à l'étranger. — Rémunérations et indemnités	238.740
1080	Services extérieurs du Trésor. — Rémunérations principales	11.213.497
1090	Services extérieurs du Trésor. — Indemnités et allocations diverses	494.455
1100	Services centraux de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	192.955
1110	Services centraux de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	14.555
1120	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	14.921.155
1130	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	955.868
1140	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Indemnités et allocations diverses	646.040
1150	Remises diverses de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	95.500
1160	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	1.601.870
1170	Atelier général du timbre. — Traitements et salaires	49.198
1180	Atelier général du timbre. — Indemnités	5.784
1190	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires	109.346
1200	Service du cadastre. — Rémunérations principales	1.392.854
1210	Service du cadastre. — Salaires	31.591
1220	Service du cadastre. — Indemnités	10.100
1230	Service du cadastre. — Travaux à l'entreprise ou à la tâche. — Frais de manœuvres	620.990
1240	Services centraux de l'administration des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	73.313
1250	Services centraux de l'administration des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses	8.310
1260	Services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	5.578.098
1270	Services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses	712.318
1280	Service des laboratoires. — Rémunérations principales	57.552
1290	Service des laboratoires. — Indemnités et allocations diverses	802
1300	Services sociaux. — Rémunérations principales et indemnités	20.084
1310	Service de gestion des comptes spéciaux. — Rémunérations et indemnités	122.465
1320	Service de liquidation des comptes spéciaux. — Rémunérations et indemnités	16.838
1322	Personnel du contrôle économique mis à la disposition des régies financières. — Rémunérations principales	371.809
1330	Indemnités résidentielles	6.706.690
1340	Indemnités pour travaux extraordinaires	210.600
1350	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale; recherche et répression de la fraude fiscale. — Dépenses de personnel	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	48.796.200
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais	70.115
3010	Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	238.400
3020	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Remboursement de frais	12.122
3030	Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	10.410
3040	Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	64.100
3050	Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais	198.429
3060	Services extérieurs du Trésor. — Matériel	829.210
3070	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	504.000
3080	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais	187.400
3090	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	2.453.000
3100	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de matériel	1.058.100
3110	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	531.100
3120	Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	21.450
3130	Atelier général du timbre. — Matériel	135.200
3140	Service du cadastre. — Remboursement de frais	470.895
3150	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	216.285
3160	Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais	330.920
3170	Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements	340.185
3180	Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel	248.030
3190	Service des laboratoires. — Remboursement de frais	1.176
3200	Service des laboratoires. — Matériel et frais divers	9.794
3210	Service de gestion et de liquidation des comptes spéciaux. — Matériel et remboursement de frais	2.700
3220	Acquisitions et entretien du matériel automobile	225.300
3230	Loyers et indemnités de réquisitions	326.300
3240	Remboursements à diverses administrations	885.000
3250	Dépenses diverses du service des impressions	11.500
3260	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale; recherche et répression des fraudes fiscales. — Dépenses de matériel	Mémoire.
3270	Travaux d'entretien de l'administration centrale	46.125
	Total pour la 5e partie	9.205.075
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	6.361.475
4010	Prestations et versements facultatifs	166.838
4020	Versement au fonds commun de la masse des douanes	4.749
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	5.099
	Total pour la 6e partie	6.538.161
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'office des changes	393.542
5010	Subvention au conservatoire national des arts et métiers pour le fonctionnement de l'école nationale d'assurances	15.000
5020	Subvention au mouvement national d'épargne	30.000
	Total pour la 7e partie	438.542

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	8e partie — Dépenses diverses.	
6000	Dégrèvements sur contributions directes et taxes assimilées	23.000.000
6010	Remboursements sur produits indirects et divers	13.400.000
6020	Frais de poursuites et de contentieux	1.348.000
6030	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes	8.100.000
6040	Frais de trésorerie	5.000.000
6050	Remboursement de divers frais de gestion et d'administration	17.126
6060	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	10.000
6070	Indemnisations diverses	19.500
6080	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	6.000
6090	Frais judiciaires et réparations civiles	19.200
6100	Dépenses domaniales	74.700
6110	Poudres et salpêtres. — Achats et transports	350.732
6120	Règlements des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	100.000
6130	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	115.000
6140	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation	23.300
6150	Règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	200
6160	Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement et des transports maritimes	3.300.000
6170	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	320.000
6180	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6190	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6200	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6210	Dépenses des exercices périmés. — Budget du Gouvernement provisoire de la République française (exercice 1944)	Mémoire.
6220	Dépenses des exercices périmés. — Budget du comité français de la libération nationale (exercice 1943)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	55.203.758
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	48.791.209
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	9.205.675
	6e partie. — Charges sociales	6.538.161
	7e partie. — Subventions	438.542
	8e partie. — Dépenses diverses	55.203.758
	Total pour les finances. — II. — Services financiers	120.179.736

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1489 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1490 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et au ministre du commerce et des relations économiques extérieures, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952 (Finances et affaires économiques. — III: Affaires économiques), des crédits s'élevant à la somme totale de 12.443.235.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1490. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi n° 986;
Rapport de M. Gilles Gozard, au nom de la commission des finances, n° 1391,
Discussion les 29 novembre, 5, 11 et 12 décembre 1951;
Adoption le 12 décembre 1951.

Conseil de la République:
Transmission, n° 807, année 1951;
Rapport de M. Fléchet, au nom de la commission des finances, n° 843, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 20 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Avis du Conseil de la République n° 2228;
Rapport de M. Gozard, au nom de la commission des finances, n° 2251;
Adoption le 28 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Affaires économiques.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	290.609
1010	Administration centrale. — Corps annexes. — Rémunérations principales	138.494
1020	Administration centrale et corps annexes. — Indemnités et allocations diverses	82.372
1030	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre	503.579
1040	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution de concours contractuels et auxiliaires	610.185
1050	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités	6.706
1060	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Rémunérations principales	776.210
1070	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Indemnités et allocations diverses	19.477
1080	Institut national de la statistique et des études économiques — Rémunérations principales	751.673
1090	Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	35.408
1100	Indemnités résidentielles	512.247
1110	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	3.727.050

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	15.100
3010	Achat et entretien du matériel automobile	21.802
3020	Administration centrale. — Remboursement de frais	24.330
3030	Administration centrale. — Frais de fonctionnement	84.676
3040	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Frais de fonctionnement	394.901
3050	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Remboursement de frais	110.000
3060	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Frais de fonctionnement	20.000
3070	Institut national de la statistique et des études économiques. — Remboursement de frais	11.572
3080	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais de fonctionnement	198.785
3090	Remboursement à diverses administrations	69.920
3100	Travaux immobiliers	15.100
	Total pour la 5e partie	966.486
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	342.869
4010	Prestations et versements facultatifs	26.223
4020	Réparations civiles	900
	Total pour la 6e partie	369.992
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger	366.949
5010	Institut national de la statistique et des études économiques. — Subventions à divers instituts de statistique	12.759
5020	Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité	650.000
5030	Garantie de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	3.400.000
5040	Remboursement de charges fiscales à certaines industries	2.800.000
5050	Subvention pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux	149.999
	Total pour la 7e partie	7.379.707
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6010	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	3.727.050
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	966.486
	6e partie. — Charges sociales	369.992
	7e partie. — Subventions	7.379.707
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire
	Total pour les affaires économiques	12.413.235

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1490 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

(1er *Supplément.*)

LOI n° 51-1491 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (France d'outre-mer) (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 6.472.954.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1491.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 987 ;
Rapport de M. Burlot, au nom de la commission des finances, n° 1321 ;
Discussion et adoption le 13 novembre 1951.
Conseil de la République :
Transmission n° 721, année 1951 ;
Rapport de M. Sallec, au nom de la commission des finances, n° 740, année 1951 ;
Discussion et adoption le 27 novembre 1951.
Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République n° 1728 ;
Rapport de M. Burlot, au nom de la commission des finances, n° 1935 ;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	France d'outre-mer.	
	I. — DEPENSES CIVILES	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	409
	Total pour la 2e partie	409
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	376.682
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	35.430
1020	Inspection de la France d'outre-mer. — Soldes et accessoires de soldes	49.100
1030	Services de diffusion et de propagande. — Rémunérations principales	28.983
1040	Services de diffusion et de propagande. — Indemnités et allocations diverses	619

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1050	Etablissements d'enseignement et de recherches de la France d'outre-mer. — Rémunérations principales	82.290
1060	Etablissements d'enseignement et de recherches de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	7.326
1070	Services administratifs. — Rémunérations principales	54.384
1080	Services administratifs. — Indemnités et allocations diverses	2.466
1090	Personnel d'autorité en service outre-mer. — Rémunérations principales	1.961.658
1100	Personnel d'autorité en service outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	106.840
1110	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service outre-mer. — Rémunérations principales	707.883
1120	Etablissements permanents des terres australes et antarctiques (îles Kerguelen et de la Nouvelle-Amsterdam). — Soldes et accessoires de soldes	49.805
1130	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Soldes et accessoires de soldes	4.031
1140	Formation complémentaire de divers fonctionnaires	2.873
1150	Indemnités résidentielles	1.022.557
	Total pour la 4e partie	4.195.924
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et réquisitions	1.751
3010	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	9.304
3020	Remboursements à diverses administrations.	49.471
3030	Administration centrale. — Remboursement de frais	19.804
3040	Administration centrale. — Matériel	62.778
3050	Inspection de la France d'outre-mer. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	260
3060	Services de diffusion et de propagande. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	26.877
3070	Etablissements d'enseignement et de recherches de la France d'outre-mer. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	20.799
3080	Services administratifs. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	7.789
3090	Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information	13.763
3100	Contribution à l'entretien et au fonctionnement des postes de radiodiffusion d'outre-mer	30.300
3110	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	215.526
3120	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	103.311
3130	Etablissements permanents des terres australes et antarctiques. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	125.000
3140	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Dépenses de matériel et remboursement de frais	300
3150	Dépenses afférentes à des élections aux assemblées parlementaires	15.000
	Total pour la 5e partie	711.036

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	401.583
4010	Prestations et versements facultatifs	33.859
	Total pour la 6e partie	435.442
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions aux budgets locaux des territoires d'outre-mer	628.638
5010	Subventions aux œuvres privées dans les territoires d'outre-mer	5.000
5020	Subvention à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer	133.000
5030	Garantie d'intérêt aux chemins de fer concédés	Mémoire.
5040	Subvention à l'académie des sciences coloniales	1.970
5050	Subvention à l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux	6.300
	Total pour la 7e partie	775.408
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Dépenses administratives de la caisse des retraites de la France d'outre-mer	34.635
6010	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	400
6020	Dépenses d'apurement des comptes spéciaux définitivement clos	20.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	55.035
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	409
	4e partie. — Personnel	4.195.924
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	711.036
	6e partie. — Charges sociales	435.442
	7e partie. — Subventions	775.408
	8e partie. — Dépenses diverses	55.035
	Total pour la France d'outre-mer	6.472.954

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1491 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1492 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et Energie) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'industrie et de l'énergie, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme de 3.121.389.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COUPANT.

Loi n° 51-1492. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 968 ;
Lettre rectificative n° 1514 ;
Rapports de M. Jules Julien, au nom de la commission des finances, n°s 1324-1626 ;
Avis de la commission de la production industrielle n° 1541 ;
Discussion et adoption les 16, 20 et 21 novembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 739, année 1951 ;
Rapport de M. Alric, au nom de la commission des finances, n° 707, année 1951 ;
Avis de la commission de la production industrielle n° 808, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 13 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 2013 ;
Rapport de M. Jules Julien, au nom de la commission des finances, n° 2147 ;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Industrie et énergie.	
	4e partie — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	613.936
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	42.242
1020	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales	387.372
1030	Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	30.646
1040	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	77.743
1050	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	3.868
1060	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Rémunérations principales	34.153
1070	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses.	1.151
1080	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Rémunérations principales	222.481
1090	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Indemnités et allocations diverses	21.590
1100	Salaires du personnel ouvrier	85.243
1110	Indemnités résidentielles	236.321
	Total pour la 4e partie	1.755.722
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	96.007
3010	Administration centrale. — Remboursement de frais	32.190
3020	Direction des mines et de la sidérurgie. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Matériel	71.939
3030	Direction des mines et de la sidérurgie. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Remboursement de frais	71.011
3040	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Matériel	6.635
3050	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	10.543
3060	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel	31.556
3070	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Remboursement de frais	1.383
3080	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Matériel	13.770
3090	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Remboursement de frais	80.640
3100	Remboursement à divers services	82.904
3110	Achat et entretien du matériel automobile	33.884
3120	Loyers	31.538
3130	Travaux d'équipement et d'entretien	52.779
3140	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain	65.000
	Total pour la 5e partie	684.782
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements à caractère obligatoire	249.323
4010	Prestations et versements à caractère facultatif	11.456
4020	Réparations civiles et rentes accidents du travail	7.000
	Total pour la 6e partie	267.779
	7e partie. — Subventions.	
	I. — Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	3.261
5010	Encouragement à l'artisanat	3.000
5020	Avances ou subventions aux entreprises de production et de transport d'énergie électrique	15.256

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
5030	Recherches techniques	- 8.500
5040	Subvention au centre national de la cinématographie	47.249
5050	Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat	5.000
5060	Participation aux dépenses de l'exposition du prestige français de Lyon	Mémoire.
5070	Participation de la métropole à l'organisation du congrès international géologique d'Alger de 1952	30.000
5080	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	Mémoire.
	II. — Charges économiques.	
5090	Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides	Mémoire.
5100	Participation de la métropole au déficit des houillères du Sud-Oranais	275.000
	Total pour la 7e partie	387.266
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires	4.100
6010	Frais judiciaires. — Honoraires d'avocats, avoués ou experts	1.650
6020	Participation française à l'exploitation des mines de la Sarre	Mémoire.
6030	Attribution aux auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi validée du 18 septembre 1950	90
6040	Règlement des litiges afférents aux opérations retracées précédemment dans différents comptes spéciaux	20.000
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	25.840
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	1.755.722
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	684.782
	6e partie. — Charges sociales	267.779
	7e partie. — Subventions	387.266
	8e partie. — Dépenses diverses	25.840
	Total pour l'industrie et l'énergie	3.121.389

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1492 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1493 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (intérieur) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 76 milliards 734.873.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est autorisé à engager, en 1952, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour l'exercice 1953, des dépenses se montant à la somme totale de 802 millions de francs et réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 3. — Les effectifs maxima des personnels de toute nature relevant de la préfecture de police et à la rémunération desquels l'Etat contribue par voie de subvention versée au budget de la préfecture de police sont fixés, pour l'exercice 1952, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1493. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 289 ;
Rapport de M. Lecourt, au nom de la commission des finances, n° 1810 ;
Discussion les 28 et 29 novembre 1951 ;
Adoption le 29 novembre 1951.

Conseil de la République :
Rapport de M. Jacques Masteau, au nom de la commission des finances, n° 806, année 1951 ;
Discussion et adoption le 21 décembre 1951.

Assemblée nationale :
Rapport de M. Lecourt, au nom de la commission des finances, n° 2211 ;
Adoption le 26 décembre 1951.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Intérieur.	
	1e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	315.484
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	53.183
1020	Inspection générale de l'administration. — Rémunérations principales	30.573
1030	Administration préfectorale et conseils de préfecture. — Rémunérations principales	603.402

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1040	Administration préfectorale et conseils de préfecture. — Indemnités et allocations diverses	85.005
1050	Service des préfectures. — Rémunérations principales	5.464.224
0907	Service des préfectures. — Indemnités et allocations diverses	162.545
1070	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Rémunérations principales.	436.580
1080	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités et allocations diverses	15.714
1090	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Salaires et accessoires de salaire du personnel ouvrier	348.454
1100	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Rémunérations principales	745.943
1110	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.	1.045
1120	Service de la protection civile. — Rémunérations principales	5.175
1130	Pensions et indemnités aux victimes d'accident (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive)	24.000
1140	Service de la protection civile. — Salaires et accessoires de salaire du personnel ouvrier	50.405
1150	Sûreté nationale. — Rémunérations principales	17.045.764
1160	Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses	2.465.561
1170	Sûreté nationale. — Salaires et accessoires de salaire du personnel ouvrier	45.372
1180	Indemnités résidentielles	6.204.403
	Total pour la 4e partie	34.102.832
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	7.109
3010	Administration centrale. — Matériel	136.574
3020	Inspection générale de l'administration. — Remboursement de frais	7.400
3030	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	67.920
3040	Service de préfecture. — Remboursement de frais	27.270
3050	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Remboursement de frais	33.349
3060	Cultes d'Alsace et de Lorraine. — Remboursement de frais	215
3070	Protection civile. — Remboursement de frais et matériel	27.218
3080	Sûreté nationale. — Remboursement de frais	3.099.070
3090	Sûreté nationale. — Matériel	1.962.669
3100	Sûreté nationale. — Création de nouvelles compagnies républicaines de sécurité. — Dépenses de fonctionnement et d'équipement	753.668
3110	Service des transmissions. — Dépenses d'entretien	147.430
3120	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.012.750
3130	Loyers et indemnités de réquisition	157.346
3140	Remboursements à diverses administrations	440.934
3150	Entretien et réparation des bâtiments	145.750
3160	Travaux d'équipement immobilier	250.890
3170	Divers. — Matériel	70.102
	Total pour la 5e partie	8.347.694
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	8.873.678
4010	Prestations et versements facultatifs	111.929
	Total pour la 6e partie	8.985.607

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions à la ville de Paris	17.182.981
5010	Participation de l'Etat aux dépenses des collectivités locales	3.804.999
5020	Subventions allouées en raison de l'effort fiscal ou de la situation financière des collectivités locales	2.142.998
5030	Subventions allouées à certaines collectivités locales en raison de situations particulières ou à certains organismes	136.922
5040	Subventions pour les dépenses d'incendie et de secours	961.845
5050	Subventions à l'Algérie et à certains organismes créés par l'Etat en Algérie ou au profit des Français musulmans d'Algérie	400.498
	Total pour la 7e partie	24.640.243
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	49.999
6010	Frais de contentieux et réparations civiles	83.500
6020	Dépenses relatives aux élections	524.998
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	658.497
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	34.102.832
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	8.347.694
	6e partie. — Charges sociales	8.985.607
	7e partie. — Subventions	24.640.243
	8e partie. — Dépenses diverses	658.497
	Total pour l'état A	76.734.873

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en* 1953.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations.
		milliers de francs
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3090	Sûreté nationale. — Matériel	402.000
3120	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	100.000
	Total pour la 5e partie	502.000
	7e partie. — Subventions.	
5040	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours	300.000
	Total pour l'état B	802.000

Etat C. — *Tableau des effectifs maxima de la préfecture de police pour l'année 1952.*

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS
I. — SERVICES ADMINISTRATIFS	
1° Personnels des bureaux.	
Directeurs	4
Directeurs adjoints et sous-directeurs (non compris le sous-directeur chargé des fonctions de directeur de la maison départementale de Nanterre)	8
Chef du secrétariat particulier du préfet	1
Administrateurs (effectif définitif)	104
Administrateurs en surnombre (réforme de la fonction publique)	18
Secrétaires d'administration (effectif définitif; les vacances doivent permettre de rémunérer les agents supérieurs qui constituent un cadre d'extinction)	109
Architecte contrôleur des travaux et bâtiments	1
Vérificateur-métreur	1
Secrétaires de permanence	3
Assimilés sous-chefs (cadre d'extinction)	5
Régisseurs-comptables et commis caissiers	34
Adjoints administratifs et chefs de groupe	743
Commis (cadre d'extinction)	17
Dames mécanographes	23
Secrétaires sténodactylographes	27
Sténodactylographes	183
Agents de bureau	228
Interprètes	10
Téléphonistes	5
Total	1.524
2° Personnel d'exécution du service social.	
Assistante sociale chef	1
Assistantes sociales principales	6
Assistantes sociales	22
Infirmière principale	1
Infirmières diplômées ou autorisées	2
Jardinière d'enfants	1
Gardeuses d'enfants	3
Médecins	4
Total	40
3° Personnel ouvrier.	
Chef d'atelier	1
Contremaîtres principaux	2
Contremaîtres	5
Maîtres ouvriers	7
Ouvriers d'état	21
Aides d'atelier	6
Chauffeurs de chaudière à basse pression	7
Maîtresse lingère	1
Couturières coupe et confection. — Repasseuses et lavandières. — Ravaudeuses	10
Total	60
Contremaître principal en surnombre	1
Total	61
4° Personnel de service.	
Payeur	1
Vérificateurs compteurs	2
Huissiers	2
Surveillants de gardiens de bureau et d'hommes de service	20
Brigadiers de gardiens de bureau et d'hommes de service	71
Gardiens de bureau et hommes de service	100
Concierges	8
Total	204
5° Personnel auxiliaire.	
Régisseurs comptables	3
Auxiliaires de bureau	90
Auxiliaires de service	39
Gardeuse d'enfants	1
Chauffeur	1
Total	134
Total pour les services administratifs	1.963
II. — SERVICES ACTIFS	
Directeur général	1
Directeurs et inspecteur général des services	5
Chef de service	2
Directeurs adjoints et contrôleur des services de la police municipale	5
Commissaires divisionnaires	15
Commissaires principaux et commissaires de police	168
Commissaires de police, chefs de section à la répression des fraudes	2
Commissaires de police des services spéciaux de la répression des fraudes	6
Commissaires de police à la répression des fraudes	12
Chef du service de l'identité judiciaire	1
Sous-chef du service de l'identité judiciaire	1
Préparateurs du service de l'identité judiciaire	2
Officiers de police	181
Officiers de paix	60
Sous-chefs techniques et administratifs	5
Inspecteur principal contrôleur des ventes en gros	1
Inspecteurs principaux de police	81
Inspecteurs principaux adjoints de police	273
Inspecteurs chefs de police	360
Inspecteurs de police	1.671
Inspecteurs de police près les commissariats de hors classe exceptionnelle	44
Inspecteurs de police près les commissariats de classe exceptionnelle	87
Inspecteurs de police près les commissariats	305
Agents spéciaux de commissariat	113
Ingénieur en chef des services techniques	1
Ingénieurs des services techniques	2
Médecin chef	1
Médecin chef adjoint	1
Médecins divisionnaires	11
Inspecteurs principaux de gardiens de la paix	144
Brigadiers-chefs de gardiens de la paix	362
Brigadiers de gardiens de la paix	2.315
Sous-brigadiers et gardiens de la paix	17.485
Assistante principale de police	1
Assistantes principales adjointes de police	4
Assistantes chefs de police	6
Assistantes de police	29
Gardes des bois de Boulogne et de Vincennes et gradés (cadre d'extinction)	47
Brigadier de gardes à la Bourse des valeurs	1
Gardes à la Bourse des valeurs	6
Total	23.817
III. — REGIMENT DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS	
Officiers	100
Sous-officiers	520
Hommes de troupe	3.333
Total	3.953
RECAPITULATION	
I. — Services administratifs	1.963
II. — Services actifs	23.817
III. — Sapeurs-pompiers	3.953
Total général	29.733

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1493 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1494 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Justice) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 16.630.482.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1494. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 999 ;
Rapport de M. Ramarony, au nom de la commission des finances, n° 1673 ;
Discussion : 30 novembre, 14 et 21 décembre 1951 ;
Adoption le 21 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 847, année 1951 ;
Rapport de M. Lieutaud, au nom de la commission des finances, n° 316, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 27 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 28 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Justice.	
	1re partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	136.766
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	11.909
1020	Services judiciaires. — Rémunérations principales	4.052.866
1030	Services judiciaires. — Indemnités et allocations diverses	344.844
1040	Services pénitentiaires. — Rémunérations principales	2.000.765
1050	Services pénitentiaires. — Indemnités et allocations diverses	303.661
1060	Services de l'éducation surveillée. — Rémunérations principales	357.003
1070	Services de l'éducation surveillée. — Indemnités et allocations diverses	18.058
1080	Indemnités résidentielles	1.344.696
	Total pour la 1re partie	8.513.568
	3e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	5.701
3010	Administration centrale. — Matériel	26.414
3020	Services judiciaires. — Remboursement de frais	170.327
3030	Services judiciaires. — Matériel	193.725
3040	Achat et entretien de véhicules automobiles	93.986
3050	Loyers et indemnités de réquisition	8.898
3060	Remboursement à diverses administrations	38.385
3070	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Matériel	216.075
3080	Services pénitentiaires. — Remboursement de frais	125.826
3090	Entretien et rémunération des détenus et frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires. — Approvisionnement des cantines. — Consommation en nature	2.985.000
3100	Services de l'éducation surveillée. — Remboursement de frais	13.024
3110	Frais d'entretien, de rééducation et de surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	1.019.958
3120	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires et de l'éducation surveillée	327.360
	Total pour la 3e partie	5.224.549
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	1.806.087
4010	Prestations et versements facultatifs	33.886
	Total pour la 6e partie	1.839.973
	7e partie. — Subventions.	
5000	Services judiciaires et pénitentiaires. — Subventions diverses	9.077
5010	Services de l'éducation surveillée. — Subventions diverses	80.767
5020	Subvention au budget annexe de l'Ordre de la Libération	10.964
	Total pour la 7e partie	100.808
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	1.000
6010	Frais de justice en France. — Fonctionnement des tribunaux des pensions	920.614
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	921.614
	RÉCAPITULATION	
	1re partie. — Personnel	8.513.568
	3e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	5.224.549
	6e partie. — Charges sociales	1.839.973
	7e partie. — Subventions	100.808
	8e partie. — Dépenses diverses	921.614
	Total pour la justice	16.630.482

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1494 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1495 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Marine marchande) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la marine marchande, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme de 11.285.219.000 francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le droit de timbre sur les connaissements prévu par les articles 184 à 187 du code du timbre est doublé à dater du 1er janvier 1952. L'augmentation des recettes résultant de ce doublement sera affectée à l'établissement national des invalides de la marine.

Art. 3. — Le taux de la taxe prévue par l'article 5 de la loi du 3 septembre 1947, modifié par l'article 4 de la loi du 28 février 1951, est majoré de 100 p. 100.

La majoration s'appliquera aux passagers qui embarqueront ou débarqueront vingt jours francs après la date de promulgation de la présente loi.

Art. 4. — L'article 57 de la loi du 12 avril 1941, modifié par l'article 16 de la loi du 22 septembre 1948, est complété comme suit:

« Les pensionnés de l'établissement national des invalides de la marine de moins de soixante-cinq ans, navigant à la pêche en première zone sur des bateaux dont la jauge brute ne dépasse pas ou égale six tonneaux, pourront se libérer des cotisations dues à la caisse de retraites des marins en souscrivant l'un ou l'autre des forfaits ci-après:

« *a*) Forfait trimestriel valable pour une navigation effectuée pendant trois mois consécutifs;

« *b*) Forfait annuel valable pour une période de douze mois en cas de navigation effectuée au delà de trois mois consécutifs.

« Le montant de ces forfaits correspondra pour le premier à la moitié, pour le second au tiers des taxes qui seraient dues respectivement pour trois mois ou pour douze mois d'embarquement si elles étaient calculées dans les conditions réglementaires.

« Les inscrits maritimes âgés de plus de soixante-cinq ans sont exonérés de toute cotisation à la caisse de retraites des marins ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1495.

TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi, n° 991;
Lettre rectificative, n° 1673;
Rapports de M. Mazier, au nom de la commission des finances, nos 1447-1602;
Discussion les 14, 15 et 23 novembre 1951;
Adoption le 23 novembre 1951.

Conseil de la République:
Transmission, n° 754, année 1951;
Rapport de M. Courrière, au nom de la commission des finances, n° 706;
Discussion et adoption de l'avis le 6 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Avis du Conseil de la République, n° 1895;
Rapport de M. Mazier, au nom de la commission des finances, n° 1998;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Marine marchande.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	131.743
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	15.156
1020	Conseil supérieur de la marine marchande. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1030	Inscription maritime. — Rémunérations principales	454.744
1040	Inscription maritime. — Indemnités et allocations diverses	14.145
1050	Enseignement maritime. — Rémunérations principales	41.551
1060	Enseignement maritime. — Indemnités et allocations diverses	14.827
1070	Indemnités résidentielles	108.400
	Total pour la 4e partie	780.566
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	18.795
3010	Administration centrale. — Remboursement de frais	8.267
3020	Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel	Mémoire.
3030	Inscription maritime. — Matériel	79.453
3040	Inscription maritime. — Remboursement de frais	30.289
3050	Enseignement maritime. — Matériel	13.500
3060	Enseignement maritime. — Remboursement de frais	1.957
3070	Loyers et indemnités de réquisition	7.198
3080	Remboursements à diverses administrations	26.310
3090	Achat et entretien du matériel automobile	6.098
3100	Entretien et réparation des immeubles	12.000
	Total pour la 5e partie	203.867
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	134.164
4010	Prestations et versements facultatifs	2.230
4020	Attribution aux personnels auxiliaires de l'Etat des allocations viagères prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	120
4030	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	8.420.996
4040	Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur. — Aide aux élèves victimes de la guerre	7.519
4050	Œuvres sociales en faveur des gens de mer	51.279
	Total pour la 6e partie	8.616.308
	7e partie. — Subventions.	
	A. — Subventions.	
5000	Etudes. — Propagande. — Récompenses	4.000
5010	Subventions aux pêches maritimes et à la propagande en faveur de la consommation du poisson	41.821
5020	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	36.999
5030	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes	85.000
5040	Contribution aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime	109.550

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
5050	Dépenses de liquidation de la société des services contractuels des messageries maritimes	Mémoire.
5060	Participation aux dépenses des sociétés de sauvetage et d'entr'aide aux marins péris en mer	25.000
	Total pour les subventions	332.370
	B. — Charges économiques.	
5070	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	1.224.999
	Total pour la 7e partie	1.557.369
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice devant les tribunaux civils, administratifs et de commerce. — Réparations de dommages. — Réparations civiles	1.750
6010	Indemnités et dépenses des navires réquisitionnés ou affrétés	110.000
6020	Contribution de la France à divers organismes internationaux	13.060
6030	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	2.299
6040	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	127.109
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	780.566
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	203.867
	6e partie. — Charges sociales	8.616.308
	7e partie. — Subventions :	
	a) Subventions	332.370
	b) Charges économiques	1.224.999
	8e partie. — Dépenses diverses	127.109
	Total pour la marine marchande	11.285.219

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1495 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1496 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Présidence du conseil) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Il est ouvert au président du conseil, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 9.386.238.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1496. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi, n° 992;
Rapport de M. Guy Petit au nom de la commission des finances, n° 1449;
Discussion les 22 novembre, 13, 19 et 21 décembre 1951;
Adoption le 21 décembre 1951.

Conseil de la République :
Transmission, n° 846, année 1951;
Rapport de M. Debû-Bridel et de M. Avinin, au nom de la commission des finances, n° 852, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 27 décembre 1951.

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République, n° 2235;
Rapport de M. Guy Petit, au nom de la commission des finances, n° 2274;
Adoption le 30 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES ADMINISTRATIFS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	162.107
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	65.681
1020	Personnel ouvrier. — Salaires	2.116
1030	Indemnités résidentielles	40.533
1040	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	9.779
	Total pour la 4e partie	280.246
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	32.001
3010	Remboursement de frais	15.457
3020	Dépenses d'achat, d'entretien et de fonctionnement du matériel automobile	13.390
3030	Loyers et indemnités de réquisition	4.151
3040	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	79.100
3050	Remboursements à diverses administrations	22.328
	Total pour la 5e partie	166.727

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	30.950
4010	Prestations et versements facultatifs	1.391
	Total pour la 6e partie	32.341
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'école nationale d'administration	264.500
5010	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	2.400
5020	Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	2.549.999
	Total pour la 7e partie	2.816.899
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	2.000.000
6010	Réparations civiles	360
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.000.360
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	280.246
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	166.727
	6e partie. — Charges sociales	32.341
	7e partie. — Subventions	2.816.899
	8e partie. — Dépenses diverses	2.000.360
	Total pour les services administratifs de la présidence du conseil	5.296.573
	II. — SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE LA PRESSE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	17.705
1010	Indemnités et allocations diverses	565
1020	Indemnités résidentielles	4.528
1030	Personnel ouvrier. — Salaires	274
1040	Remboursements à diverses administrations. — Dépenses de personnel	2.021
	Total pour la 4e partie	25.093
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	3.000
3010	Remboursements de frais	669
3020	Loyers et indemnités de réquisition	1.111
3030	Remboursements à diverses administrations	1.614
3040	Activités et matériels d'information	5.000
	Total pour la 5e partie	11.094
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	5.155
4010	Prestations et versements facultatifs	152
	Total pour la 6e partie	5.307
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'agence France-Presse	1.469.990
5010	Subvention à la maison des journalistes et aux œuvres sociales de la presse	350
5020	Application de l'article 18 de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	230.000
	Total pour la 7e partie	1.700.340

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de réparations civiles	500
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	500
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	25.093
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	11.094
	6e partie. — Charges sociales	5.307
	7e partie. — Subventions	1.700.340
	8e partie. — Dépenses diverses	500
	Total pour le service juridique et technique de la presse	1.742.934
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel titulaire. — Rémunérations principales	14.526
1010	Indemnités et allocations diverses	1.669
1020	Indemnités résidentielles	3.589
	Total pour la 4e partie	19.784
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Composition, impression, distribution et expédition	384.230
3010	Matériel des services administratifs	15.772
3020	Matériel d'exploitation	244.195
3030	Achat et entretien du matériel automobile	560
3040	Loyers	177
3050	Remboursements à diverses administration	3.352
3060	Remboursement de frais	374
	Total pour la 5e partie	648.650
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	2.117
4010	Prestations et versements facultatifs	250
	Total pour la 6e partie	2.367
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	400
6010	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	400
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	19.784
	5e partie. — Matériel fonctionnement des services et travaux d'entretien	648.650
	6e partie. — Charges sociales	2.367
	8e partie. — Dépenses diverses	400
	Total pour la direction des Journaux officiels	671.201

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Secrétariat général permanent. — Rémunérations principales	84.033
1010	Salaires du personnel ouvrier	949
1020	Indemnités et allocations diverses	7.904
1030	Indemnités résidentielles	16.838
	Total pour la 4e partie	109.724
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	11.327
3010	Matériel	23.820
3020	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	5.515
3030	Documentation, publication et diffusion	3.738
3040	Remboursement à diverses administrations	18.104
3050	Alimentation, habillement et entretien du personnel militaire	Mémoire.
3060	Loyers	1.290
	Total pour la 5e partie	63.794
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	18.449
4010	Prestations et versements facultatifs	242
	Total pour la 6e partie	18.691
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux frais de publication de la Revue de défense nationale	1.901
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	500
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	500
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	109.724
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	63.794
	6e partie. — Charges sociales	18.691
	7e partie. — Subventions	1.901
	8e partie. — Dépenses diverses	500
	Total pour le secrétariat général permanent de la défense nationale	194.610
	B. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	414.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	29.056
1020	Indemnités résidentielles	91.215
	Total pour la 4e partie	534.271
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	12.193
3010	Fonctionnement des services administratifs et techniques	75.405
3020	Loyers et liquidation des réquisitions d'immeubles	47.468
3030	Achat et entretien du matériel automobile	25.113
3040	Participation aux dépenses du centre national d'étude des télécommunications	Mémoire.
3050	Remboursements à diverses administrations	11.507
	Total pour la 5e partie	171.686

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	100.401
4010	Prestations et versements facultatifs	2.976
	Total pour la 6e partie	103.377
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Frais de justice	1.400
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.400
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	534.271
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	171.686
	6e partie. — Charges sociales	103.377
	8e partie. — Dépenses diverses	1.400
	Total pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage	810.734
	C. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIOÉLECTRIQUES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	296.502
1010	Indemnités et allocations diverses	15.489
1020	Salaires du personnel ouvrier	13.554
1030	Indemnités résidentielles	45.131
	Total pour la 4e partie	370.664
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	57.261
3010	Remboursement de frais	9.518
3020	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	7.607
3030	Remboursement à diverses administrations	43.451
3040	Loyers et indemnités de réquisition	200
	Total pour la 5e partie	117.337
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	72.130
4010	Prestations et versements facultatifs	1.505
	Total pour la 6e partie	73.635
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Rentes-accidents du travail. — Frais de justice	350
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	350
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	370.664
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	117.337
	6e partie. — Charges sociales	73.635
	8e partie. — Dépenses diverses	350
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	561.986

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	V. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunérations principales	56.517
1010	Indemnités et allocations diverses	2.511
1020	Indemnités résidentielles	12.641
	Total pour la 4e partie	71.669
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	15.340
3010	Remboursements à diverses administrations	812
3020	Remboursement de frais	2.987
3030	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	7.150
3040	Travaux et enquêtes	2.200
	Total pour la 5e partie	28.489
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	7.851
4010	Prestations et versements facultatifs	191
	Total pour la 6e partie	8.042
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	Mémoire.
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	71.669
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	28.489
	6e partie. — Charges sociales	8.042
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total pour le commissariat général du plan	108.200
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services administratifs	5.296.573
	II. — Section juridique et technique de la presse	1.742.934
	III. — Direction des Journaux officiels	671.201
	IV. — Services de la défense nationale:	
	A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	194.610
	B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	810.734
	C. — Groupement des contrôles radioélectriques	561.986
	V. — Commissariat général du plan	108.200
	Total pour la présidence du conseil	9.386.238

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1496 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1497 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Reconstruction et urbanisme) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 12.716.348.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1497.

TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi, n° 993;
Rapport de M. Guy Lacombe, au nom de la commission des finances, n° 1326;
Discussion et adoption les 13 et 14 novembre 1951.

Conseil de la République:

Transmission, n° 725, année 1951;
Rapport de M. J.-M. Grenier, au nom de la commission des finances, n° 782, année 1951;
Discussion et adoption le 13 décembre 1951.

Assemblée nationale:

Rapport de M. Guy Lacombe, au nom de la commission des finances, n° 2148;
Adoption, sans débat, le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Reconstruction et urbanisme.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	773.826
1010	Services extérieurs. — Rémunérations principales	4.761.385
1020	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	43.991
1030	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	305.905
1040	Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires	262.870
1050	Indemnités résidentielles	1.182.683
	Total pour la 4e partie	7.330.660

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	28.997
3010	Services extérieurs. — Remboursement de frais	275.751
3020	Administration centrale. — Matériel	92.405
3030	Services extérieurs. — Matériel	355.545
3040	Remboursements à diverses administrations.	146.876
3050	Loyers et indemnités de réquisition	13.265
3060	Edification de baraquements provisoires pour l'installation des services	Mémoire.
3070	Achat et entretien des véhicules automobiles, vélomoteurs et bicyclettes	178.363
3080	Remboursement des dépenses exposées par les services des ponts et chaussées au titre de leur participation aux travaux de voirie et réseaux divers	50.000
	Total pour la 5e partie	1.141.202
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	1.402.514
4010	Prestations et versements facultatifs	31.174
4020	Prise en charge par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition dues par les bénéficiaires défaillants	5.000
4030	Participation de l'Etat aux charges résultant de l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré	1.762
4040	Subventions aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier éprouvés par les hostilités	1.000
4050	Primes de déménagement et de réinstallation. — Application de la loi n° 50-893 du 2 août 1950	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	1.441.450
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux dépenses de remembrement et de fonctionnement des associations syndicales de remembrement et des coopératives et associations syndicales de reconstruction et de reconstitution mobilière	1.941.152
5010	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment	105.000
5020	Subvention au conseil international de documentation du bâtiment	600
	Total pour la 7e partie	2.046.752

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires et réparations civiles	30.000
6010	Etudes et recherches relatives à l'urbanisme et à l'habitation	4.000
6020	Contrôle technique des travaux de reconstruction	42.635
6030	Expertises et constats des dommages de guerre	567.249
6040	Dépenses de documentation et de vulgarisation	31.100
6050	Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	8.000
6060	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1951	10.000
6070	Versement d'indemnités aux sinistrés en application de l'article 80 de la loi du 15 juin 1943 relative à l'urbanisme	50.000
6080	Frais de vente et de gestion des immeubles construits par l'Etat en exécution de l'ordonnance n° 45-2064 du 8 septembre 1945	10.000
6090	Emploi de fonds provenant de legs, de donations ou de dons manuels	Mémoire.
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6110	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	756.284
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	7.330.660
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.141.202
	6e partie. — Charges sociales	1.441.450
	7e partie. — Subventions	2.046.752
	8e partie. — Dépenses diverses	756.284
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	12.716.348

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1497 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1498 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 50.093.983.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — Les ressources de quelque nature qu'elles soient, dont sont bénéficiaires les personnes placées dans un établissement au titre de la loi du 14 juillet 1905 sur les vieillards, infirmes et incurables, ou de la loi du 2 août 1949 sur l'aide à apporter aux aveugles et aux grands infirmes, sont affectées au remboursement des frais d'hospitalisation des intéressés dans la limite de 90 p. 100.

Toutefois, la somme laissée mensuellement à la disposition de l'assisté ne pourra être inférieure à un minimum dont le montant sera fixé par décret. La retraite du combattant et les pensions attachées à des distinctions honorifiques dont l'assisté peut être titulaire s'ajouteront à cette somme.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1498. TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi, n° 994;
Lettre rectificative, n° 1778;
Rapport de M. Marcel David, au nom de la commission des finances, n° 1343;
Discussion et adoption le 5 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission, n° 789, année 1951;
Rapport de M. Clavier, au nom de la commission des finances, n° 844, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 28 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République, n° 2282;
Rapport de M. Marcel David, au nom de la commission des finances, n° 2300;
Adoption le 30 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Santé publique et population.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	256.809
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	24.382
1020	Inspection de la santé. — Rémunérations principales	144.426
1030	Inspection de la population et de l'entr'aide sociale. — Rémunérations principales	161.417
1040	Inspection de la pharmacie. — Rémunérations principales	35.016
1050	Personnel de bureau des directions départementales. — Rémunérations principales	276.154
1060	Directions départementales. — Indemnités et allocations diverses	11.367
1070	Contrôle sanitaire aux frontières. — Rémunérations principales	31.300
1080	Contrôle sanitaire aux frontières. — Indemnités et allocations diverses	5.987
1090	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Rémunérations principales et indemnités	40.451
1100	Etablissements de sourd-muets en Alsace et en Lorraine. — Rémunérations principales	3.979
1110	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Rémunérations principales et indemnités	71.976
1120	Indemnités résidentielles	204.533
	Total pour la 4e partie	1.237.194
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	18.830
3010	Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	92.373
3020	Services extérieurs de la santé. — Remboursement de frais	50.584
3030	Services extérieurs de la population et de l'entr'aide. — Remboursement de frais	63.097
3040	Services extérieurs de la population et de l'entr'aide. — Matériel	3.218
3050	Services extérieurs de la pharmacie. — Remboursement de frais	11.075
3060	Services extérieurs de la pharmacie. — Matériel	1.210
3070	Contrôle sanitaire aux frontières. — Remboursement de frais	2.551
3080	Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel et travaux d'entretien	22.000
3090	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Remboursement de frais. — Matériel	8.000
3100	Loyers et impôts	25.519
3110	Achat et entretien de véhicules automobiles	4.750
3120	Remboursement à diverses administrations	21.740
3130	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel et travaux d'entretien	28.635
	Total pour la 5e partie	353.582
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	143.609
4010	Prestations et versements facultatifs	3.493
4020	Mesures générales de protection de la santé publique	65.000
4030	Protection maternelle et infantile	680.000
4040	Prophylaxie antituberculeuse	650.000
4050	Prophylaxie des maladies vénériennes	140.000
4060	Assistance à l'enfance	5.528.000
4070	Assistance à la famille	1.245.000
4080	Allocations de maternité (population non active)	460.000
4090	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux	700.000
4100	Assistance médicale gratuite	10.801.348
4110	Assistance aux tuberculeux	3.000.000
4120	Assistance aux malades mentaux	8.500.000
4130	Hospitalisation des protégés français et des indigents étrangers appartenant à des pays sans traités de réciprocité	435.000
4140	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	12.000.000
4150	Dépenses d'immigration en France	50.000
4160	Frais de retour de réfugiés dans leur établissement d'origine	250
4170	Allocations viagères annuelles aux anciens auxiliaires	39
4180	Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyers	3.249.999
4190	Réductions forfaitaires sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	35.000
	Total pour la 6e partie	47.386.738

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions aux laboratoires chargés de mettre au point les techniques de contrôle des médicaments	650
5010	Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	236.100
5020	Subventions à l'institut national d'études démographiques	59.989
5030	Subvention à l'institut national d'hygiène	200.500
5040	Subventions à des écoles (Santé). — Frais d'examens et de concours	5.295
5050	Bourses (Santé)	41.519
5060	Subventions à des écoles (Population et entr'aide). — Frais d'examens et de concours.	5.250
5070	Bourses (Population et entr'aide)	47.566
5080	Subventions à diverses œuvres d'entr'aide	46.000
5090	Participation de l'Etat à des dépenses de prophylaxie n'ayant pas le caractère obligatoire	59.697
5100	Subventions à des organismes ou œuvres d'intérêt national	25.800
5110	Subventions intéressant la protection maternelle et infantile	85.000
5120	Subvention à la ville de Paris (centre international de pédiatrie)	5.000
5130	Subventions intéressant la famille	60.000
5140	Enfance inadaptée	115.000
5150	Migrations et adaptations des migrants	41.000
5160	Subventions aux centres régionaux d'action éducative sanitaire, démographique et sociale	5.785
5170	Participation aux congrès et manifestations diverses	1.500
5180	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine	89
5190	Subvention de premier établissement pour la création d'un institut national d'anesthésiologie	3.000
	Total pour la 7e partie	1.114.740
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice. — Accidents du travail (rentes)	700
6010	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du gouvernement	1.029
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.729
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.237.191
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	353.582
	6e partie. — Charges sociales	47.386.738
	7e partie. — Subventions	1.114.740
	8e partie. — Dépenses diverses	1.729
	Total pour la santé publique et la population	50.093.983

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1498 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1499 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travail et sécurité sociale) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952, des crédits s'élevant à la somme totale de 23.036.079.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1499. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi, n° 995;
Rapport de M. Lacoste, au nom de la commission des finances, n° 1323;
Discussion et adoption le 13 novembre 1951.

Conseil de la République:
Transmission, n° 721, année 1951;
Rapport de M. Primet, au nom de la commission des finances, n° 781, année 1951;
Avis de la commission du travail, n° 800, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 6 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Avis du Conseil de la République, n° 1898;
Rapport de M. Lacoste, au nom de la commission des finances, n° 1994;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
	Travail et sécurité sociale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	461.719
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	27.648
1020	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunérations principales	1.568.539
1030	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	37.744
1040	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Rémunérations principales	886.320
1050	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Indemnités et allocations diverses	11.370
1060	Indemnités résidentielles	723.760
	Total pour la 4e partie	3.720.130
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	16.163
3010	Administration centrale. — Matériel	57.938
3020	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	146.565
3030	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	202.322

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
3040	Matériel et dépenses diverses des Nord-Africains	161.761
3050	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Remboursement de frais	43.893
3060	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Matériel	23.403
3070	Achat et entretien de véhicules automobiles	6.162
3080	Loyers	40.205
3090	Remboursements à divers services	111.124
	Total pour la 5e partie	809.781
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	416.589
4010	Œuvres sociales	16.253
4020	Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs	3.499.998
4030	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	426.199
4040	Encouragements de l'Etat à la mutualité	216.000
4050	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines et à diverses caisses de retraites	9.282.000
4060	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	120
4070	Primes d'accueil et de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	12.000
	Total pour la 6e partie	13.899.159
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de la France au fonctionnement de l'organisation internationale du travail et de la conférence interaméricaine de sécurité sociale	174.143
5010	Frais de fonctionnement du centre d'études et d'information des conseillères du travail. — Attribution de bourses aux élèves	650
5020	Aide aux travailleurs immigrants	42.160
5030	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	1.500
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	Mémoire.
5050	Formation professionnelle des adultes	4.399.999
	Total pour la 7e partie	4.588.452
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de contentieux et réparations civiles	18.557
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	18.557
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	3.720.130
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	809.781
	6e partie. — Charges sociales	13.899.159
	7e partie. — Subventions	4.588.452
	8e partie. — Dépenses diverses	18.557
	Total pour le travail et la sécurité sociale	23.036.079

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1499 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1500 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952 (I. Travaux publics, transports et tourisme) des crédits s'élevant à la somme de 157.112.784.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à engager, en 1952, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour l'exercice 1953, des dépenses se montant à la somme totale de 5.418.000.000 de francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1500. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi, n° 906;
Rapport de M. Gabelle, au nom de la commission des finances, n° 1367;
Discussion les 15 et 16 novembre 1951;
Adoption le 16 novembre 1951.

Conseil de la République:
Transmission, n° 736, année 1951;
Rapport de M. Lamarque, au nom de la commission des finances, n° 781, année 1951;
Discussion et adoption le 7 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Rapport de M. Gabelle, au nom de la commission des finances, n° 2046;
Adoption le 23 décembre 1951.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	SECTION I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	246.582
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	14.278
1020	Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	2.961.374

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1030	Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses	168.306
1040	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Rémunérations principales	10.844.266
1050	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Indemnités et allocations diverses	653.306
1060	Ponts et chaussées. — Ouvriers permanents des parcs et ateliers. — Rémunérations principales et indemnités	1.269.300
1070	Ponts et chaussées. — Ouvriers titulaires des départements d'outre-mer. — Rémunérations principales et indemnités	52.696
1080	Ports maritimes, phares et balises, voies navigables. — Rémunérations principales et indemnités	712.165
1090	Chemins de fer et transports. — Personnel du contrôle. — Rémunérations principales et indemnités	67.482
1100	Chemins de fer et transports. — Organismes centraux. — Rémunérations principales et indemnités	Mémoire.
1110	Institut géographique national. — Rémunérations principales	529.646
1120	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses	4.278
1130	Institut géographique national. — Personnel ouvrier. — Rémunérations principales et indemnités	362.749
1140	Direction générale du tourisme. — Rémunérations principales et indemnités	24.525
1150	Services annexes. — Rémunérations principales	31.833
1160	Services annexes. — Indemnités et allocations diverses	5.485
1170	Indemnités résidentielles	2.111.334
1180	Pensions et retraites. — Prestations et versements de l'Etat	55.934
	Total pour la 4e partie	20.178.139
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel, frais de fonctionnement et remboursement de frais.	47.672
3010	Ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement des bureaux	371.762
3020	Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	113.610
3030	Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Remboursement de frais	697.170
3040	Ports maritimes, phares et balises, voies navigables. — Personnel spécialisé. — Remboursement de frais	79.156
3050	Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais	7.652
3060	Institut géographique national. — Remboursement de frais	105.631
3070	Institut géographique national. — Matériel et frais de fonctionnement	253.000
3080	Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	802.112
3090	Services annexes. — Matériel, frais de fonctionnement et remboursement de frais	29.317
3100	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	23.816
3110	Véhicules automobiles. — Achat, entretien et fonctionnement	180.865
3120	Remboursements à diverses administrations	167.000
3130	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	49.199.998
3140	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	3.899.998
3150	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	2.800.000
3160	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement et réparations ordinaires	890.000
	Total pour la 5e partie	30.268.759
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	5.681.157
4010	Prestations et versements facultatifs	61.788
	Total pour la 6e partie	5.742.945
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	10.688
5010	Remboursement forfaitaire par l'Etat des dépenses de la voirie départementale de la Seine	99.011
5020	Routes. — Remboursement de frais à l'Union nationale des associations de tourisme	139.000
5030	Ports maritimes. — Subventions aux ports autonomes	330.000
5040	Direction générale du tourisme. — Subventions aux organismes de tourisme	88.950
5050	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	47.100
	Total pour les subventions	684.749
	b) Charges économiques.	
5060	Subventions aux chemins de fer d'intérêt général	451.999
5070	Voies navigables. — Participation de l'Etat au fonctionnement de l'Office national de la navigation	675.000
5080	Chemins de fer. — Indemnités compensatrices de certaines réductions imposées à la Société nationale des chemins de fer français.	16.321.000
5090	Chemins de fer. — Subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français	79.998.994
5100	Chemins de fer. — Subvention à la régie autonome des transports parisiens	2.729.999
	Total pour les charges économiques	100.176.992
	Total pour la 7e partie	100.861.741

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles.....	60.900
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	60.900
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel.....	20.178.139
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien....	30.268.759
	6e partie. — Charges sociales.....	5.712.945
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions.....	681.749
	b) Charges économiques.....	100.176.992
	8e partie. — Dépenses diverses.....	60.900
	Total pour l'état A.....	157.112.784

Etat B. — *Tableau des autorisations d'engagement de dépenses par anticipation sur les crédits de* 1953.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations d'engagement.
		milliers de francs.
3130	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	3.900.000
3140	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires.....	780.000
3150	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	560.000
3160	Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement et réparations ordinaires...	178.000
	Total pour l'état B.....	5.418.000

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1500 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1501 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952 (II. — Aviation civile et commerciale), des crédits s'élevant à la somme totale de 15.538.415.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le Gouvernement s'engage à déposer, avant le 31 mars 1952, une nouvelle convention avec la Compagnie Air France, prenant effet au 1er janvier 1952, ne prévoyant aucune subvention sur les lignes exploitées en concurrence avec d'autres sociétés françaises de transport aérien.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1501 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi, n° 997;
Lettre rectificative, n° 1068;
Rapport de M. Jean Moreau, au nom de la commission des finances, n° 1071;
Discussion les 23 novembre et 12 décembre 1951;
Adoption le 12 décembre 1951

Conseil de la République:
Transmission, n° 811, année 1951;
Rapport de M. Walker, au nom de la commission des finances, n° 843, année 1951;
Avis de la commission des transports, n° 808, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 26 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Avis du Conseil de la République, n° 2229;
Rapport de M. Jean Moreau, au nom de la commission des finances, n° 2269;
Adoption le 28 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	SECTION II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	189.939
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	7.095
1020	Groupement aérien du ministère. — Rémunérations principales....	103.165
1030	Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales.....	347.589
1040	Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier.....	172.747

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1050	Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses.....	13.598
1060	Direction de la navigation et des transports aériens. — Rémunérations principales.....	1.889.084
1070	Direction de la navigation et des transports aériens. — Indemnités et allocations diverses	141.643
1080	Ecole nationale de l'aviation civile. — Rémunérations principales.....	53.865
1090	Ecole nationale de l'aviation civile. — Indemnités et allocations diverses.....	9.006
1100	Direction des bases aériennes. — Rémunérations principales.....	521.084
1110	Direction des bases aériennes. — Indemnités et allocations diverses.....	19.604
1120	Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et accessoires de salaires.....	55.359
1130	Service de la météorologie nationale. — Rémunérations principales.....	914.819
1140	Service de la météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses.....	80.168
1150	Service de l'aviation légère et sportive. — Rémunérations principales.....	99.665
1160	Service de l'aviation légère et sportive. — Indemnités et allocations diverses.....	20.518
1170	Personnel militaire. — Soldes et indemnités..	59.615
1180	Indemnités résidentielles.....	966.407
	Total pour la 4e partie...	5.967.920
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais.....	20.955
3010	Administration centrale. — Matériel et frais de fonctionnement.....	19.828
3020	Groupement aérien du ministère. — Matériel et frais de fonctionnement.....	285.000
3030	Direction de la navigation et des transports aériens. — Remboursement de frais.....	146.364
3040	Direction de la navigation et des transports aériens. — Matériel et frais de fonctionnement	766.894
3050	Direction de la navigation et des transports aériens. — Sauvetages en mer et à terre...	359.000
3060	Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais.....	13.150
3070	Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel et frais de fonctionnement.....	757.000
3080	Direction des bases aériennes. — Remboursement de frais.....	49.609
3090	Direction des bases aériennes. — Matériel et frais de fonctionnement.....	256.771
3100	Service de la météorologie nationale. — Remboursement de frais.....	50.000
3110	Service de la météorologie nationale. — Matériel et frais de fonctionnement.....	763.800
3120	Service de l'aviation légère et sportive. — Remboursement de frais.....	5.670
3130	Service de l'aviation légère et sportive. — Matériel et frais de fonctionnement.....	292.550
3140	Personnel militaire. — Remboursement de frais	14.790
3150	Loyers et indemnités de réquisition.....	91.800
3160	Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3170	Remboursements à diverses administrations..	780.624
3180	Achat et entretien des matériels automobiles.	388.914
3190	Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes.....	846.732
3200	Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
	Total pour la 5e partie.....	5.909.451

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires.....	744.748
4010	Prestations et versements facultatifs.....	27.682
	Total pour la 6e partie.....	772.430
	7e partie. — Subventions.	
	A. — Subventions.	
5000	Subventions diverses.....	110.890
	B. — Charges économiques.	
5010	Subventions d'exploitation.....	412.225
5020	Subventions pour la couverture du déficit des lignes aériennes d'intérêt général exploitées par la compagnie Air France ou desservant les Etablissements français d'Océanie.....	2.339.999
	Total pour les charges économiques.....	2.752.224
	Total pour la 7e partie.....	2.863.114
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles.....	25.500
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	25.500
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	5.967.920
	5e partie. — Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.	5.909.451
	6e partie. — Charges sociales.....	772.430
	7e partie. — Subventions:	
	A. — Subventions.....	110.890
	B. — Charges économiques.....	2.752.224
	8e partie. — Dépenses diverses.....	25.500
	Total pour l'aviation civile et commerciale	15.538.415

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1501 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1502 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Imprimerie nationale) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le budget annexe de l'Imprimerie nationale, rattaché pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1952, est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme totale de 4.535 millions de francs, répartie, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1952. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs.
	Imprimerie nationale.	
1	Produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques	4.274.440
2	Produit des impressions exécutées pour le compte des particuliers	30.000
3	Produit des prêts de caractères aux imprimeurs	500
4	Produit de la vente	60.000
5	Produit des impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'éducation nationale	Mémoire.
6	Produit des fournitures des journaux à souches	40.000
7	Produit de la vente des fascicules des brevets d'invention antérieurs à 1921	60
8	Produit des recettes diverses	80.000
9	Produit du service des microfilms	50.000
10	Restes à recouvrer sur les exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'Imprimerie nationale	4.535.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Imprimerie nationale.	
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel commissionné	110.821
1010	Indemnités et allocations diverses	10.337
1020	Indemnités résidentielles	26.135
1030	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'ateliers et apprentis	842.809
	Total pour le personnel	990.102
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	14.666
3010	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	15.177
3020	Location de locaux industriels	715
3030	Entretien, réparation, amortissement du matériel d'exploitation	132.070
3040	Chauffage, éclairage et force motrice	34.725
3050	Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables	2.880.000
	Total pour le matériel	3.077.353
	Charges sociales.	
4000	Prestations et versement obligatoires	120.576
4010	Prestations et versements facultatifs	818
	Total pour les charges sociales	121.394
	Subventions.	
5000	Contributions aux caisses de retraites	71.351
	Dépenses diverses.	
6000	Financement de travaux d'équipement	100.000
6010	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	100.000
	Total des parties	4.360.200
6030	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	174.800
	Total pour l'Imprimerie nationale	4.535.000

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1502 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1502.

TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale. — Projet de loi, n° 998. Rapport de M. Boisdé, au nom de la commission des finances, n° 1512. Discussion et adoption le 23 novembre 1951.
Conseil de la République. — Transmission, n° 757, année 1951. Rapport de M. Litaise, au nom de la commission des finances, n° 770, année 1951. Discussion et adoption le 4 décembre 1951.
Assemblée nationale. — Rapport de M. Boisdé, au nom de la commission des finances, n° 1997. Adoption le 23 décembre 1951

LOI n° 51-1503 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération, rattachés pour ordre au budget des services civils de l'exercice 1952, sont fixés en recettes et en dépenses, respectivement, pour la Légion d'honneur à la somme totale de 800.020.000 F et pour l'Ordre de la Libération à la somme totale de 10.964.000 F, réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs
	Légion d'honneur.	
1	Arrérages sur le Grand-Livre de la dette publique	5.942
2	Produits du domaine d'Ecouen	319
3	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	27.267
4	Remboursement par les dames et par certains agents du personnel subalterne des frais de nourriture	12.800
5	Produits à consommer en nature	2.210
6	Produits divers	1.500
7	Produits des brevets de nominations et promotions. — Droits de chancellerie pour le port de décorations des territoires de l'Union française et des décorations étrangères	10.890
8	Supplément à la dotation	738.984

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs
	Légion d'honneur.	
	Dette.	
0700	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	508.000
	Personnel.	
1000	Grande chancellerie de la Légion d'honneur. — Rémunérations principales	23.221
1010	Grande chancellerie. — Salaires	3.453
1020	Grande chancellerie. — Indemnités et allocations diverses	3.004
1030	Maisons d'éducation. — Traitements	67.498
1040	Maisons d'éducation. — Salaires du personnel auxiliaire	18.880
1050	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes. — Indemnités diverses	1.544
1060	Indemnités résidentielles	27.631
	Total	145.231
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Grande chancellerie. — Matériel	5.265
3010	Remboursement à diverses administrations	3.726
3020	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	40
3030	Maisons d'éducation. — Matériel	56.590
3040	Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	48.000
3050	Maisons d'éducation. — Reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre	20.000
3060	Maisons d'éducation. — Travaux d'équipement	Mémoire.
	Total	133.621

Loi n° 51-1503.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale. — Projet de loi, n° 999. Rapport de M. J.-P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 1239. Discussion et adoption le 13 novembre 1951.

Conseil de la République. — Transmission, n° 723, année 1951. Rapport de M. Litaise, au nom de la commission des finances, n° 768, année 1951. Discussion et adoption le 4 décembre 1951.

Assemblée nationale. — Rapport de M. J.-P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 1999. Adoption le 23 décembre 1951.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.	CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs			milliers de francs
9	Remboursement par les membres de la Légion d'honneur et par les médaillés militaires du prix de leurs décorations.....	Mémoire.		*Charges sociales.*	
			4000	Prestations et versements obligatoires.....	7.470
10	Produits des rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	108		*Dépenses diverses.*	
11	Fonds de concours pour les dépenses de la Légion d'honneur.....	Mémoire.	6000	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature.....	2.210
			6010	Secours	3.360
			6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	20
			6030	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
			6040	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours.....	Mémoire.
			6050	Emploi de rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	108
				Total	5.698
				RECAPITULATION	
				Dette	508.000
				Personnel	145.231
				Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.....	433.621
				Charges sociales.....	7.470
				Dépenses diverses.....	5.698
	Total pour la Légion d'honneur.....	800.020		Total pour la Légion d'honneur.....	800.020
	Ordre de la Libération.			**Ordre de la Libération.**	
				Personnel.	
1	Produits de legs et donations.....	Mémoire.			
			1000	Traitements du chancelier et du personnel titulaire	2.984
2	Fonds de concours pour les dépenses de l'ordre	Mémoire.	1010	Salaires du personnel auxiliaire.....	422
			1020	Indemnités diverses.....	879
			1030	Indemnités résidentielles.....	647
3	Subvention du budget général.....	10.964			
4	Recettes diverses et éventuelles.....	Mémoire.		*Matériel, travaux d'entretien.*	
			3000	Matériel	2.009
				Charges sociales.	
			4000	Prestations et versements obligatoires.....	523
				Dépenses diverses.	
			6000	Secours aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la Résistance et œuvres sociales	3.500
			6010	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
	Total pour l'ordre de la Libération.....	10.964		Total pour l'ordre de la Libération.....	10.964

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1503 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1504 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Monnaies et médailles) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le budget annexe des monnaies et médailles rattaché pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1952 est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme totale de 13.274.100.000 F répartie, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951. VINCENT AURIOL

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes
		milliers de francs.
	Monnaies et médailles.	
1	Remboursement des frais de fabrication des monnaies d'or françaises et produit des tolérances en faible sur le titre et le poids de ces monnaies	Mémoire.
2	Prélèvement sur le compte d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
3	Produit de la fabrication des monnaies françaises en métaux communs	11.700.000
4	Produit de la fabrication des monnaies étrangères, coloniales et de pays de protectorat	500.000
5	Produit de la vente des médailles (y compris les droits d'auteur)	265.000
6	Produit des fabrications annexes (poinçons, etc.)	9.000
7	Produit de la vente ou de la transformation du métal provenant des pièces retirées de la circulation	800.000
8	Recettes accidentelles (droits d'essais, droits sur les certificats délivrés aux essayeurs de commerce, etc.)	100
9	Recettes sur fonds de concours	Mémoire.
10	Recettes sur exercices périmés	Mémoire.
11	Recettes sur exercices clos	Mémoire.
	Total pour les monnaies et médailles.	13.274.100

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
	Monnaies et médailles.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel commissionné	41.720
1010	Indemnités au personnel commissionné	8.726
1020	Indemnités résidentielles	76.893
1030	Salaires du personnel ouvrier	457.900
	Total pour la 4e partie	585.239
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	1.495
3010	Entretien des bureaux et du matériel	7.530
3020	Remboursement à diverses administrations	5.322
3030	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	183.150
3040	Matériel automobile	6.272
3050	Matériel neuf et installations nouvelles	33.000
3060	Fabrication des monnaies	2.100.000
3070	Fabrication des médailles	81.712
3080	Fabrications annexes	150
	Total pour la 5e partie	2.418.621
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	62.881
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Retrait des monnaies françaises démonétisées	4.200.000
6010	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
6020	Financement de travaux d'équipement	35.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.235.000
6060	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	5.972.359
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	585.239
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.418.621
	6e partie. — Charges sociales	62.881
	8e partie. — Dépenses diverses	4.235.000
	Total pour les dépenses	7.301.741
	Excédent des recettes sur les dépenses	5.972.359
	Total pour les monnaies et médailles.	13.274.100

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1504 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1504.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale. — Projet de loi, n° 1000. Rapport de M. J.-P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 1327. Discussion et adoption le 13 novembre 1951

Conseil de la République. — Transmission, n° 722, année 1951. Rapport de M. Litaise, au nom de la commission des finances, n° 767, année 1951. Discussion et adoption le 15 novembre 1951.

Assemblée nationale. — Avis du Conseil de la République, n° 1832. Rapport de M. J.-P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 1998. Adoption le 23 décembre 1951

LOI n° 51-1505 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Caisse nationale d'épargne) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le budget annexe de la caisse nationale d'épargne, rattaché pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1952 est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme totale de 14.806.000.000 de francs, répartie, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	1re SECTION	
1	Arrérages et primes d'amortissement des valeurs appartenant à la caisse nationale d'épargne	14.700.000
2	Revenus des immeubles appartenant à la caisse nationale d'épargne	7.900
3	Intérêts des fonds conservés en compte courant par la caisse des dépôts et consignations	50.000
4	Droits perçus pour avances sur pensions	40.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	Dette publique.	
0010	Intérêts à servir aux déposants	9.488.000
	Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	41.509
1010	Services extérieurs. — Rémunérations principales	458.903
1020	Indemnités résidentielles	131.338
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	4.137
1040	Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	69.609
1050	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	Mémoire.
1060	Contributions à la constitution de pensions de retraites du personnel	28.881
1070	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	22.102
	Total pour le personnel	769.479
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	618
3010	Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	28.970
3020	Remboursement à diverses administrations	831.036
3030	Loyers	1.400
3040	Remboursements de frais	1.260
	Total pour le matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	863.284

Loi n° 51-1505.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale. — Projet de loi n° 1001. Rapport de M. Boisdé, au nom de la commission des finances, n° 1418. Discussion et adoption le 15 novembre 1951.

Conseil de la République. — Transmission n° 733, année 1951. Rapport de M. Schiaffer, au nom de la commission des finances, n° 769, année 1951. Discussion et adoption de l'avis le 11 décembre 1951.

Assemblée nationale. — Rapport de M. Boisdé, au nom de la commission des finances, n° 2000. Adoption le 23 décembre 1951.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.	CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.			milliers de francs.
5	Droits divers et recettes accessoires.....	800			
6	Retenues pour congés, absences ou mesures disciplinaires	300		*Charges sociales.*	
7	Produits de la prescription trentenaire.....	7.000	4000	Prestations et versements obligatoires.....	58.914
8	Dons et legs.....	Mémoire.	4010	Prestations et versements facultatifs.....	62
			4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères.....	Mémoire.
				Total pour les charges sociales.....	58.976
				Dépenses diverses.	
			6000	Remboursements et dépenses diverses.....	450
			6010	Conférences et organismes internationaux...	400
			6020	Versement au fonds national de solidarité et d'action mutualiste de fonds provenant de la prescription trentenaire.....	4.200
			6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
			6040	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
			6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
			6060	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	138.900
			6070	Financement des travaux d'équipement	40.000
				Total pour les dépenses diverses.....	183.350
				RECAPITULATION	
				Dette publique.....	9.488.000
				Personnel	769.479
				Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.....	863.284
				Charges sociales.....	58.976
				Dépenses diverses.....	183.350
				Total.....	11.363.089
				VERSEMENT AU BUDGET GÉNÉRAL	
			6080	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses.....	3.442.911
	Total pour la caisse nationale d'épargne.	11.806.000		Total pour la caisse nationale d'épargne.	11.806.000

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1505 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT

LOI n° 51-1506 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, rattaché pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1952, est fixé, en recettes et en dépenses ordinaires, à la somme totale de 154.405.808.000 francs répartie, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — En vue d'accélérer l'équipement télégraphique et téléphonique, le ministre des postes, télégraphes et téléphones est autorisé à accepter, sous forme de fonds de concours, de la part des personnes physiques ou morales, des versements à titre d'avance.

Les conditions d'application de cette disposition, et notamment les modalités d'utilisation et d'apurement de ces avances, seront fixées par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Sont abrogées les dispositions de la loi du 31 mars 1933 (art. 58) et du décret du 30 octobre 1935.

Art. 3. — L'article 3 de la loi du 28 juillet 1885 est complété comme suit:

« L'Etat a, en outre, le droit d'établir des conduits ou des supports, de poser des câbles et des dispositifs de raccordement ou de coupure dans les parties communes des propriétés bâties, à usage collectif, et sur les murs et façades ne donnant pas sur la voie publique, à condition qu'on puisse y accéder par l'extérieur ou par les parties communes, lorsque ces installations sont réalisées en vue de la distribution des lignes de télécommunications nécessaires pour le raccordement individuel ou collectif des occupants de l'immeuble ou des immeubles voisins, suivant les nécessités de l'équipement du réseau.

« Il peut également installer chez un abonné, dont la ligne est partagée, le dispositif de partage. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1506. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 1001 ;
Lettres rectificatives n°s 1933-2087 ;
Rapport de M. Dagain, au nom de la commission des finances, n°s 1328-2178 ;
Discussion les 13 novembre et 23 décembre 1951 ;
Adoption le 23 décembre 1951.

Conseil de la République :
Transmission n° 837, année 1951 ;
Rapport de M. Sclafer, au nom de la commission des finances, n° 686, année 1951 ;
Avis de la commission des moyens de communication n° 887, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 28 décembre 1951.

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République n° 2287 ;
Rapport de M. Dagain, au nom de la commission des finances, n° 2301 ;
Adoption le 30 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs.
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re SECTION. — RECETTES ORDINAIRES	
	Recettes d'exploitation proprement dites.	
1	Recettes postales	19.360.000
2	Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	7.950.000
3	Recettes téléphoniques	72.190.000
4	Recettes des services financiers	6.630.000
	Total (recettes d'exploitation)	136.120.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations et des avances du Trésor	5.019.389
	Dette viagère.	
0700	Pensions et compléments de pensions	127.578
	Personnel.	
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	682.706
1010	Directions régionales et départementales. — Personnel titulaire	2.666.124
1020	Bureaux mixtes. — Personnel titulaire	17.572.809
1030	Services communs spéciaux. — Personnel titulaire	4.089.273

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs.
	Autres recettes.	
5	Versements opérés par diverses administrations publiques	13.081.800
6	Remboursement des services rendus aux forces alliées	Mémoire.
7	Intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor	2.900.000
8	Produits des ateliers	1.000
9	Produits divers	250.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
1040	Services postaux spécialisés. — Personnel titulaire	11.713.681
1050	Services spécialisés des chèques postaux et des articles d'argent. — Personnel titulaire	3.649.826
1060	Services spécialisés des télécommunications. — Personnel titulaire	12.618.078
1070	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunérations principales et indemnités	204.253
1080	Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	6.408.487
1090	Frais de remplacement	3.325.391
1100	Indemnités résidentielles	13.571.208
1110	Indemnités spéciales	1.322.333
1120	Indemnités éventuelles	2.665.321
1130	Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	983.002
1140	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	9.941.100
1150	Versement de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire	3.825.978
1160	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	12.790.000
	Total pour le personnel	105.632.370
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	7.497
3010	Services extérieurs. — Remboursement de frais	4.030.411
3020	Frais de missions à l'étranger	12.000
3030	Administration centrale. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	28.711
3040	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	2.773.253
3050	Loyers	351.452
3060	Entretien et aménagement des locaux	980.695
3070	Matériel automobile	1.357.270
3080	Transport du matériel et du personnel	521.939
3090	Travaux d'impression	1.324.545
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	Mémoire.
3110	Aide aux forces alliées	Mémoire.
3120	Matériel postal	908.500
3130	Transport des correspondances	10.351.710
3140	Matériel des télécommunications	4.539.979
3150	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	353.831
	Total pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien	27.771.787

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		millions de francs.
10	Remboursement d'avances faites aux inspecteurs principaux et aux agents principaux de surveillance pour achat d'automobiles et de motocyclettes	Mémoire.
11	Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	42.000
12	Versements effectués au titre du loyer par des fonctionnaires ou agents logés	Mémoire.
13	Dons et legs	8
14	Produits des placements de fonds	11.000
15	Prélèvement sur le fonds d'amortissement	Mémoire.
16	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.
16 *bis*	Redevance forfaitaire pour le service des chèques postaux	2.000.000
	Total (autres recettes)	13.285.808
	Total (recettes ordinaires)	154.405.808
17	Avances destinées à couvrir le déficit d'exploitation	Mémoire.
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	154.405.808

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		millions de francs.
	Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	15.275.314
4010	Prestations et versements facultatifs	335.659
	Total pour les charges sociales	15.610.973
	Subventions.	
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	12.998
	Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	55.490
6010	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursement de mandats payés sur faux acquits	25.400
6020	Conférences et organismes internationaux	30.300
6030	Remboursements	14.500
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	8
6070	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
6080	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	125.698
	Equilibre.	
6090	Financement des travaux d'établissement	79.001
6100	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	22.914
6110	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour l'équilibre	101.915
	RECAPITULATION	
	Dette publique	5.019.289
	Dette viagère	127.578
	Personnel	105.632.570
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	27.774.787
	Charges sociales	15.610.973
	Subventions	12.998
	Dépenses diverses	125.698
	Total	154.303.893
	Equilibre	101.915
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	154.405.808

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1507 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Radiodiffusion et télévision françaises) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises, rattaché pour ordre au budget général pour l'exercice 1952, est fixé, en recettes et en dépenses ordinaires, à la somme totale de 11.065.944.000 F. Ces recettes et ces crédits sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1952, le taux des taxes perçues au profit du budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises, en application de la loi n° 49-1032 du 30 juillet 1949, est fixé sur la base d'un droit d'usage de 1.275 F pour les détenteurs de postes récepteurs de deuxième catégorie.

Le troisième alinéa de l'article 2 de la loi du 30 juillet 1949 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Sont exemptés du payement de la redevance pour droits d'usage, sous réserve de la justification de leur qualité et à la condition de vivre seul ou avec une personne ayant elle-même qualité pour être exonérée, les détenteurs de postes récepteurs bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et les titulaires de la carte sociale des économiquement faibles ainsi que les invalides civils au taux d'invalidité de 100 p. 100 ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 49-1032 du 30 juillet 1949 est modifié comme suit:

« Il est constitué, pour le budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises, un fonds de réserve destiné, d'une part à faire face aux déficits accidentels de la première et de la deuxième sections, et, d'autre part, à financer dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 des travaux d'équipement compris dans une tranche conditionnelle. Ce fonds sera alimenté par les excédents de recettes constatés en fin d'exercice sur les dépenses de la première et de la deuxième sections ».

Art. 4. — L'article 8 de la loi n° 49-1032 du 30 juillet 1949 est modifié comme suit:

« *Art.* 8. — En fin d'exercice, les excédents éventuels des recettes constatés sur les première et deuxième sections du budget annexe seront affectés, en premier lieu, au remboursement des avances faites par le Trésor pour couvrir les déficits constatés antérieurement au titre de la section intéressée, en second lieu, au fonds de réserve ».

Art. 5. — Est autorisé le prélèvement d'une somme de 56.224.000 F sur le fonds de réserve institué par l'article 6 de la loi n° 49-1032 du 30 juillet 1949.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Loi n° 51-1507. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi, n° 1005;
Rapport de M. Ulver, au nom de la commission des finances, n° 2009;
Discussion et adoption le 19 décembre 1951.

Conseil de la République:

Transmission, n° 831, année 1951,
Rapport de M. Minville, au nom de la commission des finances, n° 874, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 28 décembre 1951.

Assemblée nationale:

Avis du Conseil de la République, n° 2286:
Rapport de M. Ulver, au nom de la commission des finances, n° 2302;
Adoption le 30 décembre 1951.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		millions de francs.
	Radiodiffusion et télévision françaises.	
1	Produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision (métropole).....	9.459.250
2	Produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision (Algérie).....	119.050
3	Contribution du budget de la Tunisie.....	35.000
4	Produit de la redevance radiophonique perçue aux Antilles et à la Réunion.....	8.750

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		millions de francs
	Radiodiffusion et télévision françaises.	
	Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor.....	129.767
0020	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion.....	7.300
0030	Remboursement d'emprunts pour le financement des travaux d'investissement.....	31.484
0040	Remboursement des avances du Trésor.....	135.000
	Total pour la dette publique.....	303.551

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs
5	Produit des émissions et des publications radiophoniques	Mémoire.
6	Produit des ventes d'objets et matières	3.000
7	Produit des dons et legs	Mémoire.
8	Remboursement à la radiodiffusion française des services rendus par elle à divers départements ministériels ou à des organismes publics	1.665.000
9	Revenu de locations de matériel et d'immeubles	3.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	450.774
1010	Emoluments du personnel contractuel de l'administration centrale	81.112
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	2.593
1030	Inspection générale	6.449
1040	Traitements du personnel titulaire des services extérieurs	748.286
1050	Emoluments du personnel contractuel des services extérieurs	72.037
1060	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	81.972
1070	Indemnités des services administratifs et techniques (métropole)	56.936
1080	Indemnités du personnel des services d'Algérie, de Tunisie, d'Afrique équatoriale française et des départements d'outre-mer	6.120
1090	Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	687.847
1100	Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	1.064.271
1110	Emissions artistiques et d'information. — Speakers	59.327
1120	Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	440.143
1130	Emissions d'information. — Service des relations extérieures	61.738
1140	Emissions d'information. — Indemnités	10.000
1150	Indemnités résidentielles	337.584
1160	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel titulaire	223.513
1170	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	404.934
1180	Versement forfaitaire de 5 et 3 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	216.983
	Total pour le personnel	5.012.619
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	209.763
3010	Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	1.367.945
3020	Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	190.531
3030	Emissions d'information. — Dépenses de matériel	123.748
3040	Loyers et indemnités de réquisition	44.214
3050	Achat et entretien du matériel automobile	63.305
3060	Droits d'auteur et industrie du disque	454.969
3070	Frais de réception et de représentation	1.750
3080	Mécanographie des services de la redevance radiophonique	52.660
3090	Travaux de gros entretien sur les locaux appartenant à la radiodiffusion française	40.000
3100	Frais de déplacement et de missions. — Transport du personnel	134.000
3110	Remboursements à diverses administrations	727.126
	Total pour le matériel	3.410.011

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des recettes.
		milliers de francs.
40	Revenu du portefeuille et des participations de toute nature	10.170
41	Convention avec le gouvernement de l'Afrique équatoriale française	Mémoire.
43	Fonds de concours	Mémoire.
44	Recettes d'ordre et produits divers	6.000
45	Prélèvement sur le fonds de réserve	56.224
46	Avances destinées à couvrir le déficit d'exploitation	Mémoire.
	Total pour la radiodiffusion et la télévision françaises	11.065.944

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs
	Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	492.524
4010	Prestations et versements facultatifs	14.000
	Total pour les charges sociales	506.524
	Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires. — Accidents du travail. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Etudes, conseils et expertises	6.000
6010	Service médical	3.339
6020	Conférences et organismes internationaux	15.200
6030	Participation à divers organismes d'outre-mer.	5.000
6040	Frais de recouvrement à domicile de la redevance radiophonique et frais de poursuite	69.000
6050	Emplois de fonds provenant de dons et legs ou recettes affectées	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices clos	Mémoire
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Financement des travaux de reconstruction et d'équipement	1.730.000
6090	Versement au fonds de réserve	3.700
6100	Versement au budget général	Mémoire
6110	Remboursements des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation.	Mémoire.
6120	Dépenses diverses et accidentelles	600
6130	Participation de la radiodiffusion française à des entreprises annexes	400
	Total pour les dépenses diverses	1.833.239
	RECAPITULATION	
	Dette publique	303.351
	Personnel	5.012.619
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.110.011
	Charges sociales	506.524
	Dépenses diverses	1.833.239
	Total pour la radiodiffusion et la télévision françaises	11.065.944

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1507 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1508 du 31 décembre 1951 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE Ier

Recettes et dépenses sur comptes spéciaux du Trésor.

Art. 1er. — Les ministres sont autorisés, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1952, à gérer, conformément aux lois en vigueur, les services commerciaux énumérés à l'état A.

Les opérations de recettes et de dépenses de ces services seront imputées aux comptes spéciaux de commerce prévus par ledit état, dans la limite du découvert maximum qui a été fixé pour chaque compte.

Art. 2. — Les ministres sont autorisés à engager, à liquider et à ordonnancer, au cours de l'année 1952, les dépenses énumérées à l'état B, dont le total est arrêté à 158.652.996.000 francs. Ces dépenses seront imputées aux comptes d'affectation spéciale prévus par ledit état.

Le ministre des finances est autorisé à percevoir, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1952, les recettes énumérées à l'état B dont le total est évalué à 158.653 millions de francs. Ces recettes seront imputées aux comptes d'affectation spéciale prévus par ledit état.

Le Gouvernement déposera, avant le 31 mars 1952, un projet de loi relatif à l'organisation et au financement de la production des matières premières textiles en France et dans l'Union française.

L'article 18 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 sur les comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950, portant création d'un fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale, est complété comme suit:

« Toutefois le comité de gestion prévu à l'alinéa 2 du présent article comprendra trois parlementaires:

« Deux désignés par l'Assemblée nationale, sur proposition de ses commissions des finances et de la production industrielle;

« Un désigné par le Conseil de la République sur proposition de ses commissions des finances et de la production industrielle ».

Art. 3. — Les ministres sont autorisés à gérer, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1952, conformément aux lois en vigueur, les comptes spéciaux de règlement avec les gouvernements étrangers et les comptes spéciaux de caractère monétaire énumérés à l'état C.

Les découverts constatés à ces comptes ne devront pas excéder les limites prévues audit état.

Art. 4. — Le ministre des finances est autorisé, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1952, à accorder des avances de trésorerie pour une durée n'excédant pas deux ans, dans la limite d'un montant global de 236.477.333.189 francs, conformément à l'état D annexé à la présente loi.

Ces avances seront imputées aux comptes spéciaux d'avances du Trésor prévus par ledit état.

Les recettes à provenir, en 1952, du remboursement des avances de l'espèce ainsi que des avances antérieurement consenties seront portées aux mêmes comptes. Leur montant total est évalué à 184.794.372.507 francs, conformément à l'état D susvisé.

Art. 5. — Le ministre des finances est autorisé à renouveler pour deux années au plus les avances non remboursées depuis plus de deux ans, énumérées à l'état E et dont le total est égal à 3.947 millions de francs.

Art. 6. — Sont autorisées, dans les conditions fixées à l'article 6 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950:

La consolidation par voie d'admission en surséance des avances énumérées à l'état F dont le total est égal à 335 millions 115.664 francs;

La consolidation, sous forme de prêts du Trésor, des avances énumérées à l'état G dont le total est égal à 29.900 millions de francs. Ces prêts seront imputés à des comptes dits de consolidation, gérés comme des comptes d'investissements.

Pourront être également imputés, en 1952, à des comptes de consolidation:

Dans les limites respectives de 4.600 millions et 1 milliard de francs, les montants en capital des subventions payables par annuités, attribuées par le ministre de l'agriculture pour les travaux d'équipement rural, en vertu de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947 et par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour les travaux d'équipement des ports, en vertu de la loi n° 48-1540 du 1er octobre 1948;

Dans la limite de 1.350 millions de francs, les payements effectués par remise de valeurs négociables du Trésor, en application de l'article 49 de la loi n° 48-978 du 16 juin 1948 et de l'article 48 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950, en remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés.

Art. 7. — Le prêt de 7.500 millions de francs consenti par le Trésor au gouvernement tunisien portera intérêt au taux de 4 p. 100 l'an.

Art. 8. — Les ministres sont autorisés à engager, à liquider et à ordonnancer, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1952, les dépenses effectuées en monnaies locales (marks et schillings) dans les territoires occupés. Ils sont autorisés à percevoir les recettes recouvrables dans ces territoires. Ces recettes et ces dépenses seront imputées au compte spécial d'opérations en territoires occupés ouvert par l'article 76 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946.

Conformément aux dispositions de cet article, les prévisions de ce compte spécial seront fixées par arrêté interministériel communiqué préalablement aux commissions des finances des deux assemblées.

Ledit arrêté fixera également le découvert autorisé pour la même année, au titre des opérations effectuées en monnaies locales (marks et schillings) en ce qui concerne le compte spécial créé par l'article 75 de la même loi pour retracer les conversions de francs et de billets du Trésor libellés en francs, en marks et en schillings ainsi que les opérations en sens inverse auxquelles il est procédé par le Trésor ou pour son compte pour les besoins des personnels et des services français ou alliés.

(2e *Supplément.*)

Loi n° 51-1508. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1637;
Rapport de M. Barangé, au nom de la commission des finances, n° 2001;
Discussion et adoption le 22 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 320, année 1951;
Rapport de M. Berthoin, au nom de la commission des finances, n° 882, année 1951;
Avis des commissions de la justice, n° 889, et de la production industrielle, n° 883, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 28 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 2228;
Rapport de M. Barangé, au nom de la commission des finances, n° 2299;
Adoption le 30 décembre 1951.

TITRE II

Clôture et prorogation de comptes.

Art. 9. — Les comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor et dont l'énumération est donnée à l'état II seront définitivement clos le 31 décembre 1951.

Art. 10. — Les comptes « Opérations de recettes et de dépenses afférentes à la réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne » et « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'accord conclu avec le gouvernement de Nouvelle-Zélande (loi n° 47-1770 du 10 septembre 1947) » seront clos le 31 décembre 1952 .

Art. 11. — La date de clôture des comptes spéciaux énumérés ci-dessous, fixée au 31 décembre 1951 par la loi n° 50-592 du 24 mai 1951, est reportée au 31 décembre 1952:

Opérations commerciales du service des importations et des exportations;

Liquidation des organismes professionnels (art. 169 de la loi du 7 octobre 1946);

Liquidation des avoirs italiens en Tunisie;

Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre;

Opérations du groupement d'achat des carburants, combustibles, lubrifiants et dérivés.

TITRE III

Dispositions spéciales.

Art. 12. — Le montant maximum des dépenses que le ministre de l'agriculture est autorisé à engager, en 1952, sur les ressources du fonds forestier national est fixé à 3.300 millions de francs.

Art. 13. — Des décrets, pris sur la proposition du ministre des finances et du ministre chargé des affaires économiques, après avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale et avis de la commission des finances du Conseil de la République, pourront prévoir la prise en charge, par le compte spécial du Trésor institué par l'article 19 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 sur les comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950, des recettes et des dépenses afférentes aux opérations de compensation et de péréquation effectuées en application de la réglementation sur les prix.

Art. 14. — Des comptes courants d'opération peuvent être ouverts dans les écritures du Trésor à Paris au nom de chaque institut d'émission d'outre-mer. Le ministre des finances est habilité à conclure avec les instituts d'émission intéressés des conventions relatives au fonctionnement de ces comptes.

Art. 15. — Sans préjudice des dispositions qui pourraient être ultérieurement prises dans le cadre d'un système d'assurances obligatoires, il est institué un fonds de garantie chargé, dans le cas où le responsable des dommages demeure inconnu ou se révèle totalement ou partiellement insolvable ainsi qu'éventuellement son assureur, de payer les indemnités allouées aux victimes d'accidents corporels ou à leurs ayants droit, lorsque ces accidents, ouvrant droit à réparation, ont été causés par des véhicules automobiles circulant sur le sol, y compris les cycles à moteur, mais à l'exclusion des chemins de fer et des tramways.

Les indemnités doivent résulter, soit d'une décision judiciaire exécutoire, soit d'une transaction ayant reçu l'assentiment du fonds de garantie.

Ce fonds est doté de la personnalité civile. Il groupe obligatoirement toutes les sociétés ou assureurs autorisés à couvrir les risques de toute nature résultant de l'emploi des véhicules tels que définis au premier alinéa du présent article. Ses opérations financières feront l'objet d'un compte spécial ouvert dans les écritures de la caisse des dépôts et consignations.

Le fonds de garantie est subrogé dans les droits que possède le créancier de l'indemnité contre la personne responsable de l'accident ou son assureur. Il aura droit, en outre, à des intérêts calculés au taux légal en matière civile et à des frais de recouvrement.

Il sera alimenté par des contributions des sociétés d'assurances ou assureurs, des automobilistes assurés et des responsables d'accidents corporels d'automobiles non bénéficiaires d'une assurance. Cette dernière contribution fera l'objet, dans le cas d'une instance judiciaire, d'une condamnation expresse conjointement à la condamnation principale d'indemnisation de la victime.

Toute transaction ayant pour objet de fixer ou de régler les indemnités dues par les responsables d'accidents corporels d'automobiles doit être notifiée au fonds de garantie par le débiteur de l'indemnité dans un délai de deux mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sous peine d'une amende de 1.000 à 6.000 francs. Le greffier ou le secrétaire de la juridiction compétente avise le fonds dans le même délai de toute introduction d'instance.

Tout auteur d'un accident corporel d'automobile doit faire connaître, à l'agent de la force publique qui dresse le procès-verbal ou le rapport de l'accident, si les dommages qu'il a causés sont couverts par une assurance et, dans l'affirmative, préciser le nom et l'adresse de la société d'assurance et le numéro de la police. Toute omission volontaire de déclaration ou fausse déclaration faite de mauvaise foi sera punie d'une amende de 1.000 à 6.000 francs.

Un règlement d'administration publique pris après avis du conseil national des assurances fixera les conditions d'application du présent article et notamment les bases et modalités juridiques de détermination des indemnités pouvant être dues par le fonds de garantie, les personnes exclues du bénéfice du fonds, les obligations et droits respectifs ou réciproques du fonds de garantie, de l'assureur, du responsable de l'accident, de la victime ou de ses ayants droit, les délais assignés pour l'exercice de ces droits ou la mise en jeu de ces obligations, les conditions de fonctionnement, d'intervention en justice du fonds de garantie, les conditions dans lesquelles ils peuvent être exceptionnellement mis en cause, les modalités du contrôle exercé sur l'ensemble de la gestion du fonds par le ministre des finances qui désignera à cet effet un commissaire du gouvernement, les taux et assiette des contributions prévues ci-dessus.

Les dispositions du présent article ne sont applicables qu'à l'occasion des accidents survenus postérieurement à la date de publication du règlement d'administration publique visé à l'alinéa précédent.

Art. 16. — Au cours de l'année 1952, il ne pourra être procédé à aucun engagement de dépenses sur le budget pour la création des distilleries d'alcool de betteraves et aucune autorisation nouvelle de création desdites distilleries ne pourra être accordée.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

(2e *Supplément*, — **Fin.**)

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Comptes de commerce.*

MINISTÈRES gestionnaires	DÉSIGNATION DES COMPTES	CRÉDITS de dépenses	PRÉVISIONS de recettes	DÉCOUVERTS
		francs.	francs.	francs.
Agriculture	Règlement de fournitures et travaux mis à la charge des adjudicataires et cessionnaires des coupes de bois domaniales et des adjudicataires de droits divers dans les forêts et domaines de l'Etat..	250.000.000	250.000.000	»
Education nationale ...	Achat et cession des matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	1.200.000.000	1.200.000.000	440.000.000
Défense nationale (guerre).	Subsistances militaires	19.464.000.000	18.343.000.000	8.000.000.000
Finances	Opérations commerciales de l'enregistrement et des domaines.....	1.325.000.000	1.163.000.000	»
Finances.....	Réception et ventes des marchandises de l'aide américaine.....	Mémoire.	Mémoire.	10.000.000.000
Finances.....	Assurances et réassurances maritimes et transports.....	460.000.000	750.000.000	»
Finances.....	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat..	1.500.000.000	1.500.000.000	1.000.000.000
Finances.....	Opérations de compensation sur denrées et produits divers.....	4.000.000.000	4.000.000.000	»
Justice	Régie industrielle des établissements pénitentiaires.....	700.000.000	700.000.000	350.000.000
Reconstruction et urbanisme.	Fonds national d'aménagement du territoire.....	2.000.000.000	Mémoire.	2.000.000.000
	Totaux pour l'état A.....	30.899.000.000	27.906.000.000	

Etat B. — *Comptes d'affectation spéciale.*

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION des comptes.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	
			francs.
		Recettes:	
Agriculture	Fonds forestier national.	1° Produits de la taxe.....	2.970.000.000
		2° Remboursement des prêts en numéraire pour reboisement.....	5.000.000
		3° Remboursement des prêts sous forme de travaux de reboisement exécutés par l'Etat	Mémoire.
		4° Remboursement des prêts en numéraire pour équipement et protection de la forêt.....	15.000.000
		5° Remboursement des prêts sous forme de travaux d'équipement et de protection	1.500.000
		6° Remboursement des prêts pour éviter le démembrement et les coupes abusives	7.500.000
		7° Recettes diverses ou accidentelles	1.000.000
		8° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951.....	3.800.000.000
		Total	6.800.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Reboisement:	
		Art. 1er. — Pépinière, production de plantes.....	110.000.000
		Art. 2. — Sécherie, récolte et achat de graines.....	100.000.000
		Art. 3. — Importation de graines	1.000.000
		Art. 4. — Subventions pour reboisement.....	350.000.000
		Art. 5. — Prêts aux propriétaires.....	65.000.000
		Art. 6. — Prêts sous forme de travaux exécutés par l'Etat.....	1.250.000.000
		Art. 7. — Travaux exécutés sur le domaine de l'Etat.....	400.000.000
		Total pour le chapitre 1er.....	2.306.000.000
		Chapitre 2. — Conservation et mise en valeur de la forêt:	
		Art. 1er. — Subventions pour la lutte contre les incendies, invasions et autres calamités forestières	160.000.000
		Art. 2. — Subventions pour travaux d'équipement et de protection de la forêt	20.000.000
		Art. 3. — Subventions pour achat de matériel de défense des forêts contre l'incendie	320.000.000
		Art. 4. — § 1er. — Prêts pour travaux d'équipement et de protection de la forêt	891.000.000
		Art. 4. — § 2. — Prêts pour travaux d'améliorations pastorales et agricoles en liaison directe avec les travaux de reboisement ou d'équipement des forêts	60.000.000
		Art. 5. — Prêts sous forme de travaux pour l'équipement et la protection de la forêt	100.000.000
		Art. 6. — Travaux d'équipement et de protection de la forêt exécutés sur le domaine de l'Etat.....	40.000.000
		Art. 7. — Equipement des industries forestières en vue de la meilleure utilisation du bois et des produits forestiers.....	Mémoire.
		Art. 8. — Recherches et expériences forestières, utilisation des produits, formation de techniciens, propagande	60.000.000
		Art. 9. — Prêts pour éviter les démembrements et les coupes abusives..	200.000.000
		Total pour le chapitre 2.....	1.851.000.000

MINISTERES gestionnaires.	DESIGNATION des comptes.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	francs.
		Chapitre 3. — Personnel :	
		Art. 1er. — Personnel technique d'encadrement	190.000.000
		Art. 2. — Personnel administratif	99.000.000
		Total pour le chapitre 3	289.000.000
		Chapitre 4. — Matériel et frais de fonctionnement :	
		Art. 1er. — Frais de déplacement du personnel technique	28.000.000
		Art. 2. — Matériel de bureau et frais généraux	20.000.000
		Art. 3. — Frais de déplacement des membres des conseils départementaux et du conseil supérieur de la forêt privée	2.000.000
		Total pour le chapitre 4	50.000.000
		Chapitre 5. — Dépenses diverses ou accidentelles (1)	2.000.000
		Chapitre 6. — Remboursement des taxes indûment perçues (1)	2.000.000
		Chapitre 7. — Versement au fonds de réserve (1)	2.300.000.000
		Total	6.800.000.000
Défense nationale et finances et affaires économiques.	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.	Recettes	Mémoire.
		Dépenses	Mémoire.
		Recettes :	
Défense nationale (guerre).	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.	1° Versement du budget général	6.000.000.000
		2° Versement de la contribution des nations signataires du pacte atlantique	78.355.000.000
		3° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		4° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	Mémoire.
		Total	84.355.000.000
		Dépenses :	
		TITRE Ier. — *Lignes de communications.*	
		Chapitre 1er. — Dépenses de personnel	800.000.000
		Chapitre 2. — Main-d'œuvre	2.300.000.000
		Chapitre 3. — Transports	2.400.000.000
		Chapitre 4. — Approvisionnements, fournitures	9.500.000.000
		Chapitre 5. — Travaux immobiliers, entretien et aménagement	22.000.000.000
		Chapitre 6. — Télécommunications	800.000.000
		Chapitre 7. — Acquisitions immobilières	1.500.000.000
		Chapitre 8. — Baux et loyers	500.000.000
		Chapitre 9. — Dépenses diverses et accidentelles	200.000.000
		Total	40.000.000.000
		TITRE II. — *Aménagement de bases en Afrique du Nord.*	
		1° Maroc :	
		Chapitre 21. — Acquisitions immobilières	2.450.000.000
		Chapitre 22. — Approvisionnements et fournitures	1.500.000.000
		Chapitre 23. — Travaux immobiliers, entretien et aménagement	7.000.000.000
		Chapitre 24. — Autres services et facilités	1.730.000.000
		Chapitre 24 *bis*. — Dépenses de personnel	20.000.000
		2° Algérie-Tunisie :	
		Chapitre 25. — Acquisitions immobilières	180.000.000
		Chapitre 26. — Approvisionnements et fournitures	375.000.000
		Chapitre 27. — Travaux immobiliers, entretien et aménagement	400.000.000
		Chapitre 28. — Autres services et facilités	2.000.000.000
		Chapitre 28 *bis*. — Dépenses de personnel	20.000.000
		Total	15.675.000.000
		TITRE III. — *Entrepôt du matériel aéronautique.*	
		Chapitre 31. — Dépenses de personnel	440.000.000
		Chapitre 32. — Main-d'œuvre	1.000.000.000
		Chapitre 33. — Transports	350.000.000
		Chapitre 34. — Approvisionnements et fournitures	600.000.000
		Chapitre 35. — Entretien, aménagement et travaux immobiliers	8.750.000.000
		Chapitre 36. — Télécommunications	250.000.000
		Chapitre 37. — Acquisitions immobilières	40.000.000
		Chapitre 38. — Baux et loyers	30.000.000
		Chapitre 39. — Dépenses diverses et accidentelles	40.000.000
		Total	11.500.000.000

(1) Crédits évaluatifs.

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION des comptes.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	francs.
		TITRE IV. — *S. H. A. P. E.*	
		Chapitre 41. — Installation du S. H. A. P. E.	6.500.000.000
		TITRE V. — *Bases de l'U. S. A. F.*	
		Chapitre 51. — Dépenses de personnel	210.000.000
		Chapitre 52. — Main-d'œuvre	560.000.000
		Chapitre 53. — Transports	60.000.000
		Chapitre 54. — Approvisionnements et fournitures	1.260.000.000
		Chapitre 55. — Entretien, aménagements et travaux immobiliers	4.900.000.000
		Chapitre 56. — Télécommunications	1.000.000.000
		Chapitre 57. — Acquisitions immobilières	200.000.000
		Chapitre 58. — Baux et loyers	350.000.000
		Chapitre 59. — Dépenses diverses et accidentelles	140.000.000
		Total	8.680.000.000
		TITRE VI. — *Réparation et rénovation du matériel.*	
		Chapitre 61. — Réparation et rénovation du matériel de l'armée américaine.	2.000.000.000
		Total général	84.355.000.000
		Recettes:	
Education nationale...	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré.	1° Produit de la cotisation additionnelle	20.000.000.000
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Total	20.000.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Versement des allocations	20.000.000.000
		Chapitre 2. — Dépenses diverses ou accidentelles	Mémoire.
		Chapitre 3. — Restitution de droits indûment perçus	Mémoire.
		Chapitre 4. — Report du solde créditeur au 31 décembre 1952	Mémoire.
		Total	20.000.000.000
		Recettes:	
	Fonds d'aide temporaire à l'équipement des théâtres privés de Paris.	1° Produit de la taxe	84.000.000
		2° Recettes diverses ou accidentelles	Mémoire.
		3° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	28.000.000
		Total	112.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Versement des subventions	110.000.000
		Chapitre 2. — Frais de fonctionnement	1.500.000
		Chapitre 3. — Dépenses diverses ou accidentelles	500.000
		Chapitre 4. — Restitution de droits indûment perçus	Mémoire.
		Chapitre 5. — Report du solde créditeur au 31 décembre 1952	Mémoire.
		Total	112.000.000
		Recettes:	
Finances et affaires économiques.	Opérations effectuées en application de la loi validée du 15 septembre 1943 portant création d'une taxe d'encouragement à la production textile.	1° Produit de la taxe instituée par la loi validée du 15 septembre 1943	4.200.000.000
		2° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	2.500.000.000
		Total	6.700.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Versements aux producteurs de matières textiles	5.279.999.000
		Chapitre 2. — Restitution de droits indûment perçus	Mémoire.
		Chapitre 3. — Versement au fonds de réserve (1)	1.420.000.000
		Total	6.699.999.000
		Recettes:	
	Fonds de garantie des titres néerlandais circulant en France.	1° Produit des taxes perçues à l'occasion de la validation des titres néerlandais circulant en France	3.000.000
		2° Vente de titres	38.000.000
		3° Recettes diverses	Mémoire.
		4° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	351.000.000
		Total	392.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Achat de titres néerlandais	Mémoire.
		Chapitre 2. — Frais de fonctionnement	2.000.000
		Chapitre 3. — Versement au fonds de réserve (1)	390.000.000
		Total	392.000.000

(1) Crédits évaluatifs.

MINISTERES gestionnaires.	DÉSIGNATION des comptes.	DEVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	francs.
	Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat.	Recettes:	
		1° Montant des jetons de présence et tantièmes versés par les organismes publics et les sociétés d'économie mixte et leurs filiales	28.000.000
		2° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	5.000.000
		Total	33.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Indemnités attribuées aux fonctionnaires représentant l'Etat dans les organismes publics, les sociétés d'économie mixte et leurs filiales	33.000.000
		Chapitre 2. — Versement au fonds de réserve	Mémoire.
		Total	33.000.000
	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine.	Recettes	Mémoire.
		Dépenses	Mémoire.
	Service financier de la loterie nationale.	Recettes:	
		1° Produit brut des émissions	26.000.000.000
		2° Recettes accessoires de la régie de rachat	325.000.000
		3° Recettes accidentelles	Mémoire.
		4° Excédent de recettes des loteries antérieures	Mémoire.
		Total	26.325.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Attribution des lots (1)	15.600.000.000
		Chapitre 2. — Dépenses administratives (Personnel)	75.430.000
		Chapitre 3. — Contribution aux frais entraînés par le contrôle financier (1)	150.000
		Chapitre 4. — Dépenses administratives (Matériel)	375.000.000
		Chapitre 5. — Frais de placement (1)	910.000.000
		Chapitre 6. — Propagande et publicité	550.000.000
		Chapitre 7. — Rachat de billets et reprise de dixièmes (1)	600.000.000
		Chapitre 8. — Remboursement cas force majeure et débets admis en surséance indéfinie (1)	300.000
		Chapitre 9. — Versement du produit net (1)	8.214.118.000
		Chapitre 10. — Dépenses exercices périmés	Mémoire.
		Chapitre 11. — Dépenses exercices clos	Mémoire.
		Total	26.324.998.000
	Opérations sur titres remis en règlement de l'impôt de solidarité nationale.	Recettes:	
		1° Revenu des actions et parts attribuées à l'Etat	70.000.000
		2° Produit de la vente des actions et parts attribuées à l'Etat	Mémoire.
		3° Arrérages et amortissements des valeurs émises par l'Etat	325.000.000
		4° Remboursement de la valeur de reprise des titres restitués à la suite de dégrèvements	Mémoire.
		5° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	2.500.000.000
		Total	2.895.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Reprise des titres remis en payement par les redevables en 1952	20.000.000
		Chapitre 2. — Libération des actions et parts attribuées à l'Etat et souscription aux augmentations de capital	150.000.000
		Chapitre 3. — Versement de l'excédent de recettes au budget général ou report à l'exercice 1952 (1)	2.725.000.000
		Total	2.895.000.000
	Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières.	Recettes:	
		1° Montant de la contribution de la profession	30.000.000
		2° Report du solde créditeur au 31 octobre 1951	Mémoire.
		Total	30.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Versement de la contribution	30.000.000
		Chapitre 2. — Report du solde créditeur au 31 décembre 1952 (1)	Mémoire.
		Total	30.000.000

(1) Crédits évaluatifs.

MINISTÈRES gestionnaires	DÉSIGNATION des comptes	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	francs.
Industrie et commerce.	Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.	Recettes:	
		1° Produit des redevances	8.106.000.000
		2° Participation des budgets locaux	Mémoire.
		3° Recettes diverses ou accidentelles	5.000.000
		4° Report du solde créditeur au 31 décembre 1951	2.900.000.000
		Total	11.011.000.000
		Dépenses:	
		Chapitre 1er. — Subventions aux carburants nationaux	4.707.618.000
		Chapitre 2. — Subvention au supercarburant	2.200.000.000
		Chapitre 3. — Dépenses diverses ou accidentelles (1)	1.000.000.000
		Chapitre 4. — Frais de fonctionnement	10.000.000
		Chapitre 5. — Remboursement des frais de contrôle et expertise	5.000.000
		Chapitre 6. — Restitution de droits indûment perçus (1)	5.000.000
		Chapitre 7. — Report du solde créditeur au 31 décembre 1952 (1)	3.083.381.000
		Total	11.010.999.000

(1, Crédits évaluatifs.

RECAPITULATION (RECETTES ET DÉPENSES)

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES	DÉPENSES
	francs.	francs.
Fonds forestier national	6.800.000.000	6.800.000.000
Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	Mémoire.	Mémoire.
Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	84.355.000.000	84.355.000.000
Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	20.000.000.000	20.000.000.000
Fonds d'aide temporaire à l'équipement des théâtres privés de Paris	112.000.000	112.000.000
Opérations effectuées en application de la loi validée du 15 septembre 1943 portant création d'une taxe d'encouragement à la production textile	6.700.000.000	6.699.999.000
Fonds de garantie des titres néerlandais circulant en France	392.000.000	392.000.000
Compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat	33.000.000	33.000.000
Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	Mémoire.	Mémoire.
Service financier de la Loterie nationale	26.325.000.000	26.324.998.000
Opérations sur titres remis en règlement de l'impôt de solidarité nationale	2.895.000.000	2.895.000.000
Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières	30.000.000	30.000.000
Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	11.011.000.000	11.010.999.000
Totaux pour l'état B	158.653.000.000	158.652.996.000

Etat C. — *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers. — Comptes d'opérations monétaires.*

MINISTÈRES gestionnaires	DÉSIGNATION DES COMPTES	DÉCOUVERTS
		francs.
	I. — *Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.*	
Défense nationale (guerre).	Règlement des créances françaises sur l'armée belge nées pendant la guerre	150.000.000
Finances et affaires économiques.	Contribution des nations signataires du pacte atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	10.000.000.000
	Acquisition d'immeubles pour le compte du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (accord du 28 mai 1946)	1.000.000.000
	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	Néant.
	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	Néant.
	Compte d'emploi des devises attribuées au Trésor en exécution de divers accords relatifs aux biens ennemis liquidés à l'étranger au profit de la France au titre des réparations ou libérés du séquestre en France	Néant.
	Fonds déposés au Trésor avec intérêts par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	Néant.
	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	2.000.000.000
	Application de l'accord de payement franco-polonais (loi du 10 septembre 1947)	1.785.000.000
	II — *Comptes d'opérations monétaires.*	
Finances et affaires économiques.	Application de la réforme monétaire dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1)	1.500.000.000
	Conversion de francs et billets libellés en francs (francs d'occupation) contre marks ou schillings ou inversement (1)	400.000.000
	Opération du fonds de stabilisation des changes de la France d'outre-mer (2)	1.000.000.000
	Pertes et bénéfices de change (1)	11.000.000.000
	Emission de billets du Trésor libellés en francs dans les territoires occupés (2)	Néant.
	Emission de billets du Trésor libellés en francs de Djibouti (2)	Néant.
	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec les Etats associés d'Indochine (2)	10.000.000.000

(1) Le solde créditeur ou débiteur de ce compte sera porté en fin d'année à un compte de résultat et ne sera pas repris en balance d'entrée.
(2) Le solde créditeur ou débiteur de ce compte en fin d'année sera repris en balance d'entrée à la gestion suivante.

Etat D. — *Comptes d'avances.*

DESIGNATION DES COMPTES	CRÉDITS de dépenses.	EVALUATIONS de recettes.
	francs	francs.
Avances aux budgets annexes.		
Prestations familiales agricoles.....	Néant.	Mémoire.
Budgets annexes des constructions aéronautiques	3.330.000.000	330.000.000
Service des essences.....	Néant.	Mémoire.
Service des poudres.....	5.600.000.000	5.600.000.000
Couverture des déficits d'exploitation du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (exercice clos).....	Néant.	Mémoire.
Avances aux établissements publics et services autonomes de l'Etat.		
Caisse nationale des marchés de l'Etat	500.000.000	500.000.000
Office des biens et intérêts privés..	Néant.	25.000.000
Office national interprofessionnel des céréales.....	(1)	500.000.000
Service des alcools.....	11.999.999.000	Mémoire.
Caisse nationale de sécurité sociale.	Néant.	Mémoire.
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales...	Néant.	Mémoire.
Etablissement national des invalides de la marine.....	Néant.	Mémoire.
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.		
Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932)	20.000.000.000	5.000.000.000
Départements et communes (art. 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946).....	300.000.000	200.000.000
Département de la Seine.....	(1)	Mémoire.
Ville de Paris.....	(1)	Mémoire.
Départements et communes (art. 74 de la loi du 8 août 1947).....	100.000.000	130.000.000
Chambres de commerce et régions économiques (loi n° 48-617 du 3 avril 1948).....	Néant.	60.000.000
Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes.....	160.000.000.000	150.000.000.000
Avances aux territoires et services d'outre-mer.		
Territoires d'outre-mer:		
Article 70 de la loi du 31 mars 1932	(1)	Mémoire.
Article 14 de la loi du 23 décembre 1946.....	(2)	Mémoire.
Avances à la Société nationale des chemins de fer français.		
Article 25 de la convention du 31 août 1937 (avances sans intérêt)	11.698.293.200	Mémoire.
Article 27 de la convention du 31 août 1937 (avances avec intérêts)	15.000.000.000	11.698.293.200
Convention du 8 janvier 1941.....	1.041.989	15.301.011
Avances à des services concédés ou nationalisés ou des sociétés d'économie mixte.		
Compagnie des câbles sud américains	83.000.000	Mémoire.
Société professionnelle des papiers de presse.....	Néant.	40.000.000
Avances à des entreprises industrielles et commerciales.		
Employeurs	Néant.	20.778.296
Séquestres gérés par l'administration des domaines.....	15.000.000	25.000.000
Avances à divers organismes, services ou particuliers.		
Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.....	Néant.	Mémoire.
Allocation temporaire aux vieux...	Néant.	Mémoire.
Caisse de compensation des bonifications de salaires aux ouvriers belges et luxembourgeois.....	Néant.	Mémoire.
Avances du Crédit national pour l'aide à la production cinématographique	999.999.000	450.000.000
Caisse autonome centrale de retraites mutuelles agricoles.....	Néant.	800.000.000
Caisse centrale de secours mutuels agricoles	Néant.	1.200.000.000
Fonds agricole de majoration des rentes d'accidents du travail.....	Néant.	500.000.000
Avances aux fonctionnaires pour l'acquisition de moyens de transport	650.000.000	500.000.000
Fonds national d'amélioration de l'habitat	Néant.	1.000.000.000
Avances affectées à des payements à l'étranger.		
Banques étrangères diverses (service des emprunts français) (3)..	5.200.000.000	5.200.000.000
Banques diverses (services des emprunts extérieurs) (3).....	1.000.000.000	1.000.000.000
Totaux pour l'état D.....	236.477.333.189	184.791.372.507

(1) Crédits de dépenses compris dans le crédit de 20 milliards demandé au titre du compte « Avances aux collectivités locales ». Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932).

(2) Crédits de dépenses compris dans le crédit de 300 millions demandé au titre du compte « Avances aux collectivités locales ». Départements et communes (art. 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946).

(3) Crédits évaluatifs.

Etat E. — *Avances renouvelées.*

DÉSIGNATION DES COMPTES	MONTANT des renouvellements.
	francs.
Avances aux budgets annexes.	
Service des essences	2.179.000.000
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.	
Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932)	900.000.000
Chambres de commerce et régions économiques (loi n° 48-617 du 3 avril 1948)	68.000.000
Avances à divers organismes, services ou particuliers.	
Caisse autonome centrale de retraites mutuelles agricoles	800.000.000
Total pour l'état E	3.947.000.000

Etat F. — *Avances consolidées par voie d'admission en surséance.*

DÉSIGNATION DES COMPTES	MONTANT des consolidations.
	francs.
Avances aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.	
Manufacture nationale d'armes de Tulle	100.000.000
Régie autonome de la manufacture nationale de Saint-Etienne	87.178.354
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.	
Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932)	135.000.000
Avances à des entreprises industrielles et commerciales.	
Entreprises industrielles (décret-loi du 8 juillet 1940)	181.260
Reprise industrielle et commerciale (lois des 20 juillet et 20 décembre 1940 et 14 octobre 1941)	8.302.573
Entreprises exploitant des réseaux secondaires de chemin de fer d'intérêt général	4.153.477
Total pour l'état F	335.115.664

Etat G. — *Avances consolidées sous forme de prêts du Trésor.*

DÉSIGNATION DES COMPTES	MONTANT des consolidations.
	francs.
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux.	
Collectivités et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932)	400.000.000
Avances aux territoires et services d'outre-mer.	
Gouvernement tunisien	7.500.000.000
Avances à divers organismes, services ou particuliers.	
Allocation temporaire aux vieux	22.000.000.000
Total pour l'état G	29.900.000.000

Etat H. — *Comptes clos le 31 décembre 1951.*

MINISTÈRES gestionnaires	DÉSIGNATION DES COMPTES
Finances et affaires économiques.	Opérations concernant les entreprises sous réquisition:
	Avances à des gouvernements ou services étrangers.
	Collectivités et établissements publics sarrois. Régie des mines de la Sarre.
	Avances aux établissements publics et services autonomes de l'Etat.
	Office scientifique et technique des pêches maritimes. Office national d'immigration. Caisse centrale de la France d'outre-mer.
	Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte.
	Société Air France.
	Avances à divers organismes, services ou particuliers.
	Caisses d'allocations familiales (loi du 15 juillet 1944). Secours national et entraide française. Caisse de garantie pour assurances contre les risques de guerre des betteraves, sucres et alcools. Service de l'information.

Vu pour être annexé à la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

LOI n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier. — *Dispositions financières.*

Art. 1er. — Aucune mesure législative ou réglementaire susceptible d'entraîner une dépense nouvelle ou l'accroissement d'une dépense déjà existante au delà du montant des crédits ouverts par les lois de développement ou de provoquer une perte de recettes, par rapport aux voies et moyens, qui résulteront de la législation en vigueur ou encore d'accroître le découvert autorisé d'aucun compte spécial du Trésor ou les charges des divers régimes d'assistance et de sécurité sociale, ne pourra intervenir jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1952 sans avoir fait l'objet, s'il y a lieu, de l'ouverture préalable d'un crédit provisionnel ou supplémentaire au chapitre intéressé et avant qu'aient été dégagées en contrepartie, et pour un montant équivalent, soit des ressources nouvelles, soit des économies correspondant à la suppression d'une dépense antérieurement autorisée.

Art. 2. — I. — La perception des impôts directs et indirects et des produits et revenus publics continuera à être opérée, jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1952 et conformément aux lois et décrets en vigueur.

Continuera d'être faite, jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1952, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers produits et revenus affectés aux budgets annexes.

Continuera également d'être faite jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1952, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers droits et produits et revenus affectés aux départements, aux communes, aux établissements publics et aux communautés d'habitants dûment autorisées.

II. — Sous réserve des modifications subies par la législation et la réglementation fiscales et douanières depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951, les majorations d'impôts, droits et taxes résultant de cette loi et des textes pris pour son application continueront d'être perçues jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1952.

III. — Toutes contributions directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par les lois, ordonnances et décrets en vigueur, par la présente loi ou par les lois de développement, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites à peine contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en poursuivraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus, qui en auraient fait la perception.

Sont également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique, qui, sous une forme quelconque, et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts ou taxes publiques, ou auront effectué gratuitement la délivrance des produits des établissements de l'Etat.

Art. 3. — Jusqu'à la promulgation de la loi de finances, le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à procéder, en 1952, dans les conditions fixées par décret :

1° A des opérations facultatives de conversion de la dette publique et de renouvellement ou de consolidation de la dette flottante, ainsi que de la dette à échéance massive du Trésor;

2° A des émissions de rentes perpétuelles et de titres à long, moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie.

Art. 4. — Nonobstant toutes dispositions des lois de développement des crédits affectés aux dépenses de l'exercice 1952 et sous réserve des dérogations expresses qui pourront être accordées par décrets contresignés du ministre du budget et du ministre intéressé et communiqués aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, demeureront suspendus jusqu'à la promulgation de la loi de finances de l'exercice 1952 :

1° En ce qui concerne les personnels civils, tout recrutement ou embauchage à quelque titre que ce soit de personnels titulaires, contractuels ou auxiliaires, à l'exclusion des personnels ouvriers;

2° En ce qui concerne le fonctionnement des services civils et des services militaires des territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'engagement de dépenses au delà de 15 p. 100 et le payement de dépenses régulièrement engagées au delà de 10 p. 100 des crédits ouverts par les lois de développement au titre de la reconduction des mesures acquises pour les catégories de dépenses ci-après :

Matériel, fonctionnement et entretien courant des services;
Subventions de fonctionnement;
Dépenses diverses.

3° En ce qui concerne les dépenses de gros entretien, de reconstruction, d'équipement et d'investissement, toute passation de marchés nouveaux ou attribution de subventions ou de promesses de subvention.

Cette dernière disposition n'est pas applicable aux marchés et fabrications nécessaires à l'Indochine.

Art. 5. — En vue de permettre le payement à l'échéance du 1er janvier 1952 de l'allocation temporaire instituée par la loi du 13 septembre 1946 aux personnes non salariées des professions agricoles et aux personnes ne relevant ni d'un régime de sécurité sociale ni de l'une des organisations autonomes prévues par la loi du 17 janvier 1948, le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à consentir les avances nécessaires dans la limite d'un crédit de 6 milliards de francs. Ces avances devront être remboursées avant le 31 décembre 1952 par les organismes qui seront créés pour prendre en charge les allocataires susvisés. Les ressources de ces organismes devront être déterminées en conséquence.

Art. 6. — 1. — Le Gouvernement est autorisé à prendre par décret publié avant le 15 février 1952 toutes mesures jugées utiles pour alléger les charges de l'économie des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ainsi que pour assurer l'équilibre des budgets de ces départements et de leurs communes.

Ce décret sera pris sur avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale et après avis de la commission des finances du Conseil de la République. Il devra prévoir pour le département de la Réunion l'institution d'un indice de correction de 1,5 pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

2. — Les rôles généraux primitifs et supplémentaires des anciennes contributions directes et taxes assimilées restant à émettre ou à distribuer dans les départements susvisés au titre des exercices 1948, 1949 et 1950 ne seront pas mis en recouvrement.

Toutefois, les avances accordées par l'Etat à ces départements et à leurs communes au cours des exercices ci-dessus mentionnés, en application des dispositions de l'article 3 du décret n° 48-621 du 30 mars 1948, qui n'auront pu être remboursées sur le produit des impôts, seront consolidées sous forme de prêts à moyen terme, remboursables sans intérêt. Autorisation est donnée au ministre des finances et des affaires économiques de procéder à cette consolidation dans la limite de 2.600 millions de francs.

Loi n° 51-1509. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 2314 ;
Rapport de M. Barangé, au nom de la commission des finances, n° 2315 ;
Discussion et adoption le 30 décembre 1951, L. n° 187.

Conseil de la République :

Transmission n° 913, année 1951 ;
Rapport oral de M. Litaise, au nom de la commission des finances, n° 914, année 1951
Discussion et adoption de l'avis le 31 décembre 1951, A. n° 328.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 30 décembre 1951, n° 189

3. — Les rôles généraux des anciennes contributions directes et taxes assimilés pour l'exercice 1951 pourront à titre exceptionnel être mis en recouvrement jusqu'au 31 mars 1952 dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

TITRE II. — *Prorogation de délais.*

Art. 7. — La loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par les lois n° 48-1227 du 22 juillet 1948 et n° 51-714 du 7 juin 1951, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1952 en ce qui concerne les fonctionnaires titulaires devant être licenciés ou mis à la retraite à la suite de suppression d'emplois permanents non vacants.

Art. 8. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1952, en tant qu'elles permettent la délégation de magistrats dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, les dispositions de l'article 3 du décret du 1er septembre 1939, tendant à assurer, en temps de guerre, le fonctionnement des cours et tribunaux et la sauvegarde des archives.

Sont également prorogées jusqu'au 31 décembre 1952 les dispositions de l'article 10 du décret susvisé, modifié par la loi validée du 4 mars 1944.

Art. 9. — Est prorogé jusqu'au 31 décembre 1952, le délai prévu par l'article 1er de la loi validée du 12 septembre 1940 modifiée par l'ordonnance du 3 mai 1945 relative aux lettres d'agrément.

Art. 10. — Les dispositions des articles 15, 16 et 17 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949, complétées par l'article 37 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1952, sans préjudice de l'application des textes fixant les attributions respectives des membres du Gouvernement.

Art. 11. — I. — Pour l'année 1952, la date du 1er mars est substituée à celle du 1er janvier pour l'application des articles 9 à 12 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948, relative à certaines dispositions d'ordre fiscal.

II. — Par dérogation aux dispositions des articles 23 et 57 de la loi du 10 août 1871, la session au cours de laquelle sera délibéré le budget primitif départemental de l'exercice 1952 pourra être close au plus tard le 31 janvier 1952.

Art. 12. — Est prorogé jusqu'au 31 décembre 1952 le régime institué pour les rhums de l'Union française par l'article 9 de la loi du 31 décembre 1922 et par les lois subséquentes qui ont fixé le contingent à admettre en exonération de la surtaxe prévue à l'article 389 du code général des impôts.

Art. 13. — La date du 1er janvier 1953 est substituée à celle du 1er janvier 1952, dans l'article 2 de la loi n° 51-339 du 20 mars 1951 prorogeant la loi n° 50-893 du 2 août 1950 instituant une prime de déménagement et de réinstallation au profit des locataires ou occupants économiquement faibles.

Les demandes d'allocations compensatrices des augmentations de loyer pour le deuxième semestre 1951 sont recevables jusqu'au 31 mars 1952.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau d'avancement pour les magistrats du siège des cours et des tribunaux.

Conseillers à la cour d'appel de Paris.

1950

MM. Constant,
Leser.

M. Meiss.

1951

MM. Baulet.
Dardot,
Dautet,
Dejean de La Batie,
Denieuil,

MM. Drappier.
Laroque,
Rochat.
Tesniere.

1952

MM. Bourdon.
Chadefaux,
Deltel,

MM. Devise.
Levadoux.
Sebire.

Vice-présidents au tribunal de première instance de la Seine.

1950

M. Dessirier,

1951

MM. Beringuier.
Bordessoules,
Combier.
Cosse-Manière.

MM. Leygue.
Mazeaud.
Mounier,

1952

MM. Henocque,
Lecae.

M. Perier.

Président de chambre cour d'appel de province.

1945-1946

M. Marion (Lyon).

1947

MM. Bazire (Rouen).
Malaspina (Aix),

M. Mougenot (Bourges),

1948

M. Chevrier (Dijon).

M. Tommasi (Nimes).

1949

MM. Benezech (Orléans),
Camus (Amiens),

MM. Gorphe (Poitiers),
Poumarede (Aix),

1950

MM. Bouriel (Rennes).
Goubier (Montpellier).
Goffaux (Douai).

MM. Grimoult-Dubar (Rouen),
Lapierre (Aix).

1951

MM. Callay (Nancy).
Ricaud (Rennes),

M. Rousset (Toulouse).

1952

MM. Le Friec (Rennes).
Renault (Bordeaux).

MM. Schembri, détachée trib. mixte Tunisie,
Thiriet (Riom),

Président de 1re classe.

1947

M. Burguet (Nancy),

M. Gardon (Saint-Etienne),

1948

M. Milon (Versailles).

M. Perret (Lille).

1949

M. Martin (Nice),

1950

M. Meynadier, congé longue durée.

1951

MM. Calbairac (Toulouse).
Chante (Montpellier).
Martinet (Alger).

MM. Pagniez (Colmar).
Turban (Le Havre).
Verne (Toulon).

1952

Néant.

Juges d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (Liste spéciale, décret du 21 juillet 1927, art. 5, § 4.)

1950

M. Pieri.

M. Pomier.

1951

MM. Gerbinis.
Grenier.

MM. Lecharny.
Pottier.

1952

M. Thibaut.

Juges au tribunal de première instance de la Seine.

1950

M. Le Foyer.

M. Nigay.

1951

MM. Fiamma.
Cagne (instruction).
Hertzog.

MM. Mariotte.
Vismard.

1952

MM. Bard.
Bourson.
Chazal.

MM. Serre.
Trouillard.

Juges d'instruction adjoints au tribunal de première instance de la Seine.

1948

M. Gojon (congé longue durée).

1950

M. Joulia.

1951

MM. Baures.
Lyon.

MM. Marcantoni.
Nocquet.

1952

M. Chapar.

Juges adjoints au tribunal de première instance de la Seine.

1951

MM. Mayer.
Peyronnie.

M. Prod'homme.

1952

MM. Bouchard
Charliac.
Jacomet.

MM. Millerand.
Pauthe.

Conseillers des cours d'appel de province.

1945-1946

MM. Fatoux (Aix).
Ferran (Montpellier).
Guary (Pau).
Lambert de Cesseau (Bordeaux).
Lauvergeat (Bordeaux).
Le Roy (Rouen).
Michaud (Amiens).

MM. Petit (Bourges).
Pons (Pau).
De Pourquery de Boisserin (Bordeaux).
Rousse (Tunis).
Thabaud (Toulouse).
Saulnier (Orléans).
Vincent (Nîmes).

1947

MM. Audubert (Bordeaux).
Bagand (Alger).
Barge (Dijon).
Delrieu (Rennes).
Geoffroy de la Mothe (Dijon).
Giffard (Rennes).
Guyonnet-Duperat (Bordeaux)
Hugues (Poitiers).

MM. Monnet (Alger).
Ordioni (Montpellier).
Politi (Grenoble).
Prive (Montpellier).
Roux (Bordeaux).
Thau (Agen).
D'Uhalt (Bordeaux).

1948

M. Chambert (Aix).

1949

MM. Bousquet (Aix).
Lebrun (Rouen).
Leyris (Nîmes).

MM. Limouzineau (Dijon)
Lecat (Amiens).

1950

MM. Arnaud (Dijon).
Bartoli (Tunis).
Baudot (Bourges).

MM. Martin (Nancy).
Truffier (Douai).

1951

MM. Bex (Limoges).
Costa (Tunis).
Croisier (Orléans).
Derre (Poitiers).
Glodinon (Besançon).
Julian (Riom).

MM. Lannoy (Douai).
Massenet (Rabat).
Paget (Alger).
Portoukalian (Aix).
Rosambert (Nancy).

1952

MM. Bersihand (Caen).
Fournier (Rabat).
Gelin (Lyon).
Girard (Douai).
Guillaume (Riom).
Mouraire (Aix).
Osmont d'Amilly (Alger).

MM. Ricalens (Amiens).
Suffert (Colmar).
Terrin (Saint-Denis).
De Thévenard (Limoges).
Vialatte (Riom).
Vitrou (Lyon).

Vice-présidents de 1re classe.

1945-1946

MM. Djousidon (Béthune).
Garbit (Marseille).

MM. Rambert (Alger).
Rioufol (Toulouse).

1947

MM. Ader (Marseille).
Gibert (Bordeaux).
Laroche (Dijon).

MM. Ortscheit (Mulhouse).
Tuja (Bordeaux).

1948

M. Dault (Colmar).

1949

M. Baissette (Saint-Etienne).

M. Bayer (Marseille).

1950

M. Mougne (Nancy).

1951

MM. Basset (Le Havre).
Cornuey (Oran).
Costes (Marseille).
Desbordes (Limoges).

MM. Helfer (Strasbourg).
Lecouffe (Béthune).
Mandeville (Oran).
Serin (Toulouse).

1952

MM. Chifoliau (Tunis).
Curbelier (Le Havre).
Descheries (Clermond-Ferrand).

MM. Musset (Rabat).
Vandevoir (Valenciennes).

Présidents de 2e classe.

1945-1946

MM. Darondel (Avesnes).
Lemasson (Lunéville).
Marchadier (Brioude).

MM. Van Waetermeulen (Valence)
Vilarem (Perpignan).

1947

MM. Berdardini (Guelma).
Coquelin de Lisle (Morlaix).
Gaultier (Dunkerque).
Lagarde (Blida).

MM. Marquis Sebie (Laval).
Rheinart (Bône).
Vieillard (Bourges).

1948

MM. Boissarie (Périgueux).
Corbes (Saint-Malo).

M. Jardel (Besançon).

1949

MM. Fourguette (Belfort).
Mouillard (Roanne).
MM. Nicolet (Chambéry).
Riart (Laon).

1950

M. Donnart (Saint-Brieuc).
M. Mazabraud (Epernay).

1951

MM. Eudine (Avranches).
Martin (Moulins).
MM. de Tremaudan (St-Nazaire).
Valeton (Grasse).

1952

MM. Buffelan (Montauban).
Delcourt (Arras).
De Nuce de La Mothe (Pau).
MM. Schaeffer (Saverne).
Thomas (les Sables-d'Olonne).

Présidents de 3e classe.

1939

M. Bayet (Wassy).

1945

MM. de Besombes-Singlat (Céret)
Buffandeau (la Réole).
Burgède (Orange).
MM. Caille (Bayeux).
Leront (Valognes).

1947

M. Ader (Blaye).
M. du Fayet de La Tour (Ussel).

1949

MM. Breuil (Château-Gontier).
Germain (Dôle).
Meurisse (Saint-Mihiel).
MM. Schwab (Péronne).
Targe (Beaune).

1950

MM. Brochard (Domfront).
Bailly (Digne).
Chotard (Châteaubriant).
MM. Marion (Montélimar).
Nogues (Clamecy).
Rouyer (Dax).

1951

MM. Bezou (Riom).
Garnot (Fontenay-le-Comte).
Isambert (Provins).
Lebreton (Saint-Lô).
MM. Muzac (Melun).
Reynis (Charolles).
Rousset-Favier (Mende).
Sabourault (Cognac).

1952

MM. Artiges (Nantua).
Aumignon (Rocroi).
Bliecq (Bernay).
Cléty (Montreuil).
Combas (Mâcon).
MM. Combes (Marennes).
Dussaussois (Soissons).
Le Hire (Etampes).
Winstel (Remiremont).

Vice-présidents de 2e classe.

1945-1946

M. Borricand (Aix).

1949

MM. Brunel (le Puy).
Gardelle (Montauban).
M. Thomas (Sarreguemines).

1951

M. Legate (Troyes).
M. Legorju (Périgueux).

1952

M. Hoss (Laon).

Juges de 1re classe.

1945-1946

MM. Baley (Rennes).
Bronner (Colmar).
Brun (Lyon).
Caron (Grenoble).
De Cruzel (Nice).
Dautriche (Béthune).
Dauvergne (Rennes).
Dufaur (Lyon).
Feypell (Strasbourg).
MM. Froelich (canton Morhange).
Guerin (Poitiers).
Heimlich (Metz).
Hirschy (canton Ferrette).
Micolier (Lyon).
Puritscher (Mulhouse).
Schaeffer (canton Fénétrange)
Valran (Marseille).
Weber (canton Saverne).

1947

MM. Auber (Bordeaux).
Colman (canton Sarralbe).
Compain (Dijon).
Dave (Nîmes).
MM. Geyer (Mulhouse).
Pinelli (Lyon).
Plantié-Cazejus (Nice).
Schoennahl (Metz).

1948

MM. Bourbon (le Havre).
Didion-Rasponi (Nancy).
Ferrieu (Marseille).
MM. Fougères (Amiens).
Greiner (Grenoble).

1949

MM. Ayme (Amiens).
Bruel (Lyon).
Burnateau (Bordeaux).
Corbière (Marseille).
Enaud (Rennes).
Favre (Toulouse).
MM. Lacheze (Toulouse).
Lautecaze (Toulouse).
Lacombe (Clermont-Ferrand)
Michel (Marseille).
Rémy (Mulhouse).

1950

MM. Blondeau (Saint-Etienne).
Bonassies (Lille).
Fardel (Tours).
Gillard (Valenciennes).
Morer (Limoges).
Neher (cant. Strasbourg).
MM. Pitti-Ferrandi (Versailles).
Ponseel (Versailles).
Puzin (Nancy).
Rat (Toulon).
Théodoly-Lannes (Bordeaux).

1951

MM. Bellon (Bordeaux).
Benner (Strasbourg).
Bioux (Angoulême).
Bordessoules-Desortiaux (Limoges).
Braure (Nîmes).
Buisson (Dijon).
Cade (Rouen).
Desforges (Lille).
Duperluys (Tunis).
Farisy (Poitiers).
Florens (Marseille).
Girardin (Lyon).
Hardy (Lille).
Leblanc (Lille).
Lepy (Alger).
Magnien (Toulon).
Marchessaux (Dijon).
Maurel (Amiens).
Meyer (Valenciennes).
Monestier (Toulouse).
MM. Olhagaray (Bordeaux).
Paillot (Dijon).
Peltz (Metz).
Poulhies (Toulouse).
Prat (Limoges).
Relinger (détaché Aff. All.).
Robin (Versailles).
Rouanet de Vigne Lavit (Montpellier).
Seguy (Nice).
de Solliers (Alger).
Tanchot (Rouen).
Texier (Limoges).
Tribes (Marseille).
Tschiember (détaché Aff. All.).
Ungerer (Strasbourg).
Venturini (Tunis).
Vergez (Versailles).
Zousmann (détaché trib. Seine).

1952

MM. Bernard (Nîmes).
Bouchard (Dijon).
Bourgon (Colmar).
Bessières (Casablanca).
Burgues (Reims).
Caudroy (Lille).
Darrodes (Oran).
Estève (Oran).
Gaschet (Clermont-Ferrand).
Gérard (Strasbourg).
Goettelmann (Strasbourg).
MM. Grésillon (détaché à Monaco)
Henry (Versailles).
Hérisson (Rabat).
Labarthe (Bordeaux).
Morère (Casablanca).
Pacquetet (Rouen).
Pradet-Valade, (Angoulême).
Roger (Poitiers).
Sicre de Fontbrune (Tunis).
Veyrat (Rouen).
Vulliet (Lille).

Juges de 2e classe.

1939

M. Lemoine (les Sables-d'Olonne).

1945-1946

M. Bonnet (Bône).
M. Minvielle (Pau).

1947

MM. Baron (Nérac).
Boussac (Montluçon).
Debot (Ribérac).
Delsart (Carcassonne).
Dufaur (Auch).
Fourmanoir (Saint-Quentin).
Grollemund (Dreux).
Ladure (les Andelys).
Laguens (Béziers).
Liard (Bayonne).
MM. Petit (Nevers).
Rieu (le Puy).
Sagols (Carcassonne).
Simon (détaché Seine).
Tellier (Rodez).
Testut (Périgueux).
Viguier (Millau).
Audier (Aix).
Causse (Montbrison).
Searle (Bayonne).

1949

MM. Bajotet (Beaune).
Bertin (Nogent-sur-Seine).
Bonnefont (Perpignan).
Brunet (Châteauroux).
Brunschvieg (Coutances).
Burnat (Avignon).
MM. Chassot (Nevers).
Daniault (détaché Seine)
Faure (Auch).
Feyt (Cusset).
Genichon (le Blanc).
Géraud (Perpignan).

MM. Huillier (Melun).
Labesque (Condom).
Lévy (Compiègne).
Lubac (Rodez).
Martha (Epernay).
Mathieu (Chambéry).
Meppi (Ajaccio).
Métenier (Meaux).
MM. Munière (Châtillon-sur-Seine).
Pabst (Remiremont).
Pelletier (Mâcon).
Remond (Vesoul).
Rochet (Besançon).
Saut (Thonon).
Thill (Troyes).

1950

MM. Aigon (Agen).
Ambry (Bazas).
Barennes (détaché Seine).
Beinet (Draguignan).
Béraud (Aix).
Bordeaux (Chambéry).
Costeux (Charleville).
Cros (Béziers).
Delmas (Aix).
Dhamelincourt (congé longue durée).
Dubois (détaché armement).
Dumas (Avignon).
Le Roy (Etampes).
MM. Lespinet (Castres).
Loyon (Tarascon).
Manaud (Péronne).
Mathecowitsch (Rambouillet)
Maurel (Meaux).
Meyrieu (Châteaulin).
Pedoussaut (Albi).
Rabinovitch (Briançon).
Roche (Villefranche-sur-Saône).
Soule (Aurillac).
Vigouroux (Saumur).
Yvernes (Muret).

1951

MM. Adda (détaché Seine).
Aucopt (Bourges).
Avrillier (Bonneville).
Ayraud (Montauban).
Berigaud (Orléans).
Berrogain (Bonneville).
Blondy (Figeac).
Bruneteau (Fontenay-le-Comte).
Charrier (Senlis).
Chevallier (Avesnes).
Claudeville (Cognac).
Dessaux (Blois).
Detraux (Abbeville).
Doujat (Louhans).
Doutre (Grasse).
Duchiron (Loudun).
Durand (le Puy).
Fautz (Nogent-le-Rotrou).
François (Chartres).
MM. Fratani (Ajaccio).
Gaston (Troyes).
Goddard (Arras).
Lacoste (Narbonne).
Lavergne (Lesparre).
Leduc (Yssingeaux).
Lemoine (Mamers).
Lévy (Sedan).
L'Hermitte (Pont-Audemer).
Mazaud (Thiers).
Orsoni (détaché au tribunal de la Seine).
Pages (Rambouillet).
Perrey (Sarreguemines).
Peyret (Lourdes).
Pochon (Caen).
Simon (Fougères).
Thenard (la Châtre).
Ullmann (Fontainebleau).
Veilleux (Bourgoin).

1952

MM. Aurran (Cholet).
Balland (Vendôme).
Berger (Aurillac).
Beurdeley (la Réole).
Biassette (détaché Monaco).
Blieck (Péronne).
Bornay (détaché affaires allemandes).
Boucly (Morlaix).
Brejoux (Belfort).
Canet (détaché affaires allemandes).
Carteron (détaché Seine).
de Coucy (Sétif).
David (Toul).
Debuisson (Chaumont).
Dorotte (la Rochelle).
Dubien (Riom).
Durand (Compiègne).
Espitallier (Perpignan).
Esquilat (Saint-Gaudens).
Fabre de Morlhon (Béziers).
Fedou (Lons-le-Saunier).
Fourcade (Albertville).
Gautier (Saint-Malo).
Gemain (Bayonne).
Grau (Douai).
Gueganic (la Roche-sur-Yon).
Helle (Clermont).
Jauffret (Clermont).
MM. Joffre (Brive).
Laly (Riom).
Lambert (Saint-Denis).
Lazard (Pont-l'Evêque).
Le Floch (Saint-Brieuc).
Liotard (Valence).
Lung (Rochechouart).
Marec (Saint-Claude).
Massot (Meknès).
Maus (Loudun).
Metz (cant. Altkirch).
Monsegur (Dax).
Peries (Digne).
Perisson (Tiaret).
Raynaud (Castres).
Rontein (Agen).
Sarazin (Metz cant.).
Sautai (Laon).
Sauzet (Bourg).
Schlosser (Chambéry).
Schremer (Charleville).
Seguier (Saint-Yrieix).
Selles (Tiaret).
Sicard (Sousse).
Sinding (Louviers).
Somnier (Mascara).
Surin (détaché trib. mixte).
Valade (Philippeville).
Vincent (Soissons).

Juges de 3e classe.

1952.

MM. Ampoulange (Châteaubriant).
Aveline (les Sables).
Barbat (détaché Seine).
Boizard (Joigny).
Boniface (Dreux).
Mlle Boulay (Vouziers).
MM. Boulley-Duparc (Evreux).
Buthaud (Issoire).
Caillier (Annecy).
Chaul (Thionville).
Demondion (Segré).
MM. Desvaux (Belley).
Didier (Avallon).
Divisia (Briey).
Durupt (Mirecourt).
Estrangin (Wassy).
Gaillardot (Sens).
George (Saint-Mihiel).
Grimal (Annecy).
Jacob (Bressuire).
Huguet (Châteauroux).
Mlle Jurvilliers-Doussot (Langres).
MM. Kopp (Caen).
Lagriffoul (Albi).
Lefebvre (Neufchatel).
Mlle Lehman (Montreuil-sur-Mer).
MM. Loumaigne (Oloron).
Mathieu-Leroy (Jonzac).
de Montety (Aix).
Nerault (Cherbourg).
Noël (Guéret).
Ollie (Auch).
Parigot (Guingamp).
Petit (Nantua).
Pouget (Orange).
Remy (Nevers).
MM. Reynaud (Thonon).
Robiquet (Caen).
Rosselin (Chalon-sur-Saône).
Rouchayrole (Villeneuve-sur-Lot).
Rouyer (Nantua).
Striffling (Autun).
Tensorer (Guingamp).
Turpin (Pointe-à-Pitre).
de Valon (Barbezieux).
Vallet (Vannes).
Vigneron (Saint-Marcellin).
Virenque (Fort-de-France).
Zemmour (Falaise).

Juges suppléants métropole.

1950.

M. Capsie (Montpellier).
M. Guay (Rouen).

1951.

MM. Bois (Paris).
Cossec (Paris).
Donnadieu (Toulouse).
Mlle Faverge (Aix).
MM. Filip (Aix).
Lavaurs (Pau).
MM. Lecomble (Paris).
Montboisset (Paris).
Pech (Pau).
Mlle Riegert (Bordeaux).
M. Serny (Toulouse).

1952.

MM. Arpaillange (Paris).
Baillaud (Pau).
Barreyre (Bordeaux).
Mlle Bentz (Nancy).
MM. Bessiere (Anger).
Bonnard (Riom).
Ceccaldi (Caen).
Chabrand (Grenoble).
Charpentier (Saint-Denis).
Chartier (Poitiers).
Mlle Claudo (Chambéry).
MM. Corrihons (Bordeaux).
Coutier (Besançon).
Dardel (Caen).
Deman (Rennes).
Dupin de Beyssat (Grenoble).
Estienne (Amiens).
Galmiche (Paris).
Gandolphe (Orléans).
Gazier (Amiens).
Ginsburger (Douai).
Girardet (Nancy).
Goguey (Dijon).
Jacquemin (Fort-de-France).
Jossand (Bordeaux).
Mlle Lajeunesse (Caen).
M. Lathelier (Besançon).
Mlle Lefèvre (Orléans).
MM. de l'Estang du Rusquec (Rennes).
Mailhe (Montpellier).
Mailhes (Colmar).
Manaut (Pau).
Marquant (Douai).
Minguy (Rennes).
Monlel-Mozat (Nancy).
Pappas (Montpellier).
Mme Pech, épouse Donnadieu (Montpellier).
Mlle Redoulez (Angers).
MM. Roubaud (Saint-Denis).
Rougeot (Toulouse).
Sans (Toulouse).
Sellier (Douai).
Semidei (Fort-de-France).
Servat (Colmar).
Tacchella (Aix).
Tonal (Rennes).
Truchard (Lyon).
Vilatte (Fort-de-France).
Mlle Zollinger (Colmar).

Juges suppléants Afrique du Nord.

1950.

M. Carles (Tunis).

1951.

M. Iluet (Tunis).
M. Wenger (détaché tribunal mixte).

1952.

MM. Antona (Alger).
Barbier (Alger).
Belair (Marrakech).
Bergerot (Tunis).
Casiets (Alger).
Filiatreau (Alger).
MM. Frediani (Casablanca).
Lowe (Alger).
Mouiel (Alger).
Pascal (Alger).
Robert (Tunis).
Weiss (Alger).

Juges de paix Afrique du Nord.

ALGÉRIE

1948.

MM. Bernardot (Maison-Carrée) (1re classe).
Ettori (tribunal simple police) (1re classe).
M. Pelletier (Alger-Sud) (1re classe).

1949.

MM. Cassius (Palikao) (2e classe).
Delattre (Tizi-Ouzou) (1re classe).
MM. Ferrandi (Arba) (2e classe).
Venot (Blida) (hors classe).

1952.

MM. Elbaz (Lalla-Marnia) (3e classe).
Fabre (Méliana) (3e classe).
Gervais (Dellys) (3e classe).
MM. Mouly (Djidjelli) (3e classe).
Teulière (Cherchell) (3e classe).

Tunisie

1947.

M. Garrigue (Gromballa) (2e classe).

1949.

M. Paoli (Bizerte) (2e classe).

1951

M. Conduche, détaché tribunal mixte (2e classe).

M. Rupin (Béja) (1re classe).

1952

MM. Py (Thala) (3e classe).
Serouart (Souk-el-Arba) (3e classe).

M. Soulie (Medjez-el-Bab) (3e classe).

Maroc

1945-1946.

M. Valero (Casablanca-Nord) (1re classe).

1949.

M. Gely (Casablanca-Sud) (1re classe).

1952.

M. Pailler (Agadir) (3e classe).

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
VINCENT AURIOL.

Tableau d'avancement des juges de paix.

I. — *Juges de paix de 1re classe.*

1947.

M. Sambuc (Toulon).

1950.

MM. Lucas (Nantes).
Martin (Nîmes).

MM. Monteil (Toulouse).
Tavera (Lyon).

1951.

MM. Baudon (Calais).
Esquerre (Bordeaux).

MM. Lanata (Marseille).
Proudhon (Le Havre).

1952.

MM. Belgneux-Pic (Clermont-Ferrand).
Brezes (Nice).
de Burgat (Nantes).
Flodrops (Lille).
Garanger (Grenoble).
Jamet (Tours).

MM. Maurel (Bordeaux).
Michelet (Le Mans).
Petit (Nancy).
Puig (Saint-Etienne).
Salmon (Saint-Brieuc).
Tete (Clermont-Ferrand).

II. — *Juges de paix de 2e classe.*

1945.

M. Cassarin (Arles).

1947.

MM. Cosson (Troyes).
Farines (Chambéry).

M. Ginet (Bourgoin).

1948.

MM. Garraud (Pau).
Gourgas (Sète).

M. Truc (La Seyne).

1949.

M. Augouvernaire (Auxerre).

M. Durand (Vauvert).

1950.

MM. Alibert (Pau).
Barreyre (Pessac).
Bouyeron (Meaux).
Burgalat (Cadillac).
Choquin (Crémieu).
Fabre (Bédarieux).
Huet (Landerneau).

MM. Jacquemin (Saint-Chamond).
Journeaux (Châteauneuf-du-Faou).
Lefebvre (Epernay).
Renon (Montargis).
Revest (Cannes).
Richoux (Claye-Souilly).
Thermes (Albi).

1951.

MM. Albertini (Tournan).
Arnauld (Saint-Lô).
Barbeau (Bolbec).
Bernard (Mayenne).
Blanloeil (Bayonne).
Boisson (Dinan).
Courageot (Alès).
Depart (Feurs).
Fautrier (Hyères).

MM. Ferragu (Mantes).
Fongarnand (Moulins).
Lamothe (Le Moule).
Lanceraux (Hirson).
Le Liboux (Quimper).
Lepine (Saint-Nazaire).
Regnault (Château-Thierry).
Toussaint (Briey).

1952.

MM. Amiel (Montluçon).
Audoire (Brest).
Aujollet (Decize).
Bennezon (Abbeville).
Buffeteau (Compiègne).
Ceccaldi (Villefranche-sur-Saône).
Chabrier (Sedan).
Chouvel (Montauban).
Cottier (Saumur).
Delaby (Blanquefort).
Deruelle (Corbeil).
Durif (Aurillac).
Faugeroux (Le Cateau).
Fortier (Montivilliers).

MM. François (Remiremont).
de Fromont de Bousaille (Caen).
Guimier (Guingamp).
Laporte (Libourne).
Leloup (Valenciennes).
Louis (Audincourt).
Mestivier (Poitiers).
Moureaux (Narbonne).
Nael (Pontivy).
Perroton (Saint-Genis-Laval).
Rocheblave (la Tour-du-Pin).
Thiebaut (Romilly-sur-Seine).
Veron (Beaune).
Vincent (Antibes).

III. — *Juges de paix de 3e classe.*

1945.

M. Comet (la Côte-Saint-André).

M. Pozzo di Borgo (Cagnes-sur-Mer).

1947.

M. Anduze-Acher (Virieu-le-Grand).

1948.

MM. Bailleres (Cazères).
Coste (Castillon).

M. Pouvillon (Grisolles).

1949.

MM. Bernard (Saint-Symphorien-d'Ozon).
Bongrain (Graulhet).
Cardebat (Montréjeau).
Clere (Boves).
Desmaisons (Epinac-les-Mines).
Frézouls (Fleurance).

MM. Lacour (Fresnes-Saint-Mamès).
Langlois (Montpon).
Lhez (Argelès).
Pages (Quillan).
Remond (Prauthoy).
Villedieu (Saint-Jean-du-Gard).

1950.

MM. Aubry (Audenge).
Boyer (Puylaurens).
Comiti (Gardanne).
Duc (Saint-Jean-Pied-de-Port).

MM. Lafferanderie (Lannemezan).
Mahieu (Fruges).
Philippart (Chaumont).
Ricci (Luri).

1951.

MM. Allemand (Cahors).
Bernie (Saint-Paulien).
Billey (Chaumont-en-Vexin).

MM. Cauzid (Bagnols-sur-Cèze).
Montegu (Saint-Symphorien-sur-Coise).

1952.

MM. Amouroux (Tarascon).
Anglards (Manosque).
Bauguil (Naucelle).
Beau (Villersexel).
Beugnard (Valençay).
Blache (la Mure).
Bosquier (Saint-Just-en-Chaussée).
Brocchi (Beaune-la-Rolande).
Bujoli (Santa-Maria-Sicché).
Carlus (Fumel).
Excoffon (la Ciotat).
Gaborit (Pauillac).
Gantharel (Billom).
Gavaggio (Questembert).
Goupil (Bréhal).
Guigui (la Chapelle-d'Angillon).
Guy (Vernon).
Hanus (Bailleul).
Heck (Raon-l'Etape).
Helary (Morlaix).
Laurent (Boën).

MM. Leleu (la Fère).
Liotard (Basse-Terre).
Malassagne (Montaigut).
Martin (Roussillon).
Marvillet (Houdan).
Mauguin (Sablé-sur-Sarthe).
Maury de Saint-Victor (Saint-Vincent-de-Tyrosse).
Millasseau (Créon).
Mougnaud (Brantôme).
Moureau (Sassenage).
Negrie (Saint-Denis).
Pellen (Sigean).
Pomarat (Rochefort-Montagne).
Prudhommeaux (le Nouvion).
Rigaudières (Tulle).
de Robillard (Darnétal).
Salette (Capdenac).
Schmitt (Jussey).
Soulier (Poissy).
Susini (Fréjus).
Vedrenne-Lacombe (Vélines).

IV. — *Juges de paix de 4e classe.*

M. Domergue (Maurs).

V. — *Suppléants rétribués de juges de paix.*

1950.

M. Merimée (Paris).

1951.

MM. Burnel (Paris).
Delaunay (Bordeaux).
Mme Forgues (Toulouse).
M. Martel (Bordeaux).

1952.

Mme Bache (Bordeaux).
MM. Baud (Angers).
Boissy (Aix).
Bosc (Toulouse).
Mme Chenier (Poitiers).
M. Combes (Paris).
Mme Emery (Poitiers).
MM. Foures (Nimes).
Gillet (Douai).
Gimet (Orléans).
Mme Gontier (Caen).
M. Goor (Nancy).
Mlle Grandadam (Besançon).
MM. Gros (Besançon).
Heintz (Nancy).
Jollivet (Limoges).
Lalo (Agen).
Mme Lamarque (Nimes).
Le Du (Rennes).
Mlle Le Nuz (Caen).
Lussagnet (Agen).
MM. Malibert (Paris).
Malick (Toulouse).
Marembaud (Lyon).
Maurel (Montpellier).
Perrier-Rosier (Lyon).
Poirier (Nancy).
Renard (Paris).
Ronceux (Douai).
Sagnes (Bordeaux).
Sarrieu (Paris).
Mme Sarrieu (Paris).
MM. Simon (Besançon).
Simonnet (Angers).
Souchard (Paris).
Thebault (Caen).
Thevenin (Lyon).
Varin (Dijon).
Ventax (Riom).
Mlle Vigneau (Rouen).
M. Viossat (Grenoble).

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

Le Président de la République,
président du Conseil supérieur de la magistrature,
VINCENT AURIOL.

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

1948.

M. Lindon.

1949.

M. Raphaël.

1950.

MM. Bogue.
Bolognesi.
Cailliau (détaché S. N. C. F.).
MM. Cherpitel.
Legris.
Marmier.

1951.

M. Bray.

1952.

MM. Cunéo.
Gertholfer.
M. Turlan.

Substituts du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

(Liste spéciale: décret du 21 juillet 1927, ar. 5, § 2.)

1950.

M. Baudouin (dét. Université Montréal).
MM. Desanglès.
Papot (M. A. C. J.).

1951.

MM. Calenge.
Larere (M. A. C. J.).
MM. Mazard.
Robert.

1952.

MM. Albaut.
Gonet.
MM. Hugot.
Voulet (M. A. C. J.).

Magistrats de l'administration centrale ayant rang de substitut adjoint (Seine).

1951.

M. Cannat.
M. Graille.

1952.

MM. Abgrall.
Jeanselme.
Léon.
MM. Mallet.
Navelot.
Paucot.

Substituts adjoints du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1951.

MM. Chavanon.
Granier.
MM. Toubas.
Touren.

1952.

MM. Baillif.
Barc.
MM. Bel (détaché fichier central).
Robin.

Avocats généraux de province.

1948.

M. Boyer (Montpellier).
M. Stroesser (détaché Sarre).

1949.

MM. Destouet (Pau).
Dupond (Rouen).
M. Mailhol (Montpellier).

1950.

MM. Cochet (Amiens).
Garnier (Rennes).
MM. Jarry (Alger).
Thiers (Bastia).

1951.

M. Girault (Poitiers).
M. Thepaut (Orléans).

1952.

MM. Bocquet (Rabat).
Brunhes (Rouen).
M. Rabaute (Toulouse).

Substituts du procureur général (province).

1947.

M. Sirol (Agen).

1948.

M. Tison (Riom).

1949.

MM. Bouyssou (Grenoble).
Charbonnier (Rouen).
MM. Depaule (Nimes).
Mouchan (Alger).

1950.

MM. Chanteau (Chambéry).
Pezaud (Alger).
M. Thomas (Lyon).

1951.

MM. Foissin (Rabat).
Guihaire (Rennes).
M. Poulet (Riom).

1952.

MM. Courteaud (Montpellier).
Lieutaud (Alger).
Margot (Tunis).
MM. Orvain (Rennes).
Pellissier (Orléans).
Trensz (Colmar).

Procureurs de la République de 1re classe.

1945-1946.

M. Brouard-Letaillandier, (Quimper).
M. Varlet (Angers).

1947.

M. Genicon (Rennes).
M. Serre (Marseille).

1950.

MM. Berger (Clermont-Ferrand).
Portanier (détaché Monaco).
MM. Rodie-Talbere (Nice).
Vigneron (Amiens).

1950.

M. Guy (Versailles).
M. de Robert (Strasbourg).

1951.

Néant.

1952.

M. Poiraud (Nantes).
M. Trazzini (Tunis).

Magistrats de l'administration centrale ayant rang de substitut du procureur de la République de 1re classe.

1950.

M. Lamarche.
M. Pailhe.

1951.

MM. Balmary.
Chevalier.
M. Sattet de Sablet d'Estières.

1952.

MM. Jary.
Vergne.
M. Verrier.

Substituts du procureur de la République de 1re classe.

1945-1946.

M. Lourd (Grenoble). | M. Maich (Nimes).

1947.

MM. Colonna d'Istria (Nice). | MM. Lourey (Alger).
Domergue (Toulouse). | Tomnabel (Nimes).

1948.

MM. Chevrou (Bordeaux). | MM. Lavirotte (Dijon).
Foucart (Dijon). | Leschalier de Lisle (Nantes).

1949.

MM Derenne (Rouen). | MM. Guérin (Lyon).
Duplantier (Bordeaux). | Malingre (Limoges).

1950.

MM. Aynes (Lyon). | MM. Pineau (Angoulême).
Berenger (Toulon). | Renaud (Lyon).
Jeandet (Clermont-Ferrand). | Rolland (Lyon).
Maynier (Angers).

1951.

MM. Chedeville (Rennes). | MM. Monzein (Rouen).
Delavennat (Metz). | Pfleger (Strasbourg).
Gaillard (Tours). | Revelle (Nancy).
Guillot (Versailles). | Reynaud (Bordeaux).
Lebouranger (Lyon). | Tillot (dét. Seine).
Loisel (dét. population).

1952.

MM. Anthon (Mulhouse). | MM. Jourdan (dét. aff. allem.).
Carligny (Lille). | Langlois (Marseille).
Cochet (Amiens). | Laurent (Bordeaux).
Douzans (Toulouse). | Moulin (Constantine).
Fontaine (dét. Seine). | Rique (Montpellier).
Giafferi (Versailles). | Tirel (Nantes).
Heim (Strasbourg).

Procureurs de la République de 2e classe.

1945-1946.

MM. Antoine (Chambéry). | MM. Humbert (Blida).
Chassaing (Montauban). | Sacaze (Bourges).
Colonna (Sétif).

1947.

MM. Albert (Cahors). | MM. Laroze (Chaumont).
Bot (Saint-Nazaire). | Morel (Senlis).
Depierres (Boulogne-sur-Mer). | Roch (Lunéville).

1948.

M. Duport (Périgueux).

1949.

MM. Cassou (Cambrai). | MM. Granier (Laon).
Clergue (Moulins). | Larrieu (Orléans).
Coquilhat (Sidi-bel-Abbès). | Lartigue (Paul).
Fiegel (dét. Sarre). | Martin (Rodez).
Forget (Charleville). | De Puymaly (Rochefort).

1950.

MM. Chabrat (Castres). | MM. Petreau-Gay (Roanne).
Leheup (Troyes). | Poumeroulie (Beauvais).

1951.

MM. Boulay (Blois). | MM. Pères (Caen).
Livinec (Saint-Malo). | Pomarat (le Puy).

1952.

M. Augier (Montluçon).

Magistrats de l'administration centrale ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe.

1951

MM. Bergeret. | M. Pons.
Coucoureux.

1952.

M. Mathieu. | MM. Francon.
Mme Bruneau, épouse Challe. | Morelli.
MM. Daigniez. | Parmentier.
Franck.

Substituts de procureur de la République de 2e classe.

1949.

M. Dumas (Perpignan). | M. Rigaud (Albi).

1950.

MM. Albernhe (Castres). | MM. Langlois (détaché Seine).
Garnier (Chaumont). | Lesourd-Thebaud (Avranches).

1951.

MM. d'Aubert (Saint-Malo). | MM. Fusil (Montargis).
Boudon (détaché Seine). | Lafforgue (dét. Seine).
Clerget (Châlons-sur-Marne). | Lespiau (Bayonne).
Colombini (Nevers). | Pinot (détaché Seine).

1952.

MM. Azoulay (Marrakech). | MM. Guy (Moulins).
Bernard (Niort). | Joucla (Libourne).
Bonglet (Villefranche-sur-Saône). | Louaver (Sidi-Bel-Abbès).
Bronner (dét. aff. all.). | Lugand (Caen).
Cosson (Mirecourt). | Marie-Cardine (Laon).
Cruvellie (Mascara). | Mazabraud (Nevers).
Descharmes (Saint-Mihiel). | Mefort (Laval).
Flise (Charleville). | Nicolas (Epinal).
Fourcade (Guéret). | Perrin (dét. aff. all.).
Gravereaux (Philippeville). | Piron (Besançon).
Gougouenheim (dét. Seine). | Savinaud (Troyes).
| Soude (Dieppe).

Procureurs de la République de 3e classe.

1945-1946.

M. Brigaud (Thiers).

1947.

MM. Bernard (Clamecy). | M. Sicamois (Fontenay-le-Comte).
Ribailler (Bergerac).

1948.

MM. Dubie (Lourdes). | M. Mathieu (Albertville).
Manry (Issoire).

1949.

MM. Barbier (Beaune). | MM. Lamaignere (Châteaudun).
Delpech (Aubusson). | Le Bailly (Bernay).
Dullin (Vendôme). | Mattei (Corte).
Feixas (Ussel). | Treglos (Coulommiers).
Fonrouge (Marmande).

1950.

MM. Brin (Baume-les-Dames). | MM. Laval (Yssingeaux).
Buthiau (Dreux). | Sarradet (Saint-Girons).
Callaud (Sens). | Trouillier (Montbéliard).
François (Château-Thierry).

1951.

MM. Arrachart (Morlagne). | MM. Gay (Tulle).
Cosson (dét. aff. all.). | Lombard (Marennes).
Courcol (Rethel). | Schuler (Moutiers).
Cuinat (Autun).

1952.

MM. Goubert (Orange). | MM. Panet (Tournon).
Lederlin (Saint-Mihiel). | Sabatier (Digne).
Mattei (Brioude). | Viot (Soissons).
Moret (Châteaubriant).

Substituts de 3e classe.

1951

M. Bellat (Auxerre).

1952.

MM. Ailleres (Cahors). | M. Hennion (Verdun).
Bezio (Agen). | Mlle Leduc (Verdun).
de Bonnefoy des Aulnais (Annecy). | MM. Montanier (Tulle).
Boutet (la Rochelle). | Moras (Montauban).
Champeil (Vesoul). | Nivet (Belfort).
Gaury (Caen). | Pages (Digne).
Goulesque (Cahors). | Synvet (Saint-Nazaire).

Attachés titulaires.

1950.

Mme Bequignon, épouse Audit. | M. Philippot.

1951.

Mme Aucourt, épouse Renon. | M. de Tapieau.
Mlle Pradain.

1952.

M. Baillargeat. | MM. Rocher.
Mlle Mazo. | Vaissette.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le premier président de la cour de cassation, président de la commission,

PICARD.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

Pour compter du 11 novembre 1951.

ARMEE ACTIVE

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

Canonnier.

Falc'hun (Albert-François-Marie), second maître, m'e 3298-B-31; 16 ans 8 mois de services. Cité.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er février 1952.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en janvier et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Marcoin (Auguste), de la Tribouille (Antoine) (rejoindra immédiatement), Colonna d'Istria (Paul).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Alexandre (Pierre), Cogne (Gaston), Coupa (Yves), Mounier (Bertrand), Girard-Pipau (Fernand), Graziani (Jean-Louis) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Zundel (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Pour servir au Cameroun.

M. Cherbonnier (Roger).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Coullault (Michel) (rejoindra immédiatement), Gros Desormaux (Louis), Etienne (Jean).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Dalberto (Jacques), d'Ornano (Pierre), Mialhe (Pierre).

MAGISTRATS

Groupe des magistrats du 11e au 14e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Jurey (Pierre) (rejoindra immédiatement).

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

PERSONNEL SUPERIEUR

SERVICES ADMINISTRATIFS

Groupe des directeurs.

Pour servir à Madagascar

M. Despierres (René).

SERVICES DE L'EXPLOITATION

Groupe des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Mares (Henri).

Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints (toutes branches).

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Pijeau (Gilbert), Lombard (Cyprien), Briard (André), Migne (Camille).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Guilbaud (Robert).

Pour servir à Madagascar.

M. Smadja (Edmond).

SERVICES TECHNIQUES

Groupe des inspecteurs principaux (branche technique).

Pour servir à Madagascar.

M. Spormeyeur (Adrien).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

SERVICE DE L'EXPLOITATION

Groupe des chefs de centre, chefs et sous-chefs de poste (radio).

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Royer (Jean), Notari (Jacques).

LIGNES ET INSTALLATIONS P. T. T.

Groupe des conducteurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Vouriot (Pierre).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Picquemal (Max), Kleinpeter (Lucien).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. de Saint-Alary (Gérald), Gallot (Pierre).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Laurent (André).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, 1re classe et 2e classe.

Pour servir à Madagascar.

M. Molinie (Pierre).

Groupe des commis principaux de 3e et 4e classes.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Fulcrand (Fernand) (rejoindra immédiatement).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs, ingénieurs adjoints et ingénieurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Gaudefroy-Demonbynes (rejoindra immédiatement).

ELEVAGE

Groupe des inspecteurs en chef et inspecteurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Perin (Pol) (rejoindra immédiatement).

EAUX ET FORETS

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Mariaux (Alain).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux de 2e, 3e, 4e classes et ingénieurs hors classe.

Pour servir au Cameroun.

M. Bouyssou (Robert) (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classes et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Millet (Hubert) (rejoindra immédiatement).
M. Jeannot (René) (rejoindra immédiatement).

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 1er septembre 1951, le tribunal de première instance de la Rochelle a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Renoux (Louise-Rose), née à Marans le 30 juillet 1860, veuve de Caus (Louis-François), domiciliée à Marans, 29, rue Madame-Lenfant et décédée à Marans le 2 mai 1947;

2° Astie (Georgina), célibataire, née à la Rochelle le 6 juillet 1855, domiciliée à la Rochelle, 36, cours Wilson et y décédée le 29 mars 1939;

3° Wieme (Aimé-Victor), né à Gand (Belgique) le 30 juillet 1886, divorcé de Hullebrock (Anna-Ida), domiciliée à la Rochelle, camp n° 2 de la Pallice et décédé à la Rochelle le 14 janvier 1942;

4° Gomez (Ramos-André), né le 14 septembre 1900 à Perlambo (Espagne), domicilié à la Rochelle, 3, rue de l'Evescot et décédé à la Rochelle le 22 mai 1942;

5° Lissorgues (Marcel), né le 27 septembre 1895 à Bordeaux, domicilié à la Rochelle, camp n° 2 de la Pallice et décédé à la Rochelle le 25 décembre 1942;

6° Chollet (Jeanne-Gabrielle-Hélène), née à Bordeaux le 26 novembre 1928, domiciliée à la Rochelle, 208, avenue Carnot et y décédée le 2 août 1943;

7° Embarek Abde ou Moussa, né à Ida ou Ali (Maroc) en 1910, domicilié à la Rochelle, au camp n° 6 de la Pallice et décédé à la Rochelle le 13 septembre 1943;

8° Quintin (Alphonse-Charles-Marie), né à Plouharnel (Morbihan) le 10 juillet 1886, époux de Le Roi (Marie-Josèphe), domicilié à la Rochelle, 7, rue des Cloutiers et décédé à la Rochelle, le 30 septembre 1943;

9° Le Moal (Ernest-Charles), né à Paris (11e) le 26 juin 1900, époux de Barrat (Madeleine-Jeanne), domicilié à la Rochelle et y décédé le 12 septembre 1945;

10° Da Silva (Francisco), né à Terrès-Novas (Portugal) le 12 janvier 1880, domicilié à Ayiré et décédé à la Rochelle le 9 novembre 1945;

11° Chatillon (Alexandrine-Marguerite), née à la Rochelle le 3 juillet 1865, veuve de Sycomore (Hippolyte-François), domiciliée à la Rochelle, 10, rue Emile-Racaud et y décédée le 13 mars 1946;

12° Reaud (Yves-Roger), né à Bordeaux le 24 janvier 1904, divorcé de Gai (Irène-Andrée), domiciliée à la Rochelle, 27, rue du Général-Sarrail et décédé à la Rochelle le 3 juillet 1947;

13° Millon (Charles-Henri-René), né à la Rochelle le 1er décembre 1879, domicilié à la Rochelle, 36, rue Amos-Barbot et décédé à Gèdres (Hautes-Pyrénées) le 18 juillet 1947;

14° Menkeff (Bashadja), né à Don (Russie) le 15 janvier 1895, domicilié à la Pallice, commune de la Rochelle et décédé à la Rochelle le 9 août 1948;

15° Renaud (Marie), née le 20 mai 1866 à Saint-Mard (Charente-Maritime), domiciliée à la Ronde (Charente-Maritime) et décédé à l'hôpital de la Rochelle le 25 avril 1949;

16° Emzellec (Judas-Haïm), né à Perrégaux (Oran) le 10 décembre 1906, divorcé de Sebau (Lucienne), domicilié à la Rochelle et y décédé le 24 septembre 1949;

17° Bernard (Sara-Eugénie-Malvina), née à Sepvret (Deux-Sèvres) le 26 juin 1884, veuve de Belliard (Georges-Louis), domiciliée à la Rochelle, 7, rue l'Evescot et décédée à la Rochelle le 7 février 1950;

18° Fillon (Catherine), née à Bort-les-Orgues (Corrèze) le 24 mai 1875, domiciliée à la Rochelle, 28 *bis*, rue des Cloutiers et décédée à l'hôpital Saint-Louis, à la Rochelle, le 16 avril 1950;

19° Grazide (Marie-Justine), née à Sainte-Marie-de-Gosse (Landes) le 14 décembre 1875, veuve de Contreras (Francisco), domiciliée à la Rochelle, 9, rue de la Cloche et décédée à l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle le 29 août 1950;

20° Prieur (Camille-Jean-Louis), né à la Rochelle le 9 décembre 1894, domicilié à la Rochelle, 30, rue de la Maréchale et décédé à l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle le 5 novembre 1950.

Par jugement en date du 19 septembre 1951, le tribunal de première instance de Saint-Mihiel a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Mallet (Pierre), né à Maxéville le 26 mai 1926, décédé en Indochine en décembre 1945;

2° Jude (Marie-Palmyre), veuve Thirion, décédée à l'hôpital de Vaucouleurs le 16 janvier 1948;

3° Bentz (Elisabeth), décédée à Vertuzey le 16 janvier 1940;

4° Zaengel (Marie-Madeleine), veuve Ruhlmann (Eugène), domiciliée à Commercy, 12, rue des Capucins, mais décédée à Paris le 7 décembre 1941;

5° Szofer (Joseph), décédé le 3 décembre 1942 à Hadonville-les-Lachaussée;

6° Mettavant (Augustine-Marie), décédée à l'hôpital de Saint-Mihiel le 5 février 1950.

Par jugement en date du 11 octobre 1951, le tribunal de première instance de Bordeaux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Luguet (Marguerite), divorcée en premières noces de Baysse (Jean-Louis), veuve Vetizou (Georges), 145, avenue Jean-Cordier, décédée en son domicile le 10 avril 1948;

2° Barthelot (Alphonse) ou Barthalot, domicilié à Pessac, décédé à l'hôpital, à Bordeaux le 3 janvier 1942;

3° Marchandon (Marie), veuve Barthalot, à Pessac-Verthamon, décédée à Libourne, le 23 juillet 1942;

4° De Glaser (Marie), à Villenave-d'Ornon, décédée en son domicile le 5 février 1948;

5° Barreau (Isabelle), épouse Boyer, 29, rue de Pessac, décédée à l'hôpital, à Bordeaux, le 15 septembre 1949;

6° Villemot (Marie-Louise), domiciliée à Bordeaux, rue Pierre-Duhem, décédée en son domicile le 4 juillet 1948;

7° Bernaux (Alexandrine), 170, rue Mouneyra, décédée à l'hôpital, à Bordeaux, le 25 juin 1950;

8° Lerme (Marthe), veuve Jourdan, 10, rue Séraphin, décédée à l'hôpital, à Bordeaux, le 5 décembre 1950;

9° Bergeron (Robert-Eugène), 5, rue du Portail, à Bordeaux, décédé à l'hôpital, à Bordeaux, le 16 décembre 1950;

10° Lorient (Georges), décédé à l'hôpital, à Bordeaux, le 15 février 1951;

11° Dihars (Jean-Marcel), veuf Hassenbophler, domicilié à Talence, décédé à l'hôpital, à Bordeaux, le 28 novembre 1950;

12° Labesse (Marius-Pierre-Fernand-Elionel), 5, rue Bouquière, à Bordeaux, décédé à l'hôpital, à Bordeaux, le 31 janvier 1951;

13° Didier (Jeanne), domiciliée 24, rue Rougier, à Bordeaux, décédée à Pellegrin le 28 janvier 1951.

Par jugement en date du 18 octobre 1951, le tribunal de première instance de Lure a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Morel (Marie-Mélanie-Augustine), veuve Doirey, veue en premières noces de Lemarchand, domiciliée à Villersexel et décédée audit lieu le 14 janvier 1949.

Par jugement en date du 18 octobre 1951, le tribunal de première instance de Lesparre a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Monnier (Jeanne-Philomène), née à Lesparre le 16 septembre 1847, fille de Jean et de Marie Lagueyt, domiciliée à Lesparre, rue de l'Espérance, décédée à Lesparre le 4 janvier 1924.

Par jugement en date du 22 novembre 1951, le tribunal de première instance de Marmande a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Boubée (Raymond), domicilié à Tonneins, décédé à Tonneins, le 11 novembre 1949;

2° Vinconneau (Léon), domicilié à Duras, décédé à Bordeaux, le 21 juin 1945;

3° Lalyman (Antoine), domicilié à Grezet-Cavagnan, décédé à Casteljaloux, le 1er février 1945;

4° Barrail (Marie), domiciliée à Marmande, 40, petite rue Labat, décédée à Marmande, le 28 janvier 1946.

LISTE DES CONSEILLERS GENERAUX ELUS LES 7 ET 14 OCTOBRE 1951

Ain.

Cantons:	MM.
Ambérieu-en-Bugey	Bourbon (Henri).
Bourg-en-Bresse	Georges (Joseph).
Brenod	Juilliard (Marcien).
Ceyzériat	Bouvard (Emile).
Chalamont	Janerat (Maxime).
Champagne	Besia (Joseph).
Collonges	Rey (Joseph).
Gex	Anthonioz (Marcel).
Izernore	Dorier (Jules).
Lagnieu	Guichard (Emile).
Maximieux	Fol (Victor).
Montrevel	Favier (Abel).
Oyonnax	Mermet-Guyennet (Gustave).
Pont-de-Vaux	Brayard (Joseph).
Saint-Rambert-en-Bugey	Pelaz (Jean).
Saint-Trivier-sur-Moignans	Givre (Antonin).
Treffort	Chambon (André)
Trevoux	Dubuis (Emile).

Aisne.

Cantons:	MM.
Aubenton	Mahoudeaux (Julien).
Le Catelet	Bricout (Edmond).
Charly-sur-Marne	Drouet (Fernand).
Condé-en-Brie	Lamarre (Pierre).
Coucy-le-Château	Broussent (Léon).
Crécy-sur-Serre	Frazier (Charles).
La Fère	Pruvot (Henri).
Guise	Renard (Adrien).
Hirson	Fischer (Raymond).
Laon	Levindrey (Marcel).
Moy-de-l'Aisne	Thelliez (Maurice).
Neuilly-Saint-Front	Penin (Robert).
Oulchy-le-Château	Belet (Albert).
Rozoy-sur-Serre	Listre (Jacques).
Saint-Simon	Demoulin (Paul).
Soissons	Roy (Louis).
Villers-Cotterets	Dussuchal (Max).
Wassigny	Alliot (Edouard).

Allier.

Cantons:	MM.
Chevagnes	Maguet (Francis).
Commentry	Rougeron (Georges).
Donjon (Le)	Puravet (Benoit).
Ebreuil	Grancher (Gilbert).
Gannat	Magne (Charles).
Huriel	Dubonchet (Henri).
Lapalisse	Colon (Lucien).
Lurcy-Levy	Maurice (Emile).
Monfluçon-Est	Southon (André).
Montmarault	Deschery (Armand).
Mourins-Est	Dussour (Claude).
Neuilly-le-Réal	Forest (Joseph).
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Jouvencon (François).
Varennes-sur-Allier	Besson (Roger).

Alpes (Basses-).

Cantons:	MM.
Colmars	Roux (Gaston).
Digne	Romieu (Julien).
Entrevaux	Bernardini (Charles).
Le Lauzet	Brun (Marius).
Manosque	Millot (Aubert).
Mées (Les)	Jouve (Paul).
Motte (La)	Massot (Marcel).
Moustiers	Dufresne de Saint Léon (Henri).
Peyruis	Berger (Pierre).
Saint-Etienne	Caste (Charles).
Saint-Paul	Spitalier (Jean-Auguste).
Senez	Borrely (Ernest).
Seyne	Ramus (Yves).
Sisteron	Paret (Emile).
Turriers	Aguillon (Ernest).

Alpes (Hautes-).

Cantons:	MM.
Aspres-sur-Buëch	Oddoux (Joseph).
Barcillonnette	Didier (Emile).
Briançon	Daurelle (Adrien).
Embrun	Tron (Ludovic).
Gap	Bidault (Robert).
Guillestre	Bénard (François).
La Grave	Bois (Benjamin).
Laragne	Audibert (Arthur).
Orcières	Ariey (Jean).
Orpierre	Martin (Marcel).
Ribiers	Bourg (Almire).
Saint-Etienne-en-Devoluy	Pessaihan (Hippolyte).

Alpes-Maritimes.

Cantons:	MM.
Bar-sur-Loup	Maffet (Hippolyte).
Beausoleil	Chiabaut (Joseph).
Breil-sur-Roya	Bolton (André).
Cagnes-sur-Mer	Bérenger (Léon).
Cannes	Nouveau (Pierre).
Coules	Ollivier (Albert).
Menton	Kubler (Julien).
Nice (1er canton)	Bosio (Raoul).
Nice (3e canton)	Teisseire (Léon).
Roquesteron-Puget	Salvago (Georges).
Saint-Auban	Bonhomme (Lucien).
Saint-Etienne-de-Tinée	Issautier (Bernard).
Saint-Sauveur-sur-Tinée.	Maurin (Gaston).
Sospel	Fossati (Jean).
Vence	Hugues (Emile).
Tende	Gastaud (Aimable).

Ardèche.

Cantons:	MM.
Aubenas	Molle (Marcel).
Bourg-Saint-Andéol	Roman (Julien).
Burzet	Plantevin (Victor).
Chomerac	Chareyre (André).
Coucouron	Eyraud (Henri).
Largentière	Chabanel (André).
Rochemaure	Chaze (Henri).
Saint-Agrève	Chareyron (Elie).
Saint-Péray	Bouval (Marc).
Satillieu	Tracol (Raoul).
Serrières	Serve (Félix).
Thueyts	Froment (Edouard).
Tournon	de Montgolfier (Guy).
Vallon-Pont-d'Arc	Ageron (Henri).
Vernoux	Delarbre (Pierre).
Villeneuve-de-Berg	Froment (Emile).

Ardennes.

Cantons:	MM.
Asfeld	Landes (André).
Attigny	Simon (Marcel).
Buzancy	Hannotin (Edmond).
Carignan	Rennesson (Georges).
Charleville	Bozzi (Jacques).
Château-Porcien	Paste (Edmond).
Chaumont-Porcien	Deligny (Jean).
Chesne (le)	Leroy (Henri).
Flize	Villemaux (Roger).
Fumay	Titeux (Camille).
Givet	Benoist (Emile).
Grandpré	Desson (Guy).
Mézières	Niniffe (Robert).
Mouzon	Cardot (Hélène) (Mme).
Rocroi	Vienot (Andrée) (Mme).

Ariège.

Cantons:	MM.
Ax-les-Thermes	Salette (Paul).
La Bastide-de-Sérou	Pedoya (Gustave).
Les Cabannes	Durroux (Jean).
Castillon	Chayron (Jean-Marie)
Foix	Faur (Pierre).
Massat	Galy-Gasparrou (Georges).
Mirepoix	Rouch (Urbain).
Saint-Lizier	Berges (Pierre).
Saverdun	Brezet (Eugène).
Varilhes	Viala (Léon).

Aube.

Cantons:	MM.
Aix-en-Othe	Audinot (Germain).
Bar-sur-Aube	Marquot (Nicolas).
Bar-sur-Seine	Seurat (Albert).
Chaource	Chandon de Briailles (François).
Chavanges	Renou (Paul).
Essoyes	Robin (Paul).
Lusigny-sur-Barse	Gauthier (Jacques).
Méry-sur-Seine	Parez (Maurice).
Piney	Touch (Paul).
Les Riceys	Gauthier (Henri).
Romilly-sur-Seine	Bellemere (René).
Troyes (2e canton)	Durlot (Jean).
Vendeuvre-sur-Barse	Poulet (Alfred).

Aude.

Cantons:	MM.
Belcaire	Sigre (Léon).
Capendu	Guille (Georges).
Carcassonne (Ouest)	Bart-Longueville (Marcel).
Castelnaudary (Sud)	Garousse (Gaston).
Conques	Roquefort (Félix).
Fanjeaux	Léotard (Ernest).
Ginestas	Clavel (Jean).
Limoux	Astruc (Sylvain).
Montréal	Peiruza (Léon).
Mouthoumet	Ourozat (Germain).
Narbonne	Hue (Aimé).
Quillan	Casenove (Georges).
Saint-Hilaire	Mullot (Emile).
Saissac	Rives (Charles).
Sigean	Vals (Francis).

Aveyron.

Cantons:	MM.
Aubin	Ginestet (Edmond).
Camarès	Maroger (Jean).
Capdenac-Gare	Mazars (Paulin).
Cassagnes-Begonhes	Desiours (Léopold).
Conques	Mercadier (Augustin)
Cornus	Bolton (Georges).
Decazeville	Ramadier (Paul).
Espalion	Niel (Jean).
Peyreleau	Guers (Gaston).
Requista	Fournier (Albert).
Rieupeyroux	Bouscayrol (Marius).
Rignac	Imbert (Emile).
Rodez	Bonnefous (Raymond).
Saint-Beauzely	Thomas (David).
Saint-Chély-d'Aubrac	Capoulade (Jean).
Sainte-Geneviève	Maynier (Alexis).
Saint-Geniez-d'Olt	Ayrignac (Louis).
Saint-Rome-de-Tarn	Laussel (Joseph).
Salles-Curan	Bru (Zéphirin).
Sauveterre	Barrez (Jean).
Séverac-le-Château	Testor (Yves).
Villeneuve	Rounec (Elie).

Bouches-du-Rhône.

Cantons:	MM.
Aix-Nord	Juvenal (Max).
Arles-Est	Jouve (Denis).
Aubagne	Boyer (Marius).
Châteaurenard	De Waresquiel (Arnold).
Gardanne	Savine (Victor).
Istres	Goulin (Félix).
Marseille (1re)	Tourenc (Gaston).
Marseille (3e)	Guérini (Jean-François).
Marseille (5e)	Milani (Pierre).
Marseille (5e)	Reibaut (Josette), épouse Emmanuelli.
Marseille (7e)	Labro (Jean).
Marseille (11e)	Gauthier (René).
Marligues	Audibert (Armand).
Orgon	Faraud (Paul).
Roquevaire	Lasalarie (Joseph).
Saintes-Maries-de-la-Mer.	Delagne (Roger).
Salon	Carcassonne (Roger).

Calvados.

Cantons:	MM.
Blangy-le-Château	Caplain (Fernand).
Douvres	Tesnière (Louis).
Evrecy	Vauvrecy (Marcel).
Honfleur	Docteur Debeyre (Pierre).
Isigny	Destors (Marcel).
Mézidon	De Guerpel (Gontran).
Morteaux-Coulibœuf	Comte de Blanchard (Guy).
Orbec	Morin (Albert).
Ryes	André (Louis).
Saint-Pierre-sur-Dives	Denoly (André).
Saint-Sever-Calvados	De Pétiville (Louis).
Thury-Harcourt	Gautier (Robert).
Tilly-sur-Seulles	Docteur Macaire (Pierre).
Trévières	Vautier (Fernand).
Troarn	Docteur Martin (Pierre).
Trouville	Docteur Ebrard (Daniel).
Vassy	Voivenel (Camille).
Villers-Bocage	Lévêque (Jean).
Vire	Halbout (André).

Cantal.

Cantons:	MM.
Allanche	Peschaud (Maurice).
Aurillac-Nord	Laparra (François).
Aurillac-Sud	Joly (Antony).
Laroquebrou	Pinchinat (Maurice).
Massiac	Chalvet (Alfred).
Pierrefort	Jouve (Jean).
Pleaux	Parra (Pierre).
Riom-ès-Montagne	Delteil (Georges).
Ruines	Montel (Maurice).
Saignes	Basset (Alfred).
Vic-sur-Cère	Lambert (Jean).

Charente.

Cantons:	MM.
Angoulême (2e)	Poitevin (Jean).
Barbézieux	Menanteau (Emmanuel).
Blanzac	Tardat (Emilien).
Brossac	Olivier (Camille).
Chabanais	Valentin (Jean).
Chalais	Grelon (Daniel).
Champagne-Mouton	Leveque (Victor).
Châteauneuf	Dr Audebert (Raoul).
Cognac	Castillon du Perron (Guy).
La Rochefoucauld	Besson (André).
Mansle	Dr Ferrant (James).
Montembœuf	Dr Besse (Jean).
Rouillac	Dr Chollet (Noël).
Villefagnan	André (Louis).

Charente-Maritime.

Cantons:	MM.
Ars-en-Ré	Moinet (Jacques).
Aulnay-de-Saintonge	Chapeaud (Roger).
Le Château-d'Oléron	Rouanet (Eugène).
Courçon-d'Aunis	Conan (Eugène).
Cozes	Lacaze (André).
Gémozac	Latreuille (Raoul).
La Jarrie	Raimon (Marcel).
Jonzac	Sclafer (James).
Matha	Lavergne (Noë).
Mirambeau	Moreau (Henri).
Montguyon	Daviaud (Daniel).
Rochefort-Nord	Guepin (Ernest).
La Rochelle-Est	Charrier (Paul).
Saintes-Nord	Maudet (André).
Saint-Agnant	Mme Emon (Camille).
Saint-Hilaire-de-Villefranche.	Grand (Lucien).
Saint-Porchaire	Chambenoist (Bernard).
Saint-Savinien	Raoult (Eugène).
Tonnay-Charente	Prevereaud (Pierre).
La Tremblade	Besson (Abel).

Cher.

Cantons:	MM.
Les Aix-d'Angillon	Brocadet (Clément).
Aubigny-sur-Nère	Lefebvre (Charles).
Bourges	Cothenet (André).
Châteaumeillant	Delaire (Maurice).
Châteauneuf	Vannier (Emile).
Dun-sur-Auron	Chartier (Jacques).
Graçay	Ferragu (Edmond).
La Guerche	Portugale (Gaston).
Léré	Maudry (Charles).
Lury-sur-Arnon	Guyot (Honoré).
Saint-Martin-d'Auxigny.	Delamarre (Louis).
Sancergues	Lamy (Célestin).
Sancerre	Joulin (Marcel).
Sauzais-le-Potier	Vallette (Henri).

Corrèze.

Cantons:	MM.
Beynat	Leyx (Pierre).
Bort-les-Orgues	Pallut (Henri).
Brive-Nord	Courbatere (Roger).
Brive-Sud	Labrunie (Jean).
Egletons	Caraminot (Pierre).
Lubersac	Chastanet (Marcel).
Mercœur	Teilhet (Adolphe).
Meymac	Audy (Marcel).
Meyssac	Faige (Maurice).
Saint-Privat	Cisterne (René).
Seilhac	Vinatier (Jean).
Sornac	Dezaly (Louis).
Tulle-Nord	Pelissier (Clément).
Tulle-Sud	De Chammard (Jacques).
Vigeois	Bos (Jean).

Corse.

Cantons:	MM.
Ajaccio	Serafini (Antoine).
Belgodère	Orabona (Christophe)
Borgo	Galletti (Charles).
Calenzana	Marini (Philippe).
Calvi	Orabona (Jean).
Castifao	Vincenti (Paul).
Evisa	Castellani (Antoine).
Ghisoni	Martinetti (Charles).
Lama	Franzini (Ange-François).
Moita	Rossi (Jacques).
Morosaglia	Le Bomin (Gabriel).
Murato	Chiarelli (Toussaint).
Nonza	Allegrini (Pierre).
Oletta	Guidi (Paul).
Pero-Casevecchie	Romani (Pierre-François).
Petreto-Bicchisano	Luciani (Lucien).
Piedicorte-di-Gaggio	Antoniotti (Jean-Pierre).
La Porta	Semidei (Philippe).
Sainte-Lucie-de-Tallano	Bernardini (Joseph).
Sainte-Marie-Sicche	Cotoni (Simon).
Salice	Taviani (Auguste).
San-Lorenzo	Moracchini (Etienne)
San-Martino-di-Lota	Michelangeli (Jules).
San-Nicolao	Olivesi (Pierre-Jérôme).
Sartène	Benedetti (Antoine).
Serra-di-Scopamene	Serra (Marc).
Soccia	Paoli (Martin).
Valle-d'Alesani	François (Albert).
Vescovato	Filippi (Jean).
Vezzani	Giacobbi (François).
Vico	Arrighi (Pascal).

Côte-d'Or.

Cantons:	MM.
Baigneux-les-Juifs	Aubry (Marcel).
Beaune-Sud	Duchet (Roger).
Châtillon-sur-Seine	Petitfour (Fernand).
Dijon-Est	Veillet (Jean).
Dijon-Nord	Paris (Gaston).
Dijon-Sud	Deslandres (Jean).
Fontaine-Française	Rabiet (Auguste-Henri).
Genlis	Charbonneau (François).
Laignes	Dubechot (Auguste).
Liernais	Beaujard (Camille).
Nolay	Cochon (André).
Pouilly-en-Auxois	Boulez (Léon).
Précy-sous-Thil	Picard (André).
Regey-sur-Ource	Parizot (Jean).
Saulieu	Roclore (Marcel).
Semur-en-Auxois	Morieval (Robert).
Seurre	Florentin (Maurice).
Sombernon	Fournier (Benigne).
Venarey-les-Laumes	Troussard (Henri).

Côtes-du-Nord.

Cantons:	MM.
Begard	Cloc'h (François).
Belle-Isle-en-Terre	Coantiec (Jean).
Broons	Dr Girard (Albert).
Callac	Auffret (Jean).
Caulnes	Lemarie (Bernard).
Collinée	Plesse (Francisque).
Dinan-Est	Pieven (René).
Gouarec	Dr Breton (Guillaume).
Guingamp	Leizour (Alexandre).
Lamballe	Gombault (Charles).
Lannion	Hainguerlot (Edouard).
Lanvollon	Bouret (Henri).
Lézardrieux	Jezequel (Yves).
Merdrignac	Dr Moisan (Ange).
Mur-de-Bretagne	Devalan (Emile).
Plancoët	De Lourmel (Charles)
Pleneuf	Cornu (André).
Ploeuc	Morel (Louis).
Plouaret	Lejeune (Norbert).
Plouguenast	Marsouin (Ange).
Quintin	De Bagneux (Jean).
Treguier	Broudic (François).
Saint-Brieuc-Midi	Dr Rahuel (Eugène).
Uzel	Le Denmat (Joseph).

Creuse.

Cantons:	MM.
Benevent-l'Abbaye	Parlon (Gustave).
Boussac	Jugnat (Félix).
Chenerailles	Sarre (Alcide).
La Courtine	Besse (Antoine).
Crocq	Dumas (Georges).
Dun-le-Palleteau	Pinot (Armand).
Evaux-les-Bains	Parry (Jules).
Felletin	Monthioux (François)
Guéret	Duris (Adrien).
Jarnages	Parry (Georges).
Pontarion	Dumet (Jean-Louis).
Saint-Vaury	Roussilat (Louis)
La Souterraine	Pluyaud (Henri).

Dordogne.

Cantons:	MM.
Belves	Biraben (Maurice).
Carlux	Bordes (Victorien).
Champagnac-de-Belair	Bonnet (Georges).
Domme	Dubois (Lucien).
Excideuil	Clergerie (Noël).
Eymet	Dautheville (Alfred).
Issigeac	Bellugue (Martial).
Mareuil-sur-Belle	Boucharel (Raymond)
Monpazier	Magimel-Pelonnier (Louis).
Mussidan	Gerbeaud (Georges).
Neuvic	Gaussen (Georges).
Périgueux	Peron (Yves).
Riberac	Pradeau (André).
Saint-Alvère	Bels (Adrien).
Saint-Astier	Gauthier (Jean).
Saint-Aulaye	Valentin (René).
Saint-Cyprien	Janot (Maurice).
Saint-Pardoux-la-Rivière.	Colombier (Henri).
Saint-Pierre-de-Chignac	Carrigue (Fernand).
Terrasson	Labarthe (Maurice).
Thenon	Lacoste (Robert).
Thiviers	Leymarie (Léon).
Velines	Sinsout (Charles).
Villamblard	Dupuy (Edouard).

Doubs.

Cantons:	MM.
Amancey	De Montrichard (Roland).
Audeux	Migeon (Albert).
Audincourt	Reverbori (Georges).
Baume-les-Dames	Besançon (Camille).
Besançon-Nord	Weinmann (Jacques).
Besançon-Sud	Joubert (Auguste).
Boussières	Carmille (Georges).
Clerbal	De Moustier (Guy).
Hérimoncourt	Rolland (Frédéric).
Isle-sur-le-Doubs	Metoz (Jules).
Levier	Reudet (Georges).
Maiche	Bobillier (Paul).
Marchaux	Monnot (Charles).

Drôme.

Cantons:	MM.
Bourdeaux	Arnaud (Pierre).
Buis-les-Baronnies	Reymond (Félix).
La Chapelle-en-Vercors.	Bernard (Louis).
Crest-Nord	Seguin (Henri).
Crest-Sud	Jouve (Louis).
Grand-Serre	Ageron (Prudent).
Loriol	Clemencin (Louis).
Marsanne	Aubert (Eugène).
Romans	Deval (Paul).
Saillans	Goy (Gabriel).
Saint-Donat	Bossanne (André).
Saint-Paul-Trois-Châteaux.	Chazalon (Emile).
Saint-Vallier	Simonnet (Maurice-René).
Séderon	Maigre (Louis).
Valence	Mme Monier (Andrée).

Eure.

Cantons:	MM.
Brionne	Delaporte (Charles)
Broglie	De Montulle (Raymond).
Evreux-Sud	Mme Lambert (Diane).
Fleury-sur-Andelle	Duval (Marcel).
Gisors	Marchandin (Raymond).
Louviers	Dugue Mac Carthy (Anne-Marie).
Lyons-la-Forêt	Sizaire (Edgard).
Le Neubourg	Bonnel (Octave).
Pont-de-l'Arche	Mendès-France (Pierre).
Pont-Audemer	Maricot (Roger).
Quillebeuf	Duval (Roland).
Routot	de Milleville (Guy).
Rugles	de Broglie (Jean).
Saint-André-de-l'Eure	Martin (Maurice).
Saint-Georges-du-Vièvre.	Bernard (Georges).
Thiberville	Mesnil (Maurice).
Verneuil	Alleaume (Gaston).
Vernon	Azemia (Georges).

Eure-et-Loir.

Cantons:	MM.
Anet	Breant (Georges).
Auneau	Roux (Jean).
Authon-du-Perche	Sedillot (Charles).
Bonneval	Patel (Alain).
Brezolles	Barret (Paul).
Chartres-Nord	Foulon (Paul).
Cloyes	Hervé (Yves).
Courville-sur-Eure	Lechesne (Marcel).
La Loupe	Morchoisne (Edmond).
Nogent-le-Roi	Chaise (Arthur).
Senonches	Fournier (Raymond)
Voves	Gommier (Roger).

Finistère.

Cantons:	MM.
Brest (1er canton)	Mlle Piriou (Corentine).
Briec	Gouerou (Yves).
Châteaulin	Crouan (Jean).
Châteauneuf-du-Faou	Bernard (Charles).
Douarnenez	Arnous des Saulsays (Marcel).
Le Faou	Bourhis (Yves).
Huelgoat	Penven (Alphonse).
Landerneau	Creff (Hervé).
Landivisiau	Pindivic (Joseph).
Lesneven	Le Corre (Fernand).
Morlaix	Le Duc (Jean).
Ouessant	Colin (André).
Plogastel-Saint-Germain.	Lecoq (Joseph).
Ploudiry	Boucher (Marcel).
Plouigneau	Le Lann (Yves).
Pont-Aven	Cadoret (Jacques)
Quimper	Halleguen (Joseph).
Quimperlé	Le Louedec (Alain).
Saint-Renan	Lareur Paul).
Scaer	Croissant (Joseph).
Sizun	Manach (François).
Taulé	Corre (Jean).

Gard.

Cantons:	MM.
Alès-Est	Ferrier (Marcel).
Anduze	Cabrieres (Albert).
Aramon	Dr. Matet (Ernest).
Bagnols-sur-Cèze	Boulot (Pierre).
Beaucaire	Sablier (Maurice).
Genolhac	Corbier (Fernand).
La Grand'Combe	Soustelle (Germain).
Lasalle	Bompard (Robert).
Lussan	Gauthier (Raoul).
Marguerittes	Taillefer (Georges).
Nîmes (2e)	Marques (André).
Quissac	Masson (Jean).
Remoulins	Dr. Viala (Maurice).
Saint-Ambroix	Jourdan (Emile).
Saint-Gilles	Girard (Alexandre).
Saint-Hyppolyte-du-Fort.	Molines (André).
Sauve	Martin (Georges).
Valleraugue	Valpellière (Emile).
Vauvert	Monteil (Lucien).
Villeneuve-lès-Avignon.	Sagnes (Jean).

Garonne (Haute-)

Cantons:	MM.
Aspet	Pradère (Bertrand).
Auterive	Proudhom (Jean).
Barbazan	Ribes (Alexandre).
Caraman	De Woillemont (Xavier).
Carbonne	Marly (Pierre).
Le Fousseret	Brunet (Louis).
Grenade	Brunet (Georges).
Leguevin	Garravet (Joseph).
Montesquieu-Volvestre.	Couzinet (Fernand).
Montgiscard	Terrenq (Raymond).
Montrejeau	Carrère (Bertrand).
Nailloux	Meric (André).
Saint-Beat	Auban (Achille).
Saint-Lys	Bastide (René).
Salies	Masquère (Jules).
Toulouse-Nord	Galaman (Henri).
Toulouse-Sud	Carrère (Germain).
Verfeil	Dandrieu (Gabriel).
Villemur-sur-Tarn	Eeckhoutte (Léon).

Gers.

Cantons:	MM.
Aignan	Sempe (Abel).
Auch-Sud	Demaades (Gontran).
Condom	Leslage (Léonce).
Eauze	Dany (Robert).
Gimont	Angele (Jean).
Isle-Jourdain	Matet (Henri).
Lectoure	Dieuzaide (Raymond).
Marciac	Maupeu (Louis).
Mauvezin	Combes (Louis).
Montesquiou	Gardey (Abel).
Nogaro	Samalens (Jean).
Samatan	Brocas (Patrice).
Vic-Fezensac	Gelas (Louis).

Gironde.

Cantons:	MM.
Bazas	Martin (Marcel).
Blanquefort	Lamboley (Gabriel).
Blaye	Pauzet (Marc).
Bordeaux (1er canton).	Richards (Arthur).
Bordeaux (3e canton)	Fleuret (François).
Bordeaux (5e canton)	Grondeau (Jacques).
Bordeaux (7e canton)	Goussebaire (Jean).
Castillon	Guichard (Robert).
Coutras	Jambon (Jean).
Créon	Mouline (Marc).
Fronsac	Teyssandier (Maxime).
Grignols	Gauthier (Jacques).
Langon	Langlois (Louis).
Lesparre	Liquard (Emile).
Lussac	Dupuy (Marceau)
Pellegrue	Pebeyre (Georges).
Pessac	Lafont (Alphonse).
Podensac	Elichondo (Pierre).
La Réole	Sourbet (Jean).
Saint-André-de-Cubzac	Elie (Henri).
Sainte-Foy-la-Grande	Guyon (Jean-Raymond).
Saint-Savin-de-Blaye	Berteaud (Céleste).
Saint-Vivien-Médoc	Poirier (Georges).
Targon	Deloubis (Pierre).
La Teste	Bezian (Louis).

Hérault.

Cantons:	MM.
Agde	Reboul (Louis).
Aniane	Castel (Pierre).
Bedarieux	Segui (Emile).
Béziers (1er canton)	Fabre (Etienne).
Claret	Calmels (Gabriel).
Florensac	Fabre (Evariste).
Frontignan	Pradel (Marcel).
Gignac	Badie (Vincent).
Lodève	Mercadier (Jean).
Lunas	Masse (Jacques).
Mèze	Montet (André).
Montagnac	Allies (Charles).
Montpellier (1er canton).	Delmas (François).
Montpellier (3e canton).	Bernard (Paul).
Gionzac	Faure (Antoine).
Roujan	Calas (Marin).
Saint-Martin-de-Londres.	Viaila (André).
Saint-Pons	Fontes (Raoul).

Ille-et-Vilaine.

Cantons:	MM.
Antrain-sur-Couesnon.	Anpinel (Fernand).
Argentre-du-Plessis	Lemée (Paul).
Châteaugiron	Audrain (Maurice).
Châteauneuf	Rouvrais (François).
Dinard	La Chambre (Guy).
Dol-de-Bretagne	Estève (Yves).
Fougères-Nord	Teitgen (Pierre-Henri).
Guichen	De Pioger (Alphonse)
La Guerche-de-Bretagne.	Lassourd (Henri).
Janzé	Lacire (Jean-Marie).
Maure-de-Bretagne	Lagrée (Joseph).
Montauban-de-Bretagne.	Legault (Joseph).
Montfort-sur-Meu	Tardif (Emile).
Mordelles	De Toulouse-Lautrec (Robert).
Redon	Du Halgouet (Michel)
Rennes-Nord-Est	Robert (Paul).
Rennes-Sud-Est	Neumager (Emile).
Saint-Aubin-du-Cormier.	Morel (Pierre).
Saint-Malo	Noury (Jean).
Saint-Meen-le-Grand	Carré (Louis).
Tinteniac	Pelle (Alphonse).
Vitré-Est	Méhaignerie (Alexis).

Indre.

Cantons:	MM.
Ardentes	Wissocq (René).
Belabre	Ferrant (Anatole)
Le Blanc	Séville (Ferdinand).
Buzançais	Descoutures (Jules).
Châtillon	Rochette (Guy).
La Châtre	Chabenat (André).
Issoudun-Sud	Allilaire (Georges).
Levroux	Bouillon (Marcel).
Neuvy-Saint-Sépulcre	Rotinat (Vincent).
Saint-Benoit-du-Sault	Portier (Fernand).
Vatan	Prompt (Louis).

Indre-et-Loire.

Cantons:	MM.
Amboise	Debré (Michel).
Château-Renault	Renard (Joseph).
Chinon	Correch (Auguste).
La Haye-Descartes	Goupille (André).
Langeais	Docteur Pellet (Henri).
Loches	Rossignol (Elie).
Montbazon	Professeur Guillaume-Louis (Paul).
Neuille-Pont-Pierre	Vassor (Jacques).
Preuilly-sur-Claise	Tristan (Bernard de)
Sainte-Maure	Desache (Marc).
Tours-Centre	Docteur Babeau (Pierre).
Vouvray	Huet (Gaston).

Isère.

Cantons:	MM.
Allevard	Dumas (Marcel).
Beaurepaire	Goudard (Victor).
Bourgoin	Abel (Joseph).
La Côte-Saint-André	Abel (Gabriel).
Domène	Bœuf (René).
Goncelin	Vizioz (Clément).
Grenoble-Est	Buisson (Antoine).
Grenoble-Nord	Grimaud (Henri).
Grenoble-Sud	Bonnet (Louis).
Meyzieu	Bruyas (Gabriel).
Pont-de-Beauvoisin	Paget (Alfred).
Pont-en-Royans	Martin (André).
Rives	Barran (Louis).
Roybon	Docteur Bouillol (Raymond).
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.	Bernard (Jean).
Saint-Laurent-du-Pont	Villard (Auguste).
Saint-Symphorien-d'Ozon.	Docteur Cinelli (Joseph).
La Tour-du-Pin	Terpend (Jean).
Le Touvet	Paquet (Aimé).
Vienne-Nord	Hussel (Lucien).
Vif	Landru (Jean).
Virieu	Docteur Fabre (Charles).
Vizille	Royer (Albert).

Jura.

Cantons:	MM.
Bletterans	Thibert (Armand).
Champagnole	Socie (André).
Chaumergy	Girard (Léon).
Chaussin	Maizier (Paul).
Conliège	Nachon (Charles).
Dôle	Delcey (Maurice).
Gendrey	Pellelerat de Borde (Gérard).
Orgelet	Futin (Pierre).
Poligny	Landry (Gaston).
Rochefort	Bonnet (Raymond).
Saint-Amour	Célard (Jean).
Saint-Claude	Collet-Emard (Gilbert).
Saint-Julien	Roposte (Emile).
Saint-Laurent	Bouvet (Gilbert).
Salins-les-Bains	Thurel (simon).
Voiteur	Pellier (Pierre).

Landes.

Cantons:	MM.
Aire-sur-Adour	Delhoste (Auguste).
Grenade-sur-Adour	Bouneau (Pierre).
Montfort-en-Chalosse	Dupuya (Charles).
Mugron	Soubaigne (Jean).
Parentis-en-Born	Mirtin (Henri).
Pouillon	Gayon (Jean).
Roquefort	Lapios (Georges).
Sabres	Lemée (Jacques).
Saint-Martin-de-Seignaux.	Lesca (Louis).
Saint-Sever	Fournier (Louis).
Sore	Fillol (Jean).
Soustons	Caliot (Olivier).
Tartas-Ouest	Labeyrie (Robert).
Villeneuve-de-Marsan	Blanquie (Pierre).

Loir-et-Cher.

Cantons:	MM.
Blois-Est	Brun (Maurice).
Contres	Pillard (Roger).
Droué	Coursimault (Adrien).
Herbault	Thibault (Marcel).
Lamotte-Beuvron	Garnier (Georges).
Mennetou-sur-Cher	Gigaud (Lucien).
Mer	Dulems (René).
Morée	Menager (Norbert).
Saint-Aignan-sur-Cher	Magnon (Jean).
Saint-Amand-de-Vendôme.	Grellet (Auguste).
Selles-sur-Cher	Massacre (René).
Selommes	Peigne (André).

Loire.

Cantons:	MM.
Boen-sur-Lignon	Jacquet (Michel).
Le Chambon-Feugerolles.	Faure (Pétrus).
Charlieu	Thoral (Ennemond).
Firminy	Buard (Claudius).
Neronde	Simon (Félix-Pierre).
Noiretable	Mont (Claude).
Pelussin	Revolon (Albert).
Rive-de-Gier	Meley (Claude).
Roanne	Pillet (François-Paul).
Saint-Etienne-Nord-Ouest.	Peuvergne (Maurice).
Saint-Etienne-Sud-Est.	Alexandre (Christophe).
Saint-Galmier	Pelletier (Emile-Claude).
Saint-Germain-Laval	Boel (Allale).
Saint-Jean-Soleymieux.	Royet (Elie).
Saint-Rambert-sur-Loire.	Martin (Louis).
Saint-Symphorien-de-Lay.	Neyrand (Joseph).

Loire (Haute-).

Cantons:	MM.
Allègre	Duchamp (Jean-Baptiste).
Bas-en-Basset	De Lachomette (Jean).
Cayres	Portalier (François).
Craponne	Thevenon (Joseph).
Langeac	Durand (Joseph).
La Chaise-Dieu	Chantelauze (Maurice).
Le Monastier	Antier (Paul).
Le Puy (Nord-Ouest)	Pebellier (Eugène).
Le Puy (Sud-Est)	Jonget (Louis).
Paulhaguet	Perrin (Camille).
Pinols	Tempere (Jean).
Retournac	Pontvianne (Henri).
Saint-Didier-en-Velay.	Bouvard (Robert).
Vorey	Ranchoux (Benoit).
Yssingeaux	Boncompain (Etienne).

Loire-Inférieure.

Cantons:	MM.
Bouaye	Robichon (Henri).
Bourgneuf-en-Retz	Hardy (Charles).
La Chapelle-sur-Erdre	De Sesmaisons (Olivier).
Châteaubriant	De Pontbriand (Michel).
Le Croisic	Loday (Louis).
Guérande	Dubois (René).
Legé	Musseau (Fabien).
Ligné	Athimon (Francis).
Machecoul	De Grandmaison (Jean).
Moisdon-la-Rivière	Ginoux-Defermon (Jacques).
Nantes (2e canton)	Raingeard (Michel).
Nantes (4e canton)	Piveteau (Constant).
Nantes (6e canton)	Lucot (Michel).
Nantes (7e canton)	Le Gigan (Jean).
Nozay	Brehier.
Le Pellerin	Judic (Georges).
Pont-Château	Sambron (Maurice).
Saint-Gildas-des-Bois	Chausse (Pierre).
Saint-Julien-de-Vouvantes.	De Charette (Ferdinand).
Saint-Mars-la-Jaille	Braud (Alexandre).
Saint-Nicolas-de-Redon.	Du Dresnay (Jean).
Saint-Père-en-Retz	De Kersabiec (Hervé).
Vallet	Mahot (Etienne).

Loiret.

Cantons:	MM.
Beaugency	Moineau (Constant).
Beaune-la-Rolande	Bertran (Emile).
Bellegarde	Gavaret (Joseph).
Châtillon-Coligny	Dr Charpentier (Maurice).
Cléry-Saint-André	De Courson (Richard).
Courtenay	Chesneau (Armand).
Ferrières	Robert (Henri).
La Ferté-Saint-Aubin	Cassonnet (Léon).
Glen	Villejean (Roger).
Neuville-aux-Bois	Force (Sylvain).
Orléans-Nord-Est	Dr Grosbois (Jean).
Orléans-Ouest	Defaye (Pierre).
Orléans-Sud	Maury (Joseph).
Outarville	Dr Le Maire (Jean).
Ouzouer-sur-Loire	Girard (Gaston).

Lot.

Cantons:	MM.
Bretenoux	Boyer (Paul).
Castelnau-Montratier	Vaysse (Emile).
Catus	Asforg (Gaston).
Gourdon	Baudru (Marc).
Labastide-Murat	Faurie (Louis).
Lalbenque	Enjalbert (Léon).
Latronquière	Boudou (Jean).
Limogne	Ouvrieu (Achille).
Livernon	Roux (Antoine).
Montcuq	Lespinet (Géolin).
Puy-l'Evêque	Marcouly (Ernest).
Saint-Céré	Salesses (Auguste).
Saint-Germain	Coulon (Marcel).
Salviac	Cambornac (Léon).
Vayrac	Charriere (Guy).

Lot-et-Garonne.

Cantons:	MM.
Agen (1er)	Reme (Paul).
Astaffort	Caillavet (Henri).
Casteljaloux	Duprat (Gérard).
Castelmoron-sur-Lot	Girou (André).
Castillonnes	Martinaud (Elie).
Francescas	Pain (Alexis).
Laplume	Basquet (Léon).
Lauzun	Tremouilhe (Raphaël).
Lavardac	Ruffe (Hubert).
Mas-d'Agenais	Jean (Renaud).
Monclar-d'Agenais	Taillade (Eloi).
Nérac	Lapeyrusse (Gabriel).
Penne-d'Agenais	Bordeneuve (Jacques).
Port-Sainte-Marie	Morisseau (André).
Puymirol	Moynie (Marcel).
Seyches	Dulheil (Henri).
Tournon-d'Agenais	Dr Toussaint (Henri).
Villeréal	Vaylet (Jean).

Lozère.

Cantons:	MM.
Barre-des-Cévennes	Dolladille (Henri).
Le Bleymard	Caupert (Joseph).
La Canourgue	Privat (Ernest).
Florac	Monestier (Henri).
Grandrieu	Cuminal (Joseph).
Marvejols	Roujon (Jean).
Le Massegros	Bonnet (Georges).
Mende	Dr Hugonnet (Jean).
Meyrueis	Vedrines (Marcel).
Saint-Alban	Vincens (Paul).
Saint-Chely-d'Apcher	Aguillon (Jacques).
Saint-Germain-du-Teil	Dr Bottou (Christian).

Maine-et-Loire.

Cantons:	MM.
Angers nord-est	Pasquier (Maurice).
Angers nord-ouest	Sauvage (Jean).
Beaufort-en-Vallée	De Rosemont (Guy).
Beaupréau	De Blacas (Pierre).
Champtoceaux	Le Bault de la Morinière (René).
Châteauneuf-sur-Sarthe	Deneau (Victor).
Chemille	Barbary (Joseph).
Le Lion-d'Angers	Halligon (Joseph).
Le Louroux-Béconnais	Cassin (Olivier).
Longue	Boissin (Lucien).
Montfaucon-sur-Moine	Mulliez (Pierre).
Montreuil-Bellay	De Boischevalier (Jacques).
Noyant	Boudon (Paul)
Seiches-sur-le-Loir	Rabouin (Etienne).
Thouarce	De Saint-Pern (Pierre).
Thierce	Bachelot (Arthur).
Vihiers	Falloux (Jean).

Manche.

Cantons:	MM.
Avranches	Jozeau-Marigné. (Léon).
Barenton	De Thieulloy (Etienne).
Canisy	Yver (Michel).
Cerisy-la-Salle	Leclerc (Eugène).
Cherbourg	Brard (Jean).
Ducey	Tizon (Jean).
Gavray	Beck (Auguste).
Granville	Maris (Roger).
La Haye-Pesnel	Corbin (Ernest).
Les Pieux	Boiroux (Louis).
Lessay	Lecocq (René).
Marigny	De Carville (Gabriel).
Montebourg	Pèlerin (Albert).
Montmartin	Pigaux (André).
Mortain	De Ponthaud (Henri).
Octeville	Bocher (Joseph).
Quettehou	Lehouelleur (Robert)
Saint-Clair-sur-Elle	Le Prévost de la Moissonnière (Gustave).
Saint-Hilaire-du-Harcouet.	Cuche (Daniel).
Saint-Pois	Lucq (Jean).
Saint-Sauveur-Lendelin.	Langevin (Maurice).
Saint-Sauveur-le-Vicomte.	De Fontbonne (Joseph).
Sartilly	De Montgermont (Jean).
Tessy-sur-Vire	Friteau (Jean).

Marne.

Cantons:	MM.
Anglure	Henry (Virgile).
Ay	Martin (Gaston).
Bourgogne	Prevoteau (Maurice).
Châlons-sur-Marne	Songy (Pierre).
Dommartin-sur-Yèvre	Degraeve (Jean).
Dormans	Jobert (Charles).
Esternay	Clément (Charles).
Fismes	Olivier (Marc).
Heiltz-le-Maurupt	Bichat (Eugène).
Marson	Adnet (Julien).
Montmirail	Charpentier (René).
Reims (2e canton)	Falala (Marcel).
Reims (3e canton)	Detre (Geneviève) (Mme).
Sompuis	Bergaut (Alphonse).
Vertus	Huet (Léon).
Verzy	Fagot (Adrien.)
Ville-sur-Tourbe	Soudant (Robert).

Marne (Haute-).

Cantons:	MM.
Andelot	Bittner (Roger).
Bourbonne-les-Bains	Bablon (Henri).
Bourmont	Boin (Raymond).
Chevillon	Rollin (René).
Clermont	Notat (Emile).
Doulaincourt	Jacquemin (François).
Joinville	Hanin (Raymond).
La Ferté-sur-Amance	Bresson (André).
Montigny-le-Roi	Paulin (Paul).
Neuilly-l'Evêque	Habert (Charles).
Nogent-en-Bassigny	Champion (Joseph).
Poissons	Fontaine (Gabriel).
Saint-Blin	Vernet (Fernand).
Varennes-sur-Amance	Perfetti (Camille).

Mayenne.

Cantons:	MM.
Argentre	Brisard (François).
Biais	Drou (Gustave).
Bierne	Dubel (René).
Château-Gontier	Lefevre (Georges).
Couptrain	Morin (Georges).
Evron	Vadepied (Raoul).
Grez-en-Bouère	Le Motheux du Plessis (Hubert).
Lassay	Boeda (Fernand).
Le Horps	Thuault (Rémi).
Meslay-du-Maine	Riveron (Gustave)
Montsurs	Bailly (René).
Pré-en-Pail	Buat (Gustave).
Sainte-Suzanne	Simon (Lucien).
Villaines-la-Juhuel	Buron (Robert)

Meurthe-et-Moselle.

Cantons:	MM.
Baccarat	Perrin (Georges).
Bayon	Audier (Dominique).
Briey	Serre (Philippe).
Chambley	Lapointe (André).
Cirey-sur-Vezouze	Mazerand (Georges).
Domèvre-en-Haye	Grégoire (Maurice).
Gerbeviller	Gravier (Robert).
Longuyon	De Chevigny (Pierre).
Lunéville-Sud	Dalainzy (Pierre).
Nancy-Est	Weber (Pierre).
Nancy-Ouest	Kalis (Robert).
Pont-à-Mousson	Gouvy (Fred).
Toul-Nord	Miller (Henri).
Vézelise	Canel (Charles).

Meuse.

Cantons:	MM.
Bar-le-Duc	Gilliot (Auguste).
Clermont-en-Argonne	Marchand (Marc).
Commercy	Charlier (Maurice).
Damvillers	Franc (Jean).
Etain	Humbert (Emile).
Fresnes-en-Woëvre	Mangin (Lucien).
Ligny-en-Barrois	Dodin (Louis).
Montiers-sur-Saulx	Salin (Jean).
Montmédy	Roussel (Jean).
Revigny-sur-Ornain	Nanty (Fernand).
Souilly	Jolit (Pierre).
Stenay	Madoux (André).
Vigneulles-les-Hattenchâtel.	Jacob (Pierre).
Void	Poinçot (Georges).

Morbihan.

Cantons:	MM.
Allaire	Le Lièvre (Honoré).
Auray	Kerroux (Yves).
Baud	Guyomard (Joseph).
Belle-Ile	Hardouin (Ernest).
Belz	Le Plevedic (Joseph).
Cleguerec	Le Nestour (Joseph).
Elven	Bertho (Emmanuel).
Le Faouet	Ihuel (Paul).
La Gacilly	Jouvance (Auguste).
Grandchamp	Le Soufache (Joseph).
Croix	Yvon (Joseph).
Guer	Molac (Victor).
Hennebont	Thomas (Ferdinand).
Josselin	Du Halgouet (Yves).
Lorient (1er canton)	Périgault (Joseph).
Malestroit	Quiennec (Jean-Marie).
Mauron	Allain (Jean).
Plouay	Le Moennic (Louis).
Vannes-Est	Decker (Francis).

Moselle.

Cantons:	MM.
Albestroff	Bolzinger (Alphonse).
Bouzonville	Mayer (Félix).
Dieuze	Liard (Francis).
Faulquemont	Rausch (André).
Fénétrange	Jager (René).
Grostenquin	Grandidier (René).
Metzervisse	Dr Glad (Alphonse).
Moyeuvre-Grande	Dr Dantlo (André).
Pange	Serot (Robert).
Phalsbourg	Thomas (Georges).
Rechicourt-le-Château.	Royer (Fernand).
Rohrbach-lès-Bitche	Schaul (Guillaume).
Sarralbe	Goldschmidt (François).
Sierck-les-Bains	Ditsch (Georges).
Verny	Dumont (Emile).
Vigy	Dr Vincent (Paul).
Volmunster	Faber (Nicolas).

Nièvre.

Cantons:	MM.
Brinon-sur-Beuvron	De Jouvencel (Pierre)
Château-Chinon	Bondoux (Léon).
Châtillon-en-Bazois	Dubois (Louis).
Clamecy	Paulus (Pierre).
Cosne	Gadoin (Jacques).
Dornes	Château (Lucien).
Lormes	Silvain (Adrien).
Moulins-Engilbert	Doussot (Jean).
Pougues-les-Eaux	Gérard (Robert).
Pouilly-sur-Loire	Sebillotte (Jules).
Saint-Amand-en-Puisaye.	Fie (Arsène).
Saint-Bénin-d'Azy	Gueny (Robert).
Saint-Pierre-le-Moutier.	Bouilier (Louis).

Nord.

Cantons:	MM.
Avesnes-Sud	Naveau (Charles).
Bailleul-Sud-Ouest	Cortyl (Ferdinand).
La Bassée	Dubois (Emile).
Bavay	Constant (Léon).
Berlaimont	Stievenard (Paul).
Bourbourg	Vilain (Jean).
Cambrai-Ouest	Mallez (Henri).
Clary	Dehe (Alfred).
Denain	Fievez (Henri).
Douai-Nord	Martel (Henri).
Dunkerque-Ouest	Boutoille (Albert).
Haubourdin	Notebart (Arthur).
Hazebrouck-Sud	Podvin (Emile).
Hondschoote	Peene (Daniel).
Lille-Centre	Motte (Bertrand).
Lille-Nord	Le Marc-Hadour (Alain).
Lille-Ouest	Ducrocq (Marcel).
Lille-Sud	Defline (Paule).
Marchiennes	Leleux (Grégoire).
Marcoing	Savary (Pharamond).
Maubeuge-Nord	Forest (Pierre).
Merville	Lefranco (Pierre).
Orchies	Emaille (Jules).
Quesnoy-Ouest (le)	Malliard (Gustave).
Quesnoy-sur-Deule	Polet (Joseph).
Roubaix-Nord	Duquesne (Jules).
Roubaix-Ouest	Mullie (Jules).
Saint-Amand (rive gauche).	Delcourt (André).
Seclin	Lheureux (Marie-Louise).
Steenvoorde	Decanter (Joseph).
Tourcoing-Sud	Robichez (Léon).
Trelon	Cantineau (Edmond).
Valenciennes-Nord	Musmeaux (Arthur).
Valenciennes-Sud	Tambrun (Palmyr).

Oise.

Cantons:	MM.
Attichy	Merigonde (Marcel).
Auneuil	Colombier (Gaston).
Beauvais (Nord-Est)	Jacoby (Pierre).
Betz	Delacroix (Paul).
Breteuil	Geffroy (Edmond).
Clermont	Delahoutre (Eugène).
Compiègne	Gand (Pierre) (docteur).
Coudray-Saint-Germer	Caron (Etienne).
Creil	Fournier (Fernand).
Estrées-Saint-Denis	Langlois-Meurinne (René).
Grandvilliers	Warabiot (Louis) (général).
Liancourt	Bloch (Jean).
Maignelay	Berthelot (Jean).
Méru	Gimon (Jean) (docteur).
Nanteuil-le-Haudouin	Chevance-Bertin (Maurice) (général).
Neuilly-en-Thelle	Quentier (René).
Nivillers	Segonds (Maurice).
Ressons-sur-Matz	Le Landais (Raymond).

Orne.

Cantons:	MM.
Alençon-Ouest	Janvier (Emile).
Athis-de-l'Orne	Lefebure (William).
Bazoches-sur-Hoesne	Seguret (Pierre).
Courtomer	Jousset (Robert).
Ecouche	Gondouin (Fernand).
La Ferté-Fresnel	Paris (André).
La Ferté-Macé	Meillon (Gaston).
Gacé	Duval (Roger).
Laigle	Voyer (Ernest).
Le Mesle-sur-Sarthe	d'Harcourt (Amédée).
Messei	His (Raphaël).
Moriagne	Levesque (Léon).
Nocé	Duval (André).
Putanges	Le Sassier-Boisaune (Etienne).
Remalard	Baudoin (Edouard).
Sées	Pilou (Léon).
Tourouvre	René (Emile).
Trun	Houel (Ulysse).

Pas-de-Calais.

Cantons:	MM.
Aire-sur-la-Lys	Blondel (Paul).
Aubigny-en-Artois	Delory (Maurice).
Auxi-le-Château	Devulder (Etienne).
Bapaume	Guidet (Henri).
Bertincourt	Durieux (Emile).
Croisilles	Raison (Georges).
Fruges	Bailleux (Joseph).
Guines	Broutta (Maurice).
Hesdin	Catteau (Henri).
Heuchin	Dollet (Marcel).
Houdain	Mancey (André).
Hucqueliers	De La Gorce (André)
Laventie	Fenart (Désiré).
Lens	Schnaffner (Ernest)
Lévin	Darras (Henri).
Lumbres	Chochoy (Bernard).
Marquion	Chopin (Bénoni).
Marquise	Le Sénéchal (Louis).
Norrent-Fontes	Delrue (Léon).
Pas-en-Artois	De Guigne (Robert).
Saint-Omer-Nord	Guillain (Pierre).
Saint-Omer-Sud	Dauchez (Michel).
Samer	Bardol (Jean).

Puy-de-Dôme.

Cantons:	MM.
Aigueperse	Collangettes (François).
Ardes-sur-Couzé	Allagnon (Alfred).
Ariane	Vellay (Jean).
Besse	Pipet (Alfred).
Châteldon	Dassaud (Francis).
Clermont-Ferrand (Est).	Brugière (Ambroise).
Clermont-Ferrand (Sud).	Clermontel (Marcel)
Courpière	Fafournoux (Francisque).
Ennezat	Dixmier (Joseph).
Herment	Giraudon (Jean-Marie).
Jumeaux	Fournet (Alfred).
Maringues	Marignier (Georges).
Menat	Bournilhas (Marcel).
Olliergues	Portebois (Louis).
Pontaumur	Labas (Joseph).
Pontgibaud	Bussière (Louis).
Riom-Ouest	Champeboux (Michel).
Rochefort-Montagne	Bal (Pierre-Joseph).
Saint-Amant-Tallende	Rives (Antoine).
Saint-Antheme	Chassaing (Eugène).
Saint-Dier-d'Auvergne	Gaby (Eugène).
Saint-Germain-Lembron.	Pakowski (Jean).
Tauves	Boyer (Paul).
Verlaizon	Noyer (Henri).
Viverols	Chalaing (Pierre).

Pyrénées (Basses-).

Cantons:	MM.
Accous	Sarthou (Pierre).
Arudy	Bernis-Bergeret (Jacques).
Bayonne-Nord-Ouest	De Hiriat (Guillaume).
Bidache	Damestoy (Pierre).
Espelette	Camino (Alexandre)
Garlin	Lacourtiade (Pierre)
Mauléon	Elissabide (René).
Montaner	Lagahe (Albert).
Morlaas	Menjot (Gaston).
Nay-Ouest	Labarrière (Jean).
Oloron-Ouest	Laffargue (Ferdinand).
Orthez	Dhers (Marcel).
Pau-Est	Delpey (Roger).
Pontacq	Conte Pierre).
Saint-Etienne-de-Baigorry.	Etcheverry-Ainchart (Jean).
Saint-Jean-de Luz	De Coral (Bernard).
Saint-Palais	Errecart (Jean).
Salies	De Coulomme-la-Barthe (Alexandre
Sauveterre	De Chevigné (Pierre).
Thézé	Laborde (Julien).
Ustaritz	Goyeneche (Edmond).

Pyrénées (Hautes-).

Cantons:	MM.
Argelès-Gazost	Docteur Perus (Pierre).
Bagnères-de-Bigorre	Meynier (Joseph).
Campan	Morère (Jean-Jacques).
Castelnau-Magnoac	Docteur Sabathier (Robert).
Castelnau-Rivière-Basse.	Docteur Despouey (Pierre).
Calan	Sabalier (Georges).
La Barthe-de-Neste	Corrège (Antoine).
Lannemezan	Docteur Baratgin (Paul).
Lourdes	Beguère (Antoine).
Luz	Cazaux (Urbain).
Rabastens-de-Bigorre	Mazères (Ferdinand).
Tarbes-Nord	Docteur Sempe (Paul).
Tournay	Bazus (Jean).

Pyrénées-Orientales.

Cantons:	MM.
Arles-sur-Tech	Pams (Baptiste).
Céret	Guitart (Henri).
Latour-de-France	Conte (Arthur).
Millas	Maillols (Sylvain).
Olette	Bobo (Vincent).
Perpignan-Est	Gaspard (Joseph).
Perpignan-Ouest	Delcos (François).
Saillagouse	Aris (Michel).
Vinca	Pons (Jean).

Rhin (Bas-).

Cantons:	MM.
Barr	Naegell (Léon).
Benfeld	Meck (Henri).
Bischwiller	Kistler (Michel).
Bouxwiller	Kuntz (Georges).
Brumath	Sprauer (Arthur).
Drulingen	Docteur Westphal (Alfred).
Erstein	Bapst (Jean-Philippe).
Haguenau	Pflimlin (Pierre).
Hochfelden	Debes (Paul).
Lauterbourg	Elsaesser (Charles).
Marckolsheim	Tubach (Daniel).
Molsheim	Bernert (Georges).
Petite-Pierre (La)	Fricker (Henri).
Rosheim	Grau (Paul).
Seltz	Schmitt (Albert).
Soultz-sous-Forêts	Schiellein (Frédéric).
Strasbourg-Nord	Marxer (Eugène).
Strasbourg-Sud	Arbogast (Charles)

Rhin (Haut-).

Cantons:	MM.
Cernay	Herrgott (Xavier).
Colmar	Rey (Joseph).
Ferrette	Thony (Emile).
Habsheim	Kieny (Paul).
Hirsingue	Meyer (Paul).
Lapoutroie	Demangeat (Jean-Baptiste).
Mulhouse-Nord	Klein (Charles).
Mulhouse-Sud	Wasmer (Joseph).
Neuf-Brisach	Ferrari (Eugène).
Ribeauvillé	Gsell (Louis).
Rouffach	Freismuth (Maurice)
Soultz	Herisse (Joseph).
Thann	Zussy (Modeste).

Rhône.

Cantons:	MM.
Amplepuis	Gueydon (Louis).
Belleville-sur-Saône	Durand (Paul).
Condrieu	Cellard (Marius).
Limonest	Giguoux (Paul).
Lyon (1er canton)	Collom (Henri).
Lyon (3e canton)	Lassagne (André).
Lyon (5e canton)	Vianet (Charles).
Lyon (10e canton)	Fulchiron (Roger)
Lyon (11e canton)	Rouby (Pierre).
Lyon (12e canton)	Airoldi (Julien).
Monsols	Leschelier (Louis).
Mornant	Condamin (Jean).
Neuville-sur-Saône	Dugoujon (Frédéric).
Saint-Genis-Laval	Danilo (Philippe)
Saint-Symphorien-sur-Coise.	Carteron (Benoit).
Tarare	Rivière (Joseph).
Villefranche-sur-Saône.	Germain (Charles)

Saône (Haute-).

Cantons:	MM.
Gray	Vitter (Pierre).
Gy	Godard (James).
Marnay	Perrot (Fernand).
Melisey	Clerget (Alfred).
Pesmes	Charpillet (Joseph).
Port-sur-Saône	Liautey (André).
Rioz	Oudin (Joseph).
Saint-Loup-sur-Semouse.	Bondoul (Marius).
Saulx	Poirot (Louis).
Scey-sur-Saône	Poinsotte (Jacques).
Vauvillers	Grandhaye (Georges).
Vesoul	Garraud (Marcellin).
Villersexel	Miroudot (Michel)
Vitrey	Berthiaux (Albert).

Saône-et-Loire.

Cantons:	MM.
Autun	Baron (Pierre).
Bourbon-Lancy	Coutheraut (Marc).
Buxy	Legros (Marcel).
Chagny	Lechenault (France).
Chalon-Nord	Lecorchey (Georges).
La-Chapelle-de-Guinchay.	Pinsard (Jules).
Charolles	Margeat (Francis)
Chauffailles	Rochigneux (Joseph).
Couches-les-Mines	Maupoil (Henri).
le Creusot	Garnier (Jean).
Gueugnon	Humbert (Marc).
Louhans	Variot (Henri).
Macon-Nord	Simonet (Louis).
Montcenis	Duray (Louis).
Montchanin-les-Mines.	Parriat (Lucien).
Montpont	Blondin (Léon).
Montret	Gaudillat (Félix).
Palinges	Metrop (Joseph).
Pierre	Rebouillat (Lucien).
Saint-Bonnet-de-Joux	Villars (René).
Saint-Gengoux-le-National	Buffet (Romain).
Saint-Martin-en-Bresse	Michelin (Alphonse).
Toulon-sur-Arroux	Rondepierre (Jean).
Tournus	Guillot (Charles).
Tramayes	Quelin (Benoit).
Verdun-sur-le-Doubs	Borgeot (Charles).

Sarthe.

Cantons:	MM.
Ballon	Guerin (André).
Bonnetable	Dhenin (Albert).
Bouloire	Rondeau (Ferdinand).
Brulon	Letourneau (Jean).
Château-du-Loir	Goude (Henri).
Ecommoy	Dronne (Raymond).
la Ferté-Bernard	Rigot (Louis).
la Flèche	Guillot (Fernand).
Fresnay-sur-Sarthe	Bizot (Henry).
la Fresnaye-sur-Chedouet.	D'Aillieres (Bernard).
Loue	Goussu (Paul).
Mayet	Boyer (Max).
Montmirail	Besnard (Henri).
Pontvallain	Pasille (Marcel).
Sillé-le-Guillaume	Veau (Clément).
la Suze	Beunardeau (Alphonse).
Vibraye	Bouguereau (Alexandre).

Savoie.

Cantons:	MM.
Aiguebelle	Mudry (Auguste).
Aime	Brunet (Alexandre).
Albens	Philippe (Léon-François
Beaufort	Revil-Signorat (François-Léon).
Chambéry-Nord	De Lavareille (Paul)
Les Echelles	Coutaz (Gabriel).
Modane	Ros (Constantin)
La Motte-Servolex	Bizet (Lucien-Joseph).
Moutiers	Fontanet (Joseph)
La Rochette	Champiot (Marcel)
Ruffieux	Pressevot (François)
Saint-Genis-sur-Guiers.	Praliaud (Jean).
Saint-Jean-de-Maurienne	Sibue (Louis).
Saint-Pierre-d'Albigny	Delachenal (Jean)
Ugine	Bianco (Jules).

Savoie (Haute-)

Cantons:	MM.
Annecy-Sud	Clerc (Jean).
Annemasse	Montessuit (Caudius).
Biot (Le)	Morel (Robert).
Boëge	Guillermin (Louis).
Bonneville	Ruin (François).
Cruseilles	Pinget (Joseph).
Evian-les-Bains	Favre (Paul).
Rumilly	De Menthon (François).
Sallanches	Feige (Charles).
Seyssel	Bornard (Claudius).
Taninges	Baud (Marius).
Thones	Pochat-Cotilloux (Edouard).
Thorens	Demaison (Georges).

Seine-Inférieure.

Cantons:	MM.
Argueil	Mouchard (Raymond).
Bolbec	Ferric (Henri).
Boos	Magniaux (Maxime).
Buchy	Lecèvre (Roger).
Caudebec-en-Caux	Collet (Maurice).
Cleres	Alexandre (Stanislas).
Dieppe	Riez (Pierre).
Doudeville	Loutrel (Jacques).
Elbeuf	Prevel (Marcel).
Envermeu	Assire (Edgard).
Eu	Boisson (Louis).
Forges-les-Eaux	Dubus (Roger).
Goderville	Lebreton (Marcel).
Gournay-en-Bray	Heuillard (Georges).
Grand-Couronne	Spinneweber (Martial).
le Havre (1er canton)	Le Chevalier (Robert).
le Havre (3e canton)	Cance (René).
le Havre (6e canton)	Lenoble (Robert).
Montivilliers	Dairaine (Bernard).
Offranville	Grau (Léonce).
Rouen (1er canton)	Lucas (Marcel).
Rouen (2e canton)	Chastellain (Jacques).
Rouen (3e canton)	Morice (Philippe).
Saint-Romain-de-Colbosc.	Allais (Georges).
Saint-Saens	Paumelle (Henri).
Yerville	Lepicard (Charles).
Yvetot	Richard (Marcel).

Seine-et-Marne.

Cantons:	MM.
Bray-sur-Seine	Leboue (Jacques).
Brie-Comte-Robert	Decheteprêtre (Maurice).
la Chapelle-la-Reine	Duval (Henri).
Château-Landon	Oavre (François).
Claye-Souilly	Mme China (Lucie).
Coulommiers	Bertier (Gaston).
Crécy-en-Brie	De Mousüer (Jean).
Dammartin-en-Goële	Pathus-Labour (Jean).
Donnemarie-en-Montois.	Fromentin (André).
la Ferté-Gaucher	Thominet (Patrice).
Fontainebleau	Pajot (Hubert).
Lorrez-le-Bocage	Frot (Roger).
Melun-Nord	Raymond (Emile).
Melun-Sud	Jacquet (Marc).
Nangis	Pivert (Robert).

Seine-et-Oise.

Cantons:	MM.
Arpajon	Loison (Pierre).
Aulnay-sous-Bois	Berger (Gilbert).
Bonnières	Lengagne (Léon).
Chevreuse	Berrurier (Raymond).
Dourdan-Sud	Mme André-Thome-Patenôtre (Jacqueline).
La Ferté-Alais	Poupinel (Louis).
Gonesse	Mazurier (Paul).
Houdan	Beauquesne (Marcel)
Isle-Adam	Alliot (Eugène).
Limay	Lecoq (André).
Limours	Duboscq (Jean).
Longjumeau	Cheveaux (Maurice).
Sous-Lafflte	Jamot Michel).
Marines	Faucheux (Charles).
Méréville	Lefranc (Serge).
Poissy	Jolivet (René).
Le Raincy	Weber (Robert).
Saint-Germain-en-Laye	Mollard (Jacques).
Sèvres	Beveze (Michel).
Versailles-Sud	Richard (René).

Sèvres (Deux-).

Cantons:	MM.
Airvault	Bordage (Augustin)
Argenton-Château	Mounier (Marc).
Beauvoir-sur-Niort	Brillault (Abel).
Bressuire	Rambaud (Jean).
Bricux-sur-Boutonne	Joulain (Emile).
Chatillon-sur-Sèvre	De Chabot (Louis).
Chef-Boutonne	Doignon (Louis).
Frontenay-Rohan-Rohan	Chatelain (Roger).
Mauze-sur-le-Mignon	Brouillac (Albert).
Mazières-en-Gâtine	Lacteur Reye (Jacques).
Melle	Garnaud (Auguste).
Niort (1er)	Lambert (Henri).
Parthenay	Lambert (Félix).
Saint-Loup-sur-Thouet.	Docteur Bouchet (Daniel).
Saint-Maixent-l'Ecole (1er)	Fouchier Jacques).
Secondigny	Macouin (Clovis).

Somme.

Cantons:	MM.
Abbeville-Sud	Lejeune (Max).
Ailly-sur-Noye	Classen (William).
Amiens Nord-Est	Dupontreue (Léon).
Amiens Nord-Ouest	Dujardin (Augustin).
Bernaville	Crepin (Maurice).
Boves	Houlier (Charles).
Bray-sur-Somme	Deñandre (Charles).
Chaulnes	Jules (Gilbert).
Crécy-en-Ponthieu	Mme Lœuillet (Hélène).
Domart-en-Ponthieu	Martin (Jean).
Hallencourt	Lefebvre (Albert).
Hornoy	Robart (Georges).
Ham	Lejeune (Gaston).
Moreuil	Dumay (Charles).
Nouvion-en-Ponthieu	Fourcy (Albert).
Oisemont	Vasseur (Pierre).
Péronne	Boinet (Daniel).
Picquigny	Leclercq (Eugène).
Poix	Rameau (Henri).
Rosières-en-Santerre	Doucet (Eugène).
Saint-Valery-sur-Somme.	Delepierre (René).

Tarn.

Cantons:	MM.
Brassac	Du Bernard (Charles)
Cadalen	Malet (Flavin).
Castres	Docteur Sizaire (Robert).
Carmaux	Larroque (Fernand-Ludovic).
Dourgne	Durand (Ernest).
Gaillac	Buffel (Eloi).
Lacaune	Cavailles (Jean-Baptiste).
Lavaur	Lacouture (Raoul).
Monesties	Bonne (André).
Pampelonne	Alousque (André).
Rabastens	Malric (Marius).
Saint-Amans-Soult	Bourguet (Frédéric).
Vabre	Faure (Albert).
Valence-d'Albigeois	Cuq (Pierre).
Vaour	Verdeille (Fernand).
Vielmur	Lacteur Iversenq (Roger).
Villefranche-d'Albigeois	Albet (Emile).

Tarn-et-Garonne.

Cantons:	MM.
Auvillar	Laparre (Albert).
Bourg-de-Visa	Lalapie (Robert).
Caylus	Cazes (Vincent).
Lavit	Duchayne (Armand).
Moissac	Tardis (Marcel).
Molières	Combelles (Victor).
Montauban-Ouest	Delpeyrou (Jean).
Montech	Lacaze (Juslin).
Negrepelisse	Fleury (Jean).
Saint-Nicolas-de-la-Grave.	Lafforgue (Firmin).
Verdun-sur-Garonne	Granie (Marius).
Villebrumier	David (Raymond).

Territoire de Belfort.

Cantons :	MM.
Delle	Claret (Eugène) et Valbert (Jules).
Fontaine	Jaif (Célestin).
Giromagny	Rougeol (Jean).
Rougemont-le-Château.	Docteur Robert (Paul).

Var.

Cantons:	MM.
Aups	Le Beliegou (Edouard).
Barjols	Anuic (Marcel).
Le Beausset	Bonifay (Athanase).
Collobrières	Dorie (Marius).
Comps	Maurel (Ernest).
Cotignac	Jouvian (Roger).
Cuers	Reymonenq (Raoul).
Draguignan	Fabre (Louis).
Fayence	Roux (Clément).
Grimaud	Senequier (Louis).
La Roquebrussanne	Docteur Cauvin (Louis).
Salernes	Docteur German (Angelin).
Sollies-Pont	Bayestra (Clément).
Toulon (1er canton)	Barelon (Dominique).
Toulon (3e canton)	Docteur Risterucci (Joseph).

Vaucluse.

Cantons:	MM.
Avignon-Sud	Trauuier (Elie).
Bollène	Robert (Ellen).
Carpentras-Sud	Gonnet (Gaston).
Cavaillon	Accarie (Etienne).
Gordes	Moutrel (Lucien).
Orange-Ouest	Aubert (Raoul).
Pernes-les-Fontaines	Figeac (Eugène).
Pertuis	Arnoux (Léon).
Sault	Seignon (André).
Vaison-la-Romaine	Desplans (Théo).
Valréas	Niel (Jules).

Vendée.

Cantons:	MM.
Chantonay	Crucis (Michel).
Fontenay-le-Comte	Brelaud (Marceau).
Luçon	Nau (Pierre).
Mareuil-sur-Lay	Prioureau (Maurice).
Montaigu	Durand (Auguste).
Moriagne-sur-Sèvre	René-Bazin (Rémy).
La Mothe-Achard	Pateau (Félicien).
Les Moutiers-les-Mauxfaits.	Girardeau (René).
Noirmoutier	Poignant (Hubert).
Palluau	Valery (Lucien).
Pouzauges	Mignen (Charles).
La Roche-sur-Yon	Peaud (André).
Saint-Gilles-sur-Vie	Carreau (Armand).
Saint-Hilaire-des-Loges.	Debreuil (Eugène).
Saint-Jean-de-Monts	Charrier (Théodule).

Vienne.

Cantons:	MM.
Availles-Limousine	Guichard (Félix).
Châtellerault	Bouchet (Ernest).
Dange	de Bony (Jean).
Gencay	Lidault (Jean).
L'Isle-Jourdain	Pissard (Edouard).
Lencloître	Cibert (Pierre).
Montmorillon	Dubois (Charles).
Monts-sur-Guesnes	Roy (Alfred).
Poitiers-Nord	Kurzenne (André).
Poitiers-Sud	Masteau (Jacques).
Saint-Georges	Giraud (Gérard).
Saint-Savin	André (Adrien).
La Villedieu	Richard (Jacques).
Vivonne	de Montjou (Gérard).
Vouneuil-sur-Vienne	Parthenay (Guy).

Vienne (Haute-).

Cantons:	MM.
Bessines-sur-Gartempe.	Dudillieu (Pierre).
Chalus	Romain (François).
Châteauneuf-la-Forêt	Regaudie (René).
Le Dorat	Ribardière (Jean-Baptiste).
Laurière	Chambon (René).
Limoges-Est	Philippon (Gustave).
Limoges-Ouest	Longequeue (Louis).
Mézières-sur-Issoire	Bourdache (Jean).
Nantiat	Jouhannaud (André).
Nieul	Foussat (André).
Oradour-sur-Vayres	Chambord (Pierre).
Pierrebuffière	Coudert (Elie).
Rochechouart	Leclerc (Charles).
Saint-Mathieu	Marcillaud (André).
Saint-Yrieix-la-Perche	Dufour (Gabriel).

Vosges.

Cantons:	MM.
Bains-les-Bains	Frenot (Camille).
Bulgnéville	Linge (René).
Charmes	Legrand (Paul).
Corcieux	Docteur Poirot (Jean).
Coussey	Uriot (Georges).
Darney	Barbier (André).
Epinal	Thinesse (Alfred).
Lamarche	Mme Chanaux (Marcelle).
Plombières-les-Bains	Gury (Jean-Marie).
Provenchères-sur-Fave.	Mathis (Adrien).
Rambervillers	Vilmain (Jean).
Raon-l'Etape	Lemaire (Maurice).
Remiremont	Grenier (Jean-Marie).
Senones	Bernard (Adrien).
Vittel	Bouloumie (Jean).

Yonne.

Cantons:	MM.
Aillant	Houchot (Roger).
Ancy-le-Franc	Plait (André).
Auxerre-Ouest	Moreau (Jean).
Brienon	Gibault (André).
Charny	Meriand (Pierre), de Raincourt (Philippe).
Cheroy	
Coulanges-sur-Yonne	Landrier (Jean).
Cruzy-le-Châtel	Jossier (Henri).
Guillon	Dormont (Gabriel).
Joigny	Valet (Jean).
Noyers	Magdelenat (André).
Saint-Fargeau	Bourgoin (Henri).
Saint-Julien-du-Sault	Gagnard (Paul).
Saint-Sauveur	Petit (Maurice).
Sens-Sud	Courtis (Maxime).
Tonnerre	Picand (Roger).
Toucy	Arrighi (Paul).
Villeneuve-l'Archevêque.	Gaumont (Marcel).

Algérie.

DÉPARTEMENT D'ALGER

Premier collège.

Circonscriptions:	MM.
1re Alger	Goeau-Brissonnière (William).
2e Alger	Migueres (Paul).
5e Alger-El-Biar	Chevallier (Jacques).
7e Cheragas	Borgeaud (Henri).
9e Douéra	Rogier (Marcel).
11e Arba	Torres (Joseph).
13e Bordj-Menaiel	Costes (Jean).
15e Blida	Ricci (Paul).
17e Koléa	Dromigny (Pierre).
19e Marengo	Vegler (Emile).
21e Miliana	Michalet (Alexandre).
23e Orléansville	Bisgambiglia (Ange).
25e Médéa	Vigneau (Pierre).
27e Tizi-Ouzou	Fayolle (Henri).
29e Alma	Zevaco (Jérôme).
31e Teniet-el-Haad	Montaldo (René).

Deuxième collège.

Circonscriptions:	MM.
4re Alger	Dalibey (Rachid).
3e Ménerville	Halimi (Dahmane).
5e Cherchell	Imalahyene (Tahar).
8e Médéa	Bouchenafa (Mohamed).
9e Miliana	Ben Hadj Maamar (Mohamed ben Souna).
11e Orléansville	Sayah (Abdelkader).
13e Aïn-Bessem	Bentounes (Mennad).
15e Bou-Saada	Kacimi (Hacène).
17e Bordj-Menaiel	Tamzali (Abdennour).
19e Port-Gueydon	Ait Ali (Ahmed).
21e Fort-National	Lechani (Mohamed).

CONSTANTINE

1er Collège.

Circonscriptions:	MM.
1re Constantine	Halimi (Isidore).
3e Constantine	Valle (Jules).
5e Oued Athmenia	Franceschi (Paul).
7e Tebessa	Battistini (Eugène).
9e Biskra	Temam Saadoune.
11e Jemmapes	Cusin (Pierre).
13e Philippeville	Benquet-Crevaux.
15e Bône	Perrin (Gilbert).
17e Mondovi	Bertagna.
19e La Calle	Auger (Francis).
21e Héliopolis	Lavie (Louis).
23e Tocqueville	Hernandez.
25e Bordj Bou Arreridj	Mme Lieu.
27e Bougie	Comoli (César).
29e Akbou	Augarde (Jacques).
31e Lambase	Pupier.
33e Constantine	Luciani (Nonce).
35e Philippeville	Gelte (Maurice).
37e Bône	Bussutil (Carmelo).

2e Collège.

Circonscriptions:	MM.
1re Constantine	Benjelloul.
3e Kroubs	Benichicou (Ahmed).
5e El Milia	Grid Boudjema.
7e Khenchela	Barakrok (Abdelkader).
9e Biskra	Bengana (Mohamed)
11e Belezma	Cadi (Adelkader).
13e Guelma	Lakhdari (Small).
15e Akbou	Benaly (Cherif-Allaoua).
17e Djidjelli	Menia Douadi.
19e Saint-Arnaud	Benkara (Mostafa).
21e Jemmapes	Harbi Haoues.
23e M'Sila	Bensalem (Aïssa).
25e Sedrata	Azzeg (Amar).

ORAN

1er Collège.

Circonscriptions:	MM.
1re Palikao	Honnorat (Louis).
2e Oran Casbah	Pelozuelo (Louis).
4e Valmy	Flinois (Marcel).
7e Mers-El-Kébir	Ferrara (Janvier).
9e Misserghin	Demeure (Armand).
11e Saint-Denis-du-Sig	Sanchez (Henri).
14e Pélissier	Evrard (Gabriel).
16e Relizane	Monreal (Norbert).
18e Tiaret	Gorsse (Louis).
19e Nemours	Gerbaux (Louis).
23e Oran-Pasteur-La Senia.	Fouques-Duparc.
21e Saïda	Bayle.
26e Sidi-Bel-Abbès	Indalecio.
29e Oran-Kargentah	Lambert (G.).
30e Chanzy	Chanfreau.
32e Tlemcen	Blanc (Raymond).
33e Tiaret rural	Viniger (Armand).

2e collège.

Circonscriptions:	MM.
1re Mascara	Chekkal Daho.
4e Tiaret	Bouabdelli Bouabdallah.
6e Aflou	Benelmouaz Moulay Ali.
8e Ammi-Moussa	Abdelhadi M'Hamed.
10e Renault	Benjador Abdelkader
11e Saïda	Boudria Mohamed.
13e Sidi-bel-Abbès	Benchiha Boucif.
15e Marnia	Mekki Bezzeghoud.
17e Nedroma	Belabed Slimane.
20e Zemmora	Benkhedda Mohamed.
21e Oran	Saad el Hachemi.

Guadeloupe.

Cantons:	MM.
Abymes (1er canton)	Ludger (Nicolas).
Abymes (2e canton)	Saint-Pierre (Maurice).
Basse-Terre (1er canton)	Chauffrein (Elie).
Basse-Terre (2e canton).	Feuillard (Gaston).
Bouillante	Racon (Abel).
Capesterre (Marie-Galante)	Bade (Ludovic).
Gosier	Luce (Raphaël).
Grand-Bourg	Tirolien (Furcie).
Les Saintes	Docteur Germain (René).
Petit Canal	Albrand (Médard).
Sainte-Anne (1er canton).	Satineau (Maurice).
Sainte-Anne (2e canton).	Phirmis (Saint-Pierre).
Saint-Claude	Nainsouta (Rémy).
Saint-François	Bernier (Lucien).
Saint-Louis	Baclet (Léon).
Sainte-Rose (1er canton).	Gros (Sidoine-Philippe dit Nervah).
Sainte-Rose (2e canton).	Bethsy (Audelon).
Vieux-Habitants	Soret (Sully).

Guyane.

Cantons:	MM.
Cayenne (Nord-Est)	Verin (Eudoxie).
Cayenne (Nord-Ouest)	Barrat (Roland).
Cayenne (Sud-Est)	Rosemon (Armand).
Macouria	Constance (Benjamin).
Montsinery-Tonnegrande.	Bierge (Louis).
Remire-Matoury	Methon (Saint-Ange).
Sinnamary	Verderosa (Roland).
Saint-Laurent	Symphorien (Joseph).

Martinique.

Cantons:	MM.
Ajoupa-Bouillon	Docteur Ductor (Aristide).
Anses-d'Arlets	Colombe (Donatien).
Basse-Pointe	Cretinoir (Albert).
Carbet	Robinel Tertullien).
Case-Pilote	Duval (François).
Diamant	Ribier (Armand).
Fonds-Saint-Denis	Pain (Jules).
Fort-de-France (3e)	Lamon (Victor).
Fort-de-France (4e)	Sylvestre (Camille).
François	Elana (Albert).
Gros-Morne	Jouanneau-Courville.
Lamentin	Guillon.
Marin	Bonaro (Roger).
Morne-Rouge	Charles-Alfred.
Sainte-Anne	Cecina (Grégoire).
Saint-Esprit	Fitt-Duval (Georges).
Saint-Joseph	Docteur Maurice (Henri).
Sainte-Luce	Enal (Jean).

Réunion.

Cantons:	MM.
Bras-Panon	Vidot (Roger).
Entre-Deux	Révérend Père Dujardin (Gérard).
Petite-Ile	De Lavergne (Karl).
Plaine-des-Palmistes	Crochet (Gaston).
Saint-Benoit	De Villeneuve (Jean).
Saint-Denis (1er canton)	Olivier (Jules).
Saint-Denis (2e canton).	Paris (Raymond).
Saint-Denis (3e canton).	Vallon-Hoarau (Maxime).
Saint-Denis (4e canton).	Chatel (Rémy).
Saint-Leu (1er canton).	Hoarau (Mario).
Saint-Leu (2e canton).	Payet (Florus).
Saint-Pierre (1er canton).	Arnauld (Georges).
Saint-Pierre (2e canton).	Isautier (Alfred).
Saint-Pierre (3e canton).	Benard (Anaclet).
Sainte-Rose	Sauger (Dominique).
Tampon (1er canton)	Renard (Roger).
Tampon (2e canton)	Mov de Lacroix (Robert).
Trois-Bassins	Payet (Hervé).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 1er janvier 1952.

N° 2130. — Proposition de loi de M. Paumelle, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier l'article 616 du code général des impôts relatif aux délais d'enregistrement des actes publics et sous seing privé (renvoyée à la commission des finances).

N° 2194 (1). — Projet de loi portant ratification des décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 9 de la loi du 8 janvier 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2305 (1). — Projet de loi portant déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 2134 (1) (2). — Projet de loi arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952 (renvoyé à la commission des finances).

N° 2315 (1) (2). — Rapport de M. Charles Barangé, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

N° 2319. — Avis de M. Jean-Paul Palewski, présenté au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant: 1° à célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire; 2° à créer un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à des médaillés militaires; 3° à exonérer de taxes et impôts les manifestations, kermesses, etc., organisées au profit des œuvres sociales des médaillés militaires; 4° à émettre un timbre commémoratif; 5° à prévoir un crédit de 100 millions de francs pour l'organisation de ces manifestations.

(1) Tirage restreint.

(2) Ce document a été mis à la disposition de MM. les députés le 31 décembre 1951.

Commission des affaires étrangères.

Séance du lundi 31 décembre 1951.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Billotte, Edouard Bonnefous, Bouhey, Chambrun (de), Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Fouchet, Giovoni, Martinaud-Déplat, Mayer (Daniel) (Seine), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Schneiter.

Excusé. — M. Pierre Cot.

Suppléants. — MM. Goislard de Monsabert (de M. Barrès), Golvan (de M. Hettier de Boislambert), Briot (de M. Kuehn), Pelleray (de M. Vendroux), Lapie (de M. Verdier).

Commission des finances.

Séance du lundi 31 décembre 1951.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Diethelm, Dupraz (Joannès), Gosnat, Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lacoste, Lamps, Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Vallon (Louis).

Commission de la justice et de législation.

Séance du lundi 31 décembre 1951.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duveau, Félice (de), Gautier, Grousseaud, Isorni, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Moro-Giafferri (de), Mme Rabaté, M. Silvandre.

Excusé. — M. Garet.

Suppléants. — Mlle Marzin (de M. Girard), MM. Besset (de M. Kriegel-Valrimont), Castera (de M. Muller), Plantevin (de M. Tracol).

Commission des pensions.

Séance du lundi 31 décembre 1951.

Présents. — MM. Jean (Léon), Mekki, Tourné.

Excusé. — M. Begouin.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du lundi 31 décembre 1951.

Présents. — MM. Aubame, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Caillavet, Coffin, Defferre, Dronne, Fourcade (Jacques), Juglas, Malbrant, Molinatti, Ninine, Said Mohamed Cheikh, Senghor, Silvandre, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Brault (de M. Kriegel-Valrimont), Dufour (de M. Estradère), Fourvel (de M. Manceau [Robert]), Gautier (de M. Césaire), Mamadou Konaté (de M. Joseph Dumas), Marcel Noël (de M. Barthélemy), Renard (de M. Cermolacce), Ranaivo (Ionah) (de M. Roveloson).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Communication de M. Jacques Bardoux sur la situation internationale.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira (local de la commission n° 213):

1° Le mercredi 2 janvier 1952, à quatorze heures trente.

Examen éventuel de la loi de finances.

2° Le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures.

I. — Communication du président relative à l'incident avant, en séance publique, opposé le rapporteur pour avis des crédits militaires provisionnels à certains membres de l'Assemblée.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1031) de M. Edouard Herriot tendant au déclassement du fort du Mont-Verdun, près de Lyon;

La proposition de loi (n° 1835) de M. Médecin tendant à accorder l'autonomie de commandement à la gendarmerie nationale;

La proposition de loi (n° 2049) de M. Mondon tendant à revaloriser les indemnités d'expropriation dues aux propriétaires de terrains expropriés dans la zone de la ligne Maginot;

La proposition de résolution (n° 2050) de M. Mondon tendant à hâter la liquidation des expropriations de terrains dans la zone de la ligne Maginot;

La proposition de loi (n° 2062) de M. Quinson concernant la médaille commémorative de la guerre 1939-1945;

La proposition de résolution (n° 2071) de M. Jarrosson tendant à faire conférer aux généraux Juin et de Lattre de Tassigny la dignité de maréchal de France,

Distance d'application.

Enghien-les-Bains à Montmorency et *vice versa:* 6 km.

Dispositions spéciales aux transports empruntant la Société nationale des chemins de fer français et le chemin de fer d'Enghien à Montmorency (ou inversement).

Petits colis et colis familiaux, colis express:

Prix et conditions des tarifs généraux de la Société nationale des chemins de fer français, chapitre 1er, chapitre 4.

Envois de détail et envois express tels qu'ils sont définis respectivement par les chapitres 2 et 4 des tarifs généraux de la Société nationale des chemins de fer français:

Prix et conditions de ces chapitres.

Transport par wagon de marchandises de toute nature, animaux, cercueils ou urnes funéraires, véhicules routiers vides et matériel roulant sur rails échangés entre les gares du chemin de fer d'Enghien à Montmorency et les gares de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement:

Voir annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, chapitre 3, paragraphe 12, de la Société nationale des chemins de fer français.

Remboursements suivis sur les envois en provenance ou à destination des gares de la Société nationale des chemins de fer français:

Voir annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, chapitre 3, paragraphe 1, de la Société nationale des chemins de fer français.

(*Paris, le 26 décembre 1951.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix indiqués ci-dessous, compris dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au chapitre 1er du tarif n° 14, seront perçus à dater du 16 janvier 1952, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

MARCHANDISE	GARES		CONDITIONS de tonnage	BARÈMES applicables.
	Expéditrice.	Destinataire.		
Tubes et tuyaux métalliques...	Tarbes....	Axat (Aude)..	Par wagon chargé de: 5 tonnes....	Barème 50
			7 tonnes....	Barème 56
			10 tonnes....	Barème 62
			15 tonnes....	Barème 67

(*Paris, le 1er janvier 1952.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

29 *décembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français, Chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain et Chemins de fer de la Sarre.** — Proposition du 13 décembre 1951 tendant à admettre au bénéfice du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, les envois d'acide sulfurique en wagons réservoirs, expédiés d'une gare de chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain à destination de l'Allemagne, en transit par la Sarre, taxés aux conditions du chapitre 151, paragraphe 11, du document d'application n° 28. (*Journal officiel* du 18 décembre 1951.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées, à dater du 1er janvier 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

27 *décembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 décembre 1951 tendant à insérer, dans le chapitre III du tarif n° 21, un nouveau paragraphe 2 prévoyant une tarification par wagons chargés de 10 tonnes et de 15 tonnes pour les explosifs de récupération et les munitions déclassées, expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un chantier de destruction ou de récupération d'explosifs. (*Journal officiel* du 18 décembre 1951.)

Autorisation de mise en application provisoire à dater du 1er janvier 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

26 *décembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 décembre 1951 tendant à modifier le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Suisse (édition du 1er mars 1950), afin d'autoriser l'acceptation de certains déboursés. (*Journal officiel* du 18 décembre 1951.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 1er janvier 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B — Homologations.

26 *décembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 novembre 1951 tendant à reclasser de la 3e à la 4e série du tarif général les os concassés et à les inscrire au chapitre 1er du tarif n° 9. (*Journal officiel* du 27 novembre 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire sous la réserve demandée par la Société nationale des chemins de fer français que les désignations actuelles concernant les os figurant à l'annexe D seront supprimées et remplacées par les suivantes:

MARCHANDISES	INDICE de bâchage.
Os concassés ou en poudre:	
Os non frais concassés dégélatinés ou non.....	A 2
Os non frais concassés, dégélatinés ou non, pour engrais	A 2

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 25 décembre 1951, Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 2e Propositions de tarifs de transport présentées à la l'homologation ministérielle, page 12883, 2e colonne, Proposition relative au tarif n° 5, chap. 2, tableau des barèmes applicables:

Il y a:	20 tonnes.	*Il faut:*	20 tonnes.
	Maximum.		Maximum.
	65		65
	155		155
	144		244
	72		72

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE COOPERATIVE CHALONNAISE de CONSOMMATION

Société anonyme coopérative a capital et personnel variables

15, rue Jean-Jaurès, CHALONS-SUR-MARNE

R. C.: Châlons 31. –

Obligations 4 0/0 1943.

Obligations sorties au tirage au sort du 4 novembre 1951, remboursables le 1er février 1952.

Obligations à 1.000 F.

1 2 8 64 125 126 173 187 197 207 209 261 275 317

Obligations à 5.000 F.

343 344 415 433 445 450 470 489 494

Obligations sorties aux tirages précédents et non remboursées.

Obligations à 1.000 F.

18 21 99 234 312 315

Obligations à 5.000 F.

324 382 434 449 472 479 488 495

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'institution du Château,** à Ancenis. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution du Château, place du Monument-aux-Morts, Ancenis.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école mixte privée, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, chemin de l'Ecole, Anetz.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie-Madeleine,** commune de Montbert, section de Geneston. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie-Madeleine, commune de Montbert, section de Geneston.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Thérèse,** commune de Montbert, section de Geneston. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Thérèse, commune de Montbert, section de Geneston.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons,** sise en la commune d'Ancenis. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons, 14, rue du Roi-Albert-Ier, Ancenis.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles,** sise en la commune d'Ancenis. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, rue du Pont, Ancenis.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle mixte,** sise en la commune d'Ancenis. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle mixte, rue Tartifume, Ancenis.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Pierre.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue du Refuge, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 63 *bis*, rue d'Allonville, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Bernadette.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 102, rue d'Allonville, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, boulevard du Sacré-Cœur, Carquefou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Vigne-du-Moulin, Carquefou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons (paroisse de Saint-Barthélemy).** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants à l'école; soutien moral et matériel de l'école; entente avec les autres associations. Siège social: école paroissiale Saint-Barthélémy, Nice.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Lamarque-Pontacq.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Lamarque-Pontacq.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, place du Prieuré, Basse-Indre.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Hermeland.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Hermeland, rue du Calvaire, Basse-Indre.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons du Pallet.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons du Pallet.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles du Pallet.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles du Pallet.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Toutes-Aides.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Toutes-Aides, boulevard Louis-Millet, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Toutes-Aides.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Toutes-Aides, impasse Denis-Papin, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 70, rue Francis-de-Pressensé, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, route de Nantes, Vieillevigne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, place de la Mairie, Vieillevigne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Union des Cœurs vaillants et des Ames vaillantes des communes de la Grandville, Issancourt et Corneilly.** But: éducation des enfants et formation des cadres chargés de cette éducation. Siège social: salle Saint-Nicolas, la Grandville.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale palettsta de Longchamp.** But: organiser des concours. Siège social: café de l'Octroi, route de Vannes, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Bignon (Ecole Sainte-Thérèse).** But: soutien de l'école et des maîtres Siège social: école Sainte-Thérèse, au bourg du Bignon

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Bignon (Ecole Notre-Dame-de-Lourdes).** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, route de Vertou, au Bignon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, au bourg de Treillières.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-André.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-André, au bourg de Treillières.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame-de-Bon-Secours.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Bon-Secours, au bourg de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, rue du Grand-Auvergne, Saint-Sulpice-des-Landes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social, école du Sacré-Cœur, rue du Grand Auvergne, Saint-Sulpice-des-Landes

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Notre-Dame de Bon-Port, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 28, rue Rosière-d'Artois, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Notre-Dame de Bon-Port, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue Massillon, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole de l'Immaculée.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Immaculée, 10, rue des Réformes, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Notre-Dame de l'Abbaye.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame de l'Abbaye, 44, rue de l'Abbaye, Nantes

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Martin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, avenue J.-B.-Legeay, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Stanislas.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Stanislas, 2, rue Saint-Stanislas, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons et filles, dite Ecole du Moulin-Guérin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Moulin-Guérin, Legé.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue du Puits-Neuf, Legé.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, rue de la Poste, Legé.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Beautour-en-Vertou.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, Beautour-en-Vertou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Notre-Dame-des-Victoires de Beautour-en-Vertou.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-des-Victoires de Beautour-en-Vertou

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil **Amicale laïque de l'école des garçons F.-Buisson de Juvisy-sur-Orge.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école des garçons Ferdinand-Buisson, 9, avenue de la République, Juvisy-sur-Orge.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Jeunesse et sports des écoles publiques de Viry-Châtillon.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Viry-Châtillon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Bénac.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Bénac.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Cercle éducatif des écoles d'application de la rue du Petit-Bois et de la rue de Lorraine.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: 21, rue du Petit-Bois, Charleville.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée Notre-Dame-d'Abet de Lahontan.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: maison Carré, Lahontan.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sallespisse.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: rue de la Carrère, Sallespisse.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Martin de Salies-de-Béarn.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 31, rue Saint-Martin, Salies-de-Béarn.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte Sainte-Anne de Baigts-de-Béarn.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Baigts-de-Béarn.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bellocq.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école privée, rue du Milieu, Bellocq.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Maslacq.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de Maslacq.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Institution Saint-Vincent de Salies-de-Béarn.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: institution Saint-Vincent, rue Saint-Vincent, Salies-de-Béarn.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Vincent des garçons,** à Salies-de-Béarn. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Vincent des garçons, Salies-de-Béarn.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Ramous.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école privée de Ramous.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Racing-Club pyrénéen.** But: pratique du sport. Siège social: 17, rue du Toul, Toulouse.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Joseph, au bourg de Mouzeil.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Notre-Dame, au bourg de Mouzeil.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Trans-sur-Erdre, Ecole du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Trans-sur-Erdre.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Trans-sur-Erdre, Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, Trans-sur-Erdre.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Noironte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles de Noironte.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 novembre 1951: page 10982, 2e colonne, 16e annonce, 2e ligne, au lieu de: « Ciné familial et Joie », lire: « **Ciné familial, Jeunesse et Joie** ».
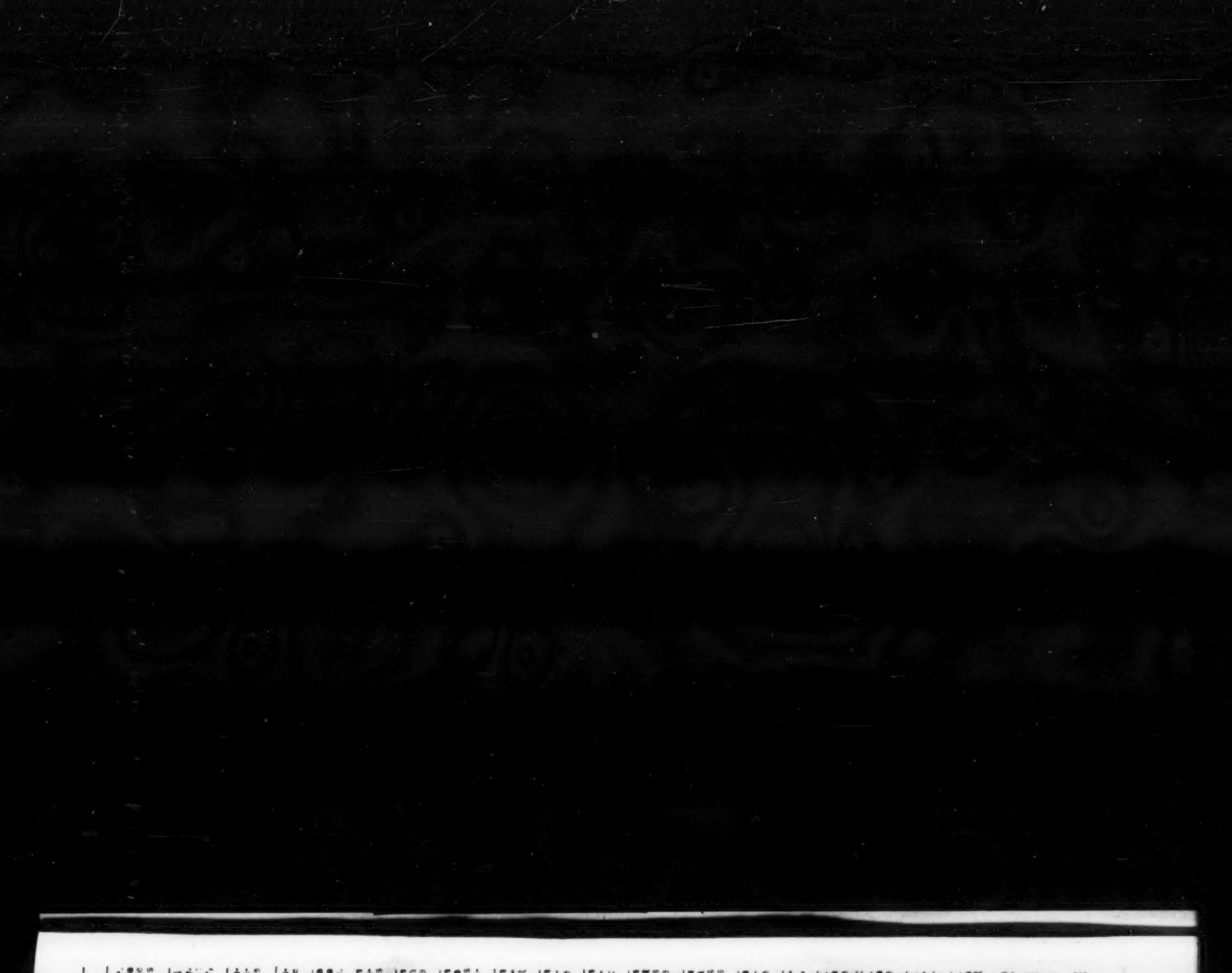
Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.